

Focus Unicongo

Les moments forts de la rencontre avec les conseillers de Premier ministre, la participation aux Rendez-vous de l'économie numérique, à la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, à la Conférence internationale sur les hydrocarbures au Congo, sans oublier la mise en œuvre de la réforme du système de Sécurité sociale congolais.

Mines solides Défis et impacts d'un secteur transversal

Quels sont les principaux projets miniers au Congo et quel est leur impact dans la diversification de l'économie nationale ? Panorama complet des forces en présence et analyse des conditions juridiques, structurelles, qui permettront de favoriser son développement.

Région

Brazzaville

Qu'il s'agisse de son patrimoine historique ou de ses sites naturels, la capitale du Congo a bien des atouts pour séduire le visiteur en valorisant ce potentiel économique. Visite guidée.

TRIMESTRIEL - MAI 2017 - N° 13

CongoEco

LE JOURNAL D'UNICONGO



Dossier

DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE CONGOLAISE

Les aléas des cours du pétrole rappellent la nécessité de multiplier les leviers de croissance en République du Congo. Les axes de diversification sont nombreux – secteur minier, forestier, agriculture, tourisme, nouvelles technologies... – et les initiatives ne manquent pas. Le point sur un dossier déterminant pour l'avenir de l'économie nationale.



Yattoo.com

**LES SOLUTIONS
D'ACCÈS À INTERNET
HAUTE PERFORMANCE**

🌐 www.yattoo.com

☎ (+242) 06 958 20 30

✉ info@yattoo.com

📍 319, Avenue Charles de Gaulle
POINTE-NOIRE
République du Congo
Face à TPI & MIGITEL

📍 105, Boulevard Denis Sassou Nguesso
BRAZZAVILLE
République du Congo
Face à la CFAO

CONTACTS UNICONGO
RELATIONS ADHÉRENTS - MEMBRES
ASSOCIÉS - ADHÉSIONS

- Relations Adhérents BZV
+242 06 814 20 44
adherentsbzbv@unicongo.org
- Relations Adhérents PNR
+242 06 929 74 65
adherentspnr@unicongo.org

RELATIONS D'AFFAIRES & PARTENARIATS - ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

- (FICHES SECTORIELLES, ÉTUDES DE MARCHÉS, MISES EN RELATIONS & RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES) - **ÉVÉNEMENTIEL**
- Développement & Appui Recrutement
+242 06 611 10 73
developpement@unicongo.org

CONSEIL & ORIENTATION FISCALE, JURIDIQUE ET SOCIAL - DOCUMENTATION : TEXTES LÉGISLATIFS & RÉGLEMENTAIRES

- Études & Documentation
+242 06 621 56 68
documentation@unicongo.org

SERVICES DIVERS

- Location salles et visioconférence
- Vente d'agendas / Facturation & règlements - Distribution Journal Congo Eco
- Administration
+242 06 841 04 07
secretariatbzbv@unicongo.org
et +242 06 629 59 06
secretariatpnr@unicongo.org

RECRUTEMENT

- Dépôt d'offres / candidatures
Site : www.emploi.cg
+242 06 611 10 73
recrutement@unicongo.org

FORMATION

- Analyse, besoins et inventaire des offres / Formation
+242 06 669 62 50
formation@unicongo.org

 Site : unicongo.org

 CHRISTIAN BARROS,
PRÉSIDENT D'UNICONGO

Chers adhérents et membres associés,
chers partenaires et lecteurs,

Au seuil de la quatrième année de parution de *Congo Économie* avec ses treize numéros, nous sommes confortés par la contribution de plus en plus affirmée de notre journal à l'information économique sur le Congo. *Congo Économie*, qui vient de changer de titre en devenant *Congo Éco*, est destiné à un lectorat diversifié, constitué des responsables d'institutions de l'État, des dirigeants d'entreprises, des investisseurs potentiels, des fonctionnaires, notamment d'administrations économiques, des représentants d'organismes internationaux d'appui au développement, des missions diplomatiques et d'étudiants.

Loin de nous satisfaire des échos encourageants que nous enregistrons de la part de nos adhérents et des partenaires, nous continuons de nous investir pour améliorer en permanence le journal, en vue de répondre autant que possible à vos attentes. À cet effet, la maquette du journal a été renouvelée, comme vous le constatez sur la couverture du présent numéro, dont les pages sont plus aérées. Dans cette quête, vos observations et suggestions demeurent les bienvenues.

La diversification de l'économie congolaise, qui intéresse particulièrement le secteur privé, est le dossier développé dans ce numéro. Les facteurs indispensables à la réussite de cette diversification – tels que l'environnement des affaires, la disponibilité, la qualité et le coût des facteurs de production – sont des préoccupations essentielles du secteur privé congolais car elles déterminent la viabilité des investissements.

Comme dans les numéros précédents, la rubrique Région portera cette fois-ci sur l'économie du département de Brazzaville, le plus peuplé du Congo, qui joue un rôle pivot à la jonction de l'axe fluvial Oubangui-Congo avec le CFCO et des axes routiers de la partie septentrionale et du sud du pays.

Nous exhortons les membres de l'Union à faire de *Congo Éco* leur première tribune de communication pour plus de visibilité sur le secteur privé congolais, notamment sur ses forces et ses faiblesses, ses perspectives au regard des potentialités du pays, et surtout, on ne le dira jamais assez, en fonction de la cohérence des politiques publiques mises en œuvre.

Sommaire


CONGO ÉCONOMIE

CONGO Eco est une publication éditée par l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo.

PRÉSIDENT : Christian Barros
presidence@unicongo.org

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean-Jacques Samba
Tél. : +242 06 661 48 61
publicationjeco@unicongo.org

DIRECTION DE LA RÉDACTION :
Jean Banzouzi Malonga
Tél. : +242 05 557 02 03 /
06 985 41 79
jbmalonga@yahoo.fr

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :
Didier Bras

DIRECTION ARTISTIQUE :
Jean-Noël Dubois

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :
Philippe Audouin, Jean Banzouzi Malonga, Didier Bras, Jean De La Haute, Patrick Dhoore, Pierre Kemeni, Paul Koffi Goli, Florent Lager, Davy Mahoungou, Erwan Morand, Cyriaque Okoumou Ombolla, Jean-Jacques Samba, Aimé Emmanuel Yoka..

PUBLICITÉ : Alizée Multi Presse
Jean-Marc Sand
jmsand33@gmail.com
Tél. : (+242) 06 663 13 90 /
05 774 14 74
(+33) 06 08 28 18 58

**Focus sur
Unicongo**
4

Laser 8
Droit
Finance
Fiscalité

Sucess story 12
Zoom sur
Allianz Congo

Dossier 15
DIVERSIFICATION
DE L'ÉCONOMIE
CONGOLAISE
Mines solides p. 17
Numérique p. 26
Agriculture & forêts p. 32
Tourisme p. 40
Initiatives p. 41

Région 44
Brazzaville

Afrique 48
La diversification
économique en Afrique :
une chance plus qu'une
contrainte

Culture 49
Les saisons dans les
traditions congolaises
et le changement
climatique

Des conseillers du Premier ministre à l'écoute des préoccupations d'Unicongo



Une mission de la Primature composée de cinq conseillers du Premier ministre, chef du gouvernement, conduite par M.Gervais Bouiti-Viaudo, conseiller spécial chargé de la gouvernance au cabinet du Premier ministre, a rencontré Unicongo ce mercredi 12 avril 2017 à son siège de Pointe-Noire.

Le président d'Unicongo, M.Christian Barros, était entouré de David Bourion, Philippe Audouin, Richard Masson et Denis Martin, respectivement présidents ou vice-président des fédérations BTP, Banques-Assurances, Industrie et Parapétroliers.

La rencontre s'est focalisée sur la situation préoccupante du secteur privé en lien avec le contexte économique très difficile du Congo, caractérisé par une baisse généralisée de l'activité dans les différents secteurs de l'économie. Cela est accompagné d'une réduction des effectifs du personnel dans des nombreuses entreprises, dont certaines jouent à leur survie.

Les préoccupations majeures des membres d'Unicongo sont l'absence de visibilité sur l'apurement de la dette de l'État envers le secteur privé, notamment les BTP, qui affecte tous les autres secteurs, en plus de l'impact de la baisse des commandes du secteur pétrolier et parapétrolier.

Au facteur économique s'ajoute la pression fiscale amplifiée par les pénalités et le harcèlement par les contrôles administra-

tifs abusifs de toutes sortes que subissent les entreprises déjà fortement éprouvées, sans oublier le GUOT, dont le dysfonctionnement aggrave les difficultés des entreprises dans leurs opérations d'approvisionnement.

M.Christian Barros a conclu cette présentation très inquiétante, en s'interrogeant : « **Comment et quand s'en sortir, et combien d'entreprises tiendront-elles encore le coup ?** »

M.Gervais Bouiti-Viaudo a rassuré Unicongo sur le fait que le Premier ministre est conscient de la gravité de la situation du secteur privé, d'où cette mission qu'il a été mandatée pour rencontrer Unicongo à Pointe-Noire et les directeurs généraux dans leurs entreprises, en vue de préparer la prochaine visite du Premier ministre. Toutes les préoccupations d'Unicongo et des entreprises devront faire l'objet des dossiers à transmettre rapidement à la Primature.

JEAN-JACQUES SAMBA

Session inaugurale des rendez-vous de l'économie numérique

Sous le patronage du ministre délégué à l'Économie numérique, la session inaugurale des « Rendez-vous de l'économie numérique » s'est tenue le 16 mars dernier à la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers (CCIAM).



Organisés par le DSI-Club en partenariat avec la chambre consulaire de Pointe-Noire et Unicongo, « Les rendez-vous de l'économie numérique » sont des rencontres initiées à l'attention des managers et basées sur des retours d'expériences d'entreprises, l'objectif étant de montrer par des cas concrets que le numérique peut être un levier pour la performance et la productivité des entreprises.

À la question de savoir si le digital est un levier de productivité et de performance pour Total E&P Congo, M. Pierre Jessua est revenu sur les engagements du Groupe dans ce domaine à travers la feuille de route digitale de Patrick Pouyanne, PDG du Groupe Total, construite autour de trois axes majeurs : relation clients, industrie 4.0 et open innovation.

PLUS QUE QUELQUES DISPONIBILITES !!!

INVESTISSEZ DANS L'IMMOBILIER

EN PROFITANT D'UN EMPLACEMENT PRIVILÉGIÉ AU COEUR DU CENTRE-VILLE FACE AU FLEUVE CONGO

LES TOURS JUMELLES

RESIDENCE TOURS JUMELLES DE BRAZZAVILLE

DU T3 AU T4 À PARTIR DE 193 000 000 FCFA

IMAGINEZ VOTRE LOGEMENT DONNANT SUR LE FLEUVE. C'est ici que vous attend la résidence LES TOURS JUMELLES. Cet ensemble immobilier, à l'architecture contemporaine et soignée, vous fera profiter de belles terrasses offrant une vue dégagée, sans vis-à-vis, pour les logements côté jardin et d'appartements d'exception en altitude. Les commerces, les écoles, les équipements sportifs et de loisirs aux alentours ; Box en sous-sol et caves.

POUR TOUTE INFO CONTACTER VOTRE CONSEILLER COMMERCIAL

BZV : 02 RUE WILLIAM GUINET - 242.06.639.68.83 CONTACT_BZV@GESTRIMOCEAN.COM

Gestrim Ocean

Une présentation de la direction Support de Total E&P a permis de prendre toute la mesure sur la place et du rôle du digital chez Total, depuis « l'usine du futur » de Total Raffinage et chimie, en passant par les objets connectés et le Digital Workplace ou solutions collaboratives, pour faciliter la communication et la collaboration, quels que soient la situation de travail et le terminal d'accès.

La conclusion de Guy Baouaya, directeur Support et président du DSI Club, est que pour le Groupe Total, le digital est une opportunité pour développer les synergies entre branches et filiales, améliorer la performance opérationnelle et mieux connaître ses clients.

Plusieurs membres du gouvernement et personnalités avaient fait le déplacement. C'était le cas de Bruno Jean-Richard Itoua, ministre de l'Enseignement supérieur et président d'honneur du DSI-Club, Benoit Bati, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Économie numérique, Yves Ickonga, conseiller du président de la République en charge des Télécommunications et du Numérique, mais aussi Sylvestre Didier Mavouenzela, président de la chambre consulaire de Pointe-Noire, Christian Barros, président d'Unicongo et Pierre Jessua, directeur général de Total E&P Congo.

JOANA DE JÉSUS GOMES

La réforme du système de Sécurité sociale congolais : une véritable gageure !

La publication de la loi n° 31-2011 du 15 juillet 2011 instituant le système de Sécurité sociale marque le début de la réforme du système de Sécurité sociale congolais, qui comprend dorénavant quatre caisses, devant remplacer la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), créées respectivement par la loi n°004/86 du 25 février 1986, instituant le code de la Sécurité sociale et par le décret n°84-891 du 12 octobre 1984 et consacrant l'extension de la couverture de la Sécurité sociale à des nouvelles catégories de bénéficiaires non cotisantes :

- La Caisse des risques professionnels et des pensions des travailleurs du secteur privé, créée par la loi 11-2014 du 13 juin 2014, pour gérer les régimes des risques professionnels et des pensions des travailleurs du secteur privé institués par la loi n° 18-2012 du 22 août 2012 ;

- La Caisse de la famille et de l'enfance en difficulté, créée par la loi 12-2014 du 13 juin 2014, pour gérer le régime de la famille et de l'enfance en difficulté institué par la loi n°10-2012 du 4 juillet 2012 ;

- La Caisse des pensions des agents de l'État, créée par la loi n° 11-2015 du 31 août 2015 pour gérer le régime institué par la loi n°11-2012 du 4 juillet 2012 ;

- La Caisse de maladie universelle, créée par la loi n° 12-2015 du 31 août 2015 pour gérer le nouveau régime institué par la loi n°37-2014 du 27 juin 2014.

Le 29 mars 2017, le directeur de cabinet du ministre du Travail et de la Sécurité sociale, entouré de ses collabora-

teurs et des dirigeants de la CNSS et de la CRF, s'est adressé au nom du ministre empêché, aux partenaires sociaux (les organisations patronales et les syndicats de travailleurs) pour les informer sur les grandes lignes de la réforme et échanger sur les modalités de sa mise en œuvre. Unicongo a été représentée par son président, M. Christian Barros.

Le président d'Unicongo a attiré l'attention du ministère du Travail et de la Sécurité sociale sur le risque d'effondrement du système de Sécurité sociale, qui pourrait découler de la précipitation dans la mise en œuvre de cette réforme. Il a relevé la précarité de la situation financière de la CNSS, due à la forte baisse du nombre de cotisants employeurs et employés, baisse liée à la situation économique du pays entraînant la fermeture de certaines entreprises et la compression des effectifs du personnel, sans oublier la lourde dette de l'État et des entreprises publiques à l'égard de la Caisse. L'équilibre financier de la CNSS est maintenant assuré par la compensation entre la branche des pensions de vieillesse et d'invalidité fortement déficitaire et les autres branches excédentaires gérées actuellement par la Caisse, mais qui seront dissociées et gérées par les différentes caisses nouvellement créées. Il se posera alors le problème du financement de toutes ces nouvelles caisses lorsqu'elles entreront en activité, notamment la Caisse des risques professionnels et des pensions des travailleurs du secteur privé qui n'héritera que de la branche déficitaire de l'actuelle CNSS.

JEAN-JACQUES SAMBA

EquaFlight

" Nous sommes là pour vous "

06 945 70 04 (PNR)
06 481 81 74 (BZV)

www.equafight.com *Olivier, Bénédicte et Sébastien, équipage Equafight.

Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail



Retour sur la huitième édition de la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail (JMSST) organisée par Unicongo le 28 avril dernier.



Cette année encore, Unicongo a confirmé son engagement en faveur de la prévention de la santé et de la sécurité au travail en organisant cette manifestation pour la huitième année consécutive, en collaboration avec Total E&P et huit sponsors : SN Plasco, Mucodec, Expro, le Port autonome de Pointe-Noire, Soco EP Congo, Searov Offshore, Globaline et la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe-Noire.

La manifestation a été un réel succès en accueillant plus de 1 960 visiteurs et près de 50 stands dont Codisco, le PAPN, Ilogs SA, Scab Congo, Socofran, Sodexo Congo, CTIC, GNCAC, IS Industrie, Renco, Lassarat, Ofis, Servtec, Bureau Veritas Congo, Perenco, SGS, Congo SA, IGS Logistics, Dietsmann, Globaline, Brasco, Sicim Congo, la CNSS, CI.DES Congo, EDVT, SN Plasco.

Les sociétés présentes ont animé cette journée autour du thème « Optimiser la collecte et l'utilisation des données sur la SST » à travers différentes activités ludiques et récompensé les participants en offrant tee-shirts, stylos, clés USB, casquettes et autres gadgets !



LOCATION

VENTE

GESTION



**UNE MAISON
QUI EST AUSSI
UNIQUE
QUE VOUS L'ÊTES.**

Imane Services

Avenue Moé Vangoula, Pointe-Noire,
Kouilou, République du Congo

**Tél.: +242 05 358 53 57
+242 06 440 83 49**

infos@imaneservices.com

www.imaneservices.com

Unicongo partenaire de la 3^e édition de la CIEHC

Du 24 au 26 avril 2017, a été organisée au Palais des congrès de Brazzaville, la 3^e édition de la Conférence internationale et exposition sur les hydrocarbures (CIEHC) de la République du Congo. Pour l'occasion, le président, le vice-président ainsi que le secrétaire général exécutif d'Unicongo ont assisté à la cérémonie d'ouverture.

En tant que sponsors officiel de l'événement, l'Union était présent comme exposant avec quatre de ses adhérents : Boscongo, Sclog, Cacoges et Serrutop. Ce fut l'occasion pour les nombreux visiteurs de s'informer sur les différentes missions de l'Union et sur les activités de ses membres ayant des rapports directs ou indirects avec le secteur pétrolier.

Unicongo a aussi eu l'honneur de recevoir M. Jean Marc Tysthere Tchikaya, ministre des Hydrocarbures, qui s'est longuement intéressé aux différents services que le syndicat propose aux sociétés formelles. À la fin de la conférence, l'Union s'est vu décerner un certificat d'excellence pour sa participation.

DAVY MAHOUNGOU




MILLENIMUM EQUIPMENT

Des solutions sur mesure pour toutes les flottes d'Engins



Pièces de rechange



Filtres



Lubrifiants



Pneus



Batteries



Pointe-Noire

163 Av. Stéphane Tchitchelle
Face au restaurant La Perla - Du rond-point Kassai vers KM4

sales.pnr@millenium-equipment.com
+242 05.300.00.51 - 06.800.00.13
www.millenium-equipment.com

Focus sur Unicongo

NOS MISSIONS ET SERVICES



Relations Adhérents

Service incontournable pour nos adhérents

- Prospection et gestion des futurs adhérents
- Suivi des dossiers des fédérations
- Interface entre les membres et les instances de l'Union
- Pilotage des différentes réunions (fédérations, comité des fédérations, commissions thématiques, assemblée générale, instances administratives)

Etudes & Documentation

Service de veille, d'assistance juridique et administrative

- Interface entre les membres et l'administration
- Conseil en création d'entreprise et sur l'implantation au Congo
- Réponse aux sollicitations juridiques et administratives de nos membres
- Garant de l'authenticité des documents législatifs et administratifs
- Représentation auprès des instances administratives
- Vente de lois, décrets, d'arrêtés et de conventions collectives

Relations d'affaires et Partenariats

Service clé pour le développement et les relations d'affaires

- Gestion de la communication interne et externe de l'Union
- Organisation de rendez-vous BtoB pour les entreprises étrangères en quête de marché au Congo
- Elaboration de fiches sectorielles
- Réalisation d'études de marché
- Organisation d'événements

Formation

Le relais de la formation professionnelle continue

- Analyse des besoins
- Inventaire des offres de formation continue
- Formations sur mesure, généralistes et techniques

Appui Recrutement

Service d'Appui au recrutement via www.emploi.cg

- Premier site d'emploi et de recrutement au Congo
- Une gamme importante de services à forte valeur ajoutée
- Accès illimité aux comptes et aux services
- Visibilité de vos annonces dès leur publication sur la page Facebook du site
- Insertion gratuite des logos dans l'annuaire des recruteurs dès votre inscription et après validation du service client
- Mise à disposition d'espaces publicitaires (bannières)

Congo Economie & Autres services

Journal trimestriel sur l'économie au Congo

- Distribution gratuite du journal
- Insertion publicitaire dans le journal
- Location de salles de réunion à des tarifs préférentiels
- Vente d'agendas




UNICONGO

26, avenue du Havre
BP : 1713 Zone industrielle
Pointe-Noire

Immeuble CAP INFO
BP : 42 Mpila
Brazzaville

www.unicongo.org



Le secteur privé face aux incertitudes de son environnement juridique et institutionnel

Depuis 2002, la Banque mondiale a lancé le Doing Business qui mesure la facilité de faire des affaires dans différents pays au monde, actuellement au nombre de 190. Pour ce faire, dix critères sont utilisés.

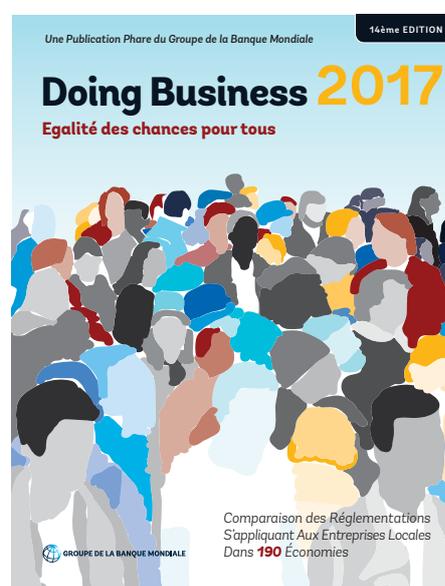
JEAN-JACQUES SAMBA

Outre les dix critères utilisés dans le classement du Doing Business, l'entreprise privée congolaise est particulièrement confrontée aux incertitudes de son environnement juridique et institutionnel, accentuées par l'incapacité de certaines administrations publiques à comprendre le rôle essentiel de l'entreprise privée dans le développement économique et social du pays, par la création des richesses et des emplois et les ressources qu'elle génère au profit de l'État et des collectivités locales.

L'enchevêtrement des textes juridiques

Il est courant que des lois concernant l'entreprise privée renvoient à des textes réglementaires d'application qui n'ont jamais été publiés. Pour combler le vide, les administrations publiques prennent généralement trois options :

- le recours systématique aux textes d'application des lois abrogées, ce qui est une véritable aberration, dès lors que par principe l'abrogation d'une loi entraîne également l'abrogation de ses textes d'application, l'accessoire devant suivre le principal, sous réserve que certaines dispositions des lois anciennes soient reprises dans les nouvelles lois ;
- la publication des lettres circulaires, et parfois des notes de service, en lieu et place des textes réglementaires (décrets et arrêtés), alors que les lettres circulaires et les notes de service n'ont pas pour vocation de se substituer aux décrets ou aux arrêtés ou de les anticiper, sachant que, certainement, ils ne seront jamais publiés du fait de l'ab-



sence de suivi dans bon nombre d'administrations initiatrices des lois ;
- l'interprétation hasardeuse des fonctionnaires irresponsables, sur la base des arguties.

Les chevauchements institutionnels dans le contrôle des entreprises privées

Les entreprises privées subissent de nombreux contrôles organisés par différentes administrations publiques, sur des bases légales pour les uns, et illégales pour les autres. Les chevauchements observés dans ces contrôles, sont un véritable harcèlement qui contribue à la « pollution » du climat des affaires au Congo.

Les administrations qui contrôlent sur

des bases légales : les services des impôts, la douane, l'Onemo, l'administration du travail, des mines, de l'environnement, de l'économie forestière, des hydrocarbures, et du commerce disposent des lois ou code communautaire Cemac (pour la douane) qui réglementent le contrôle dans leurs domaines et confèrent à leurs fonctionnaires assermentés et habilités le pouvoir de contrôler, de constater les infractions et d'en fixer les sanctions. Toutefois, bien qu'exerçant un pouvoir légal de contrôle, certaines administrations exercent ce contrôle au-delà de leurs compétences. C'est le cas du commerce qui contrôle les contrats de travail, les états et les bulletins de salaires, les déclarations d'impôts, les états financiers et livres comptables, les déclarations à la CNSS, les sociétés d'assurances pourtant soumises à la réglementation de la Cima sous le contrôle de la Direction nationale des assurances.

Les administrations qui contrôlent sans aucune base légale : dans ce deuxième cas, nous avons l'inspection générale d'État, la police administrative et les services de la sécurité du territoire, qui utilisent les lois d'autres administrations pour contrôler ce que ces administrations légalement com-

pétentes contrôlent déjà régulièrement. Face à l'exigence de la loi, en référence à l'article 125, alinéa 4 de la Constitution de la République du Congo, les administrations incriminées n'ont que les décrets fixant leurs attributions.

Les chevauchements tolérés entre le pouvoir légal de contrôle tiré des lois (contrôles des administrations disposant des lois) et le pouvoir réglementaire de contrôle tiré uniquement des décrets (contrôles de l'inspection générale d'État, de la police administrative et des services de la sécurité du territoire) posent le grave problème de la confusion des rôles des administrations publiques, fortement attirées par le contrôle dans les entreprises privées, au détriment de leurs missions normales qui sont, entre autres, de veiller au bon fonctionnement de l'État.

L'enchevêtrement des textes juridiques ainsi que les chevauchements des contrôles exercés par différentes administrations sont une gangrène pour le secteur privé qui appelle des actions vigoureuses urgentes dans le cadre du dialogue public-privé qui, malheureusement, a du mal à démarrer, malgré la publication il y a près de cinq ans des textes y relatifs.

Emprunt et remboursement de capitaux hors Cemac : l'essentiel à savoir

En République du Congo, l'administration de la réglementation des changes incombe exclusivement au ministère en charge des Finances et du Portefeuille public. Toutefois, il peut déléguer tout ou partie de ses compétences (pouvoirs) à la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC), à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) et aux intermédiaires agréés (banques et établissements financiers).

PAUL KOFFI GOLI,
EXPERT-FISCALISTE INTERNATIONAL

www.cba.associates - BP 4550, Pointe-Noire, République du Congo

Mobile : +242 05 613 82 00 / +242 06 400 78 20/ Email: Taxconsultant1000@gmail.com

Conformément à la convention qui régit l'Union monétaire de l'Afrique centrale (Umac) et dans le cadre de ses missions régaliennes (fondamentales), la banque centrale se charge de veiller, en collaboration avec les administrations compétentes du ministère en charge des finances, au respect des dispositions relatives à la réglementation des changes.

De manière générale, les mouvements de capitaux entre la Cemac et l'étranger s'effectuent librement à la seule condition qu'ils n'enfreignent pas la réglementation sur les financements liés à la drogue, au proxénétisme et aux trafics contraires au sein de la Cemac.

En pratique, les intermédiaires agréés interviennent pour s'assurer que les conditions et les circonstances de chaque transaction sont correctes et conformes à la loi. Ils vérifient ainsi l'origine, la destination ou

la nature des fonds reçus puis en collectent toutes les informations destinées aux autorités monétaires pour leurs divers besoins. S'agissant des mouvements de capitaux, notamment les emprunts et les prêts ainsi que leur remboursement, le règlement n°02/00/Cemac/Umac/CM du 29 avril 2000 portant réglementation des changes dans les États membres de la Cemac, dispose en ses articles 77 et 78 que « tous les autres emprunts contractés auprès des non-résidents, soit par des personnes physiques ou morales dont la résidence habituelle ou le siège social se trouve dans la Cemac, soit par des succursales ou filiales dans la Cemac, des personnes morales dont le siège est à l'étranger, doivent, trente jours avant leur réalisation, faire l'objet d'une déclaration auprès du ministère chargé des Finances et à la Banque centrale. Les remboursements des emprunts (...) doivent faire l'objet de déclaration

auprès du ministère chargé des Finances et de la Banque centrale dans les trente jours qui suivent leur réalisation ».

Il y a lieu de souligner qu'en pratique, les formalités d'importation (emprunt) et d'exportation (remboursement) de capitaux sont effectuées gratis sous la forme d'une déclaration préalable auprès de l'autorité compétente. Il suffit, pour l'opérateur économique concerné, d'informer les autorités locales (ministère des Finances, direction de la Monnaie et du Crédit, BEAC, notamment) de la nature de la transaction qu'il effectue. D'ailleurs, l'article 79 du règlement n°02 visé ci-dessus donne la précision sur le contenu du dossier à fournir et à présenter aux intermédiaires. Ce dossier doit comprendre un échéancier de remboursement et une copie du titre de créance déposé par le prêteur.

Pour ce qui est de la validation de la transaction, elle reste entièrement tributaire des conditions de l'opération elle-même. C'est-à-dire qu'elle ne viole pas les contraintes fixées par la réglementation des changes (...).

Il est vrai que l'obligation instituée par le règlement n°02/00/Cemac/Umac/CM s'effectue sans frais, mais l'absence et/ou le non-respect de celle-ci est sévèrement sanctionné par l'application d'une amende correspondant à 20% des sommes empruntées et/ou à rembourser. Dans tous les cas, il est vivement recommandé de consulter un conseil avant la mise en œuvre de vos projets d'importation et/ou d'exportation de capitaux.

Mesures d'élargissement de l'assiette fiscale au Congo Brazzaville et politique des prix de transfert

Les retombées de la crise pétrolière sont de plus en plus flagrantes dans les pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cemac). Dans l'optique de couvrir les fonctions régaliennes de l'État, force est de constater la prise d'un certain nombre de mesures afin d'élargir l'assiette fiscale.

PIERRE KEMENI, EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ, COMMISSAIRE AUX COMPTES agréé Cemac, expert judiciaire agréé près la Cour d'appel de Pointe-Noire, associé, Directeur Général Congo Experts-Mac Congo, cabinet international d'expertise comptable, audit et management.
Tél. : +242 06 444 0729. pierre.kemeni@experts-mac.com

En effet, lors du Sommet extraordinaire de Yaoundé du 23 décembre 2016, les États membres ont adopté vingt et une résolutions afin de stabiliser l'économie sous-régionale, dont notamment la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, aux fins de conserver leurs ressources. Dans cet ordre d'idées, la République

BREVES ÉCO

Vera Songwe, promotion inédite

Âgée de 48 ans, la Camerounaise Vera Songwe est devenue en avril dernier la première femme à diriger la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Si 77 candidats étaient en lice pour occuper ce poste, c'est sur cette titulaire d'un doctorat en économie mathématique que le secrétaire général de l'ONU, le Portugais António Guterres, a choisi de jeter son dévolu. Notons toutefois que la Camerounaise est tout sauf une novice après avoir été directrice des opérations de la Banque mondiale au Sénégal, en Mauritanie et au Cap-Vert, puis directrice régionale de l'International Finance Corporation (IFC) – la plus importante institution mondiale d'aide au développement – pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

LE CHIFFRE

2 millions

En dollars américains, la somme récoltée par la Fondation Roger Federer dans le cadre de « Match fo Africa », organisé par le tennisman suisse en avril dernier à Seattle, aux États-Unis. Une rencontre de prestige entre Federer et l'Américain John Isner, précédée d'un double inédit où le Suisse était associé à... Bill Gates. Fondée en 2003 et présente surtout en Afrique australe, la Fondation Roger Federer est impliquée dans plusieurs projets éducatifs.

Allianz,
un réseau
de proximité
à votre
disposition

Réseau d'Agences Allianz :

BRAZZAVILLE

Agent Général - DIOKDIANDI - DIOKSON
1416, Avenue Louissali - Plateau des 16 ans
Brazzaville - République du Congo
Tel. : +242 06 404 99 30
Email : diokson-allianz@diokson.com

Bureau de Brazzaville
Immeuble Chandon Farrell,
1er étage Av Nelson Mandela
Centre-Ville République du Congo
Tel. : +242 05 012 95 54
+242 22 604 50 21
E-mail : allianz.congo@allianz-cg.com

POINTE-NOIRE

Agent Général - SCAR CORPORATE
25, Av. de Mangoujou
B.P. 4805 Pointe-Noire
République du Congo
Tel. : +242 06 622 78 69
Email : agencescar-allianz@scarag.net

Agent Général SCAR PARTICULIERS
Av. Charles de Gaulle
B.P. 4805 Pointe-Noire
République du Congo
Tel. : +242 05 828 51 70
Email : agencescar-allianz@scarag.net

Allianz Congo Assurances (Siège Social)
Siège social : Résidence Gabonella
Avenue Lagrassi Pembélot
B.P. 340 Pointe-Noire - République du Congo
Tel. : +242 05 601 12 00
Email : allianz.congo@allianz-cg.com

Agent Général - GUMBI - LC CONSEILS
111, Av. Moe Vangoula
B.P. 5207 Pointe-Noire
République du Congo
Tel. : +242 06 818 50 60
Email : services-production-allianz@lco-cg.com

www.allianz-africa.com

SA au capital de 1 000 000 000 FCFA entièrement libéré
Entreprise régie par le code CIMA et l'acte uniforme OHADA
NCCM : CG/PNR/126387 / NIU : M20121000051063



Avec vous de A à Z

Allianz 

AG Partners

du Congo paraît pionnière en matière de fiscalité des prix de transfert aux vues des dispositions des articles 120D et suivants de la loi de finances 2017. Cependant, le législateur camerounais, qui fait mention des rémunérations exagérées et occultes⁽¹⁾ intragroupe, ne semble pas être à la traîne.

Il convient de préciser que le prix de transfert ne doit pas être confondu avec les « transferts d'argent » qui sont des opérations d'envoi et de réception de monnaie effectuées par les institutions financières, ni aux « transferts de

crédit de consommation téléphonique » qui renvoient aux crédits de consommation téléphonique effectués par les opérateurs de téléphonie mobile. Les prix de transfert⁽²⁾ sont par définition les prix des transactions intragroupes portant sur des biens, services et droits, qui diffèrent de ceux qui auraient été constatés si les entreprises n'avaient pas été liées, par référence au prix de pleine concurrence. Autrement dit, c'est le prix de vente et/ou d'achat de biens, services et droits entre deux entités d'un même groupe ayant des pays de résidence fiscale différents.

La loi de finances 2017 recommande à une catégorie⁽³⁾ de personnes morales établies au Congo de tenir à la disposition de l'administration fiscale une documentation permettant de justifier la politique de prix de transfert. Les méthodes retenues par l'administration fiscale pour la fixation

des prix de pleine concurrence sont celles préconisées par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Cependant, elle reste muette sur la présentation de la documentation, et l'on espère qu'elle sera plus explicite lors de la vulgarisation prochaine des instructions sur les prix de transfert. Toutefois, la conclusion des accords préalables avec l'administration fiscale semble être une bonne alternative pour le contribuable afin de réduire le risque de sanction.

(1) Article 39, 45 et 101 du Code général des impôts au Cameroun.

(2) Joseph Ayangma A., « La pratique du contrôle fiscal des prix de transfert dans l'espace Cemac », l'Harmattan, 2015, p.13.

(3) Celles dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes ou l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 500.000.000 FCFA.

La République du Congo paraît pionnière en matière de fiscalité des prix de transfert.

Cadeau d'entreprise, frais de parrainage et de mécénat : concept et fiscalité



Dans le cadre de leur politique de promotion commerciale, les entreprises sont souvent amenées à offrir à leurs partenaires ou à leurs employés des cadeaux sous la forme de divers gadgets, articles et services divers. Il arrive aussi qu'elles entreprennent des actions de parrainage (sponsoring) et de mécénat.

PAUL KOFFI GOLI

Notions de cadeaux d'entreprises

Les cadeaux d'entreprises peuvent revêtir différentes formes. Ils sont faits sous

la forme d'articles publicitaires, d'échantillons ou spécimens gratuits ou de cadeaux d'affaires. À ce jour, il n'existe pas

une législation spécifique et suffisamment claire en la matière. Nous nous proposons, au travers de la présente note, d'apporter notre contribution à la compréhension de ces notions puis à proposer une analyse fiscale en matière d'Impôt sur les sociétés (IS) et de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Les articles publicitaires

Les articles publicitaires sont des gadgets et articles divers distribués pour faire connaître un produit ou, d'une manière générale, le nom commercial d'une entreprise. Ces articles sont soit acquis à titre onéreux auprès d'autres entreprises, soit produits en totalité ou en partie par l'entreprise qui les offre. Normalement, l'admission en charge du coût de ces cadeaux à caractère publicitaire et la déduction de la TVA qui grève leur acquisition ou leur production sont subordonnées à des conditions. À savoir que : les articles doivent être destinés à toute la clientèle et ne doivent pas être réservés à une catégorie de partenaires ; les articles ne doivent pas présenter un caractère somptuaire. La valeur totale des articles pour un même bénéficiaire ne doit pas excéder une certaine valeur ; la dénomination commerciale (logo, sigle ou marque commerciale) de l'entreprise doit être indiquée de manière apparente et durable sur les articles ou sur leurs emballages. Ces trois conditions doivent être cumulativement satisfaites pour autoriser l'inscription en charge et la déduction de TVA.

Les échantillons et spécimens gratuits

L'échantillon ou le spécimen gratuit est une petite quantité de marchandises prélevée sur le stock destiné à la vente. Il est offert au client en vue de la promotion d'un produit.

Que dire de la fiscalité susceptible de s'appliquer ? Dans le cadre de la présente contribution, nous l'envisageons au regard de l'Impôt sur les sociétés et de la Taxe sur la valeur ajoutée. En matière d'impôt sur les sociétés, le coût d'acquisition ou de production des échantillons et spécimens gratuits est déductible dans les conditions de droit commun. En matière de Taxe sur la valeur ajoutée, il faut retenir que la taxe qui grève le coût d'acquisition ou de production des échantillons et spécimens gratuits ouvre droit à déduction, à la condition que leur distribution n'aboutisse pas à une vente en franchise de taxes. Cette condition est satisfaite si le produit est donné en faible quantité et qu'il est indiqué sur les spécimens qu'ils ne sont pas destinés à la vente.

Les cadeaux d'affaires

Il s'agit de services et biens n'ayant pas la qualité d'articles publicitaires et qui sont offerts dans le cadre de relations d'affaires à des clients et fournisseurs. Sont notamment visés les biens et les services que certaines entreprises offrent à leurs partenaires. À l'instar de ce qui a été déjà indiqué pour les articles publicitaires, les échantillons ou spécimens gratuits ou cadeaux d'affaires, l'admission en charge de ces cadeaux doit être autorisée dans la limite d'une moyenne raisonnable. Une valeur de 100.000 FCFA hors taxes par an et pour un même bénéficiaire est raisonnablement acceptable. De même, la TVA

ne devra être déductible que pour les biens et services n'excédant pas cette limite (de 100 000 FCFA par bénéficiaire et par an).

Le parrainage et le mécénat

Le parrainage consiste à financer en tout ou en partie, dans un but publicitaire, les actions d'organismes ou de personnes physiques ou morales tels que les associations, organisations non gouvernementales, syndicats, établissements scolaires, etc. Quant au mécénat, il consiste à financer, sans but lucratif, des activités culturelles, sportives, scientifiques et éducatives. Ces opérations peuvent être effectuées sous diverses formes telles que le versement direct de sommes d'argent, la prise en charge de dépenses, la mise à disposition de personnel ou de matériels, le remboursement de frais, etc.

Les dépenses relatives au mécénat doivent, en principe, s'analyser comme des dons.

Quid de la fiscalité applicable en matière d'impôt sur les sociétés et de Taxe sur la valeur ajoutée ?

Pour les besoins de détermination du résultat imposable (IS), les frais de parrainage engagés dans un but publicitaire sont déductibles lorsqu'ils sont exposés dans l'intérêt de l'entreprise. Cela implique que la promotion de l'image de l'entreprise soit effectivement assurée.

En ce qui concerne les dépenses relatives au mécénat, elles doivent, en principe, s'analyser comme des dons. Le régime fiscal des dons est prévu par les dispositions de l'article 113 du Code général des impôts aux termes duquel, « (...) les versements aux organismes de recherche et de développement reconnus par l'État, à des œuvres ou organismes d'intérêt général, à caractère philanthropique, caritatif ou social, à condition que les bénéficiaires soient situés au Congo, sont admis en déduction, dans la limite de 0,5 pour mille (0,5‰) du chiffre d'affaires hors taxes, dès lors qu'ils sont justifiés. Ce taux est porté à 0,5 pour cent (0,5%) en ce qui concerne les dons et subventions effectués par les entre-



prises pour le soutien et le développement du sport. De même, les dons et versements consentis lors de la survenance de calamités naturelles ou de catastrophes accidentelles sont déductibles à hauteur de 50% de leur montant ».

À propos de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Il faut retenir qu'en principe, les frais engagés dans le cadre d'une opération de

parrainage doivent être soumis à la taxe sur la TVA. En effet, ces frais constituent la contrepartie d'une opération réalisée au profit de l'entreprise. Ainsi, les sommes versées ou les montants des charges supportées par l'entreprise dans ce cadre doivent être soumises à la TVA. En ce qui concerne les dépenses de mécénat, elles n'engendrent pas de contrepartie. Du coup, cette absence de contrepartie les place hors du champ d'application de

la taxe. Ces sommes ne seront donc pas imposées à la TVA.

En tout état de cause, il est bienséant et recommandé qu'en cas de doute sur la nature réelle des actions à entreprendre et pour éviter toute confusion, les contribuables doivent valablement requérir l'avis d'un conseil ou obtenir une autorisation expresse de la Direction générale des Impôts et Domaines avant la mise en œuvre de celles-ci.

BRÈVES ÉCO

Vers un rebond de la croissance continentale ?

Après une année 2016 en berne qui a vu tomber la croissance africaine à son plus bas niveau depuis vingt ans (1,3% selon la Banque mondiale et 1,4% pour le FMI), les prévisions pour l'année en cours tablent sur un léger rebond, prévu à 2,7% pour en Afrique subsaharienne. Les perspectives sont un peu plus reluisantes en Afrique du Nord, notamment pour le Maroc où le Fonds monétaire international prévoit une croissance de 4,4% pour l'exercice en cours, contre 1,5% en 2015. Un satisfecit d'ensemble, mais tempéré par Abebe Aemro Selassie, le directeur Afrique du FMI : « C'est un rebond, mais il demeure insuffisant et en dessous de la croissance démographique, notamment parce que certains ajustements tardent à être faits. »

Les énergies renouvelables à l'honneur

Le continent africain fait figure de modèle dans le développement des énergies propres, selon un récent rapport du Forum économique mondial qui place sept pays africains dans le top 10 des bons élèves en la matière. C'est surtout l'est du continent qui est à la pointe dans ce domaine, à l'instar de l'Éthiopie qui occupe la première place de ce classement. Sa production d'électricité repose en effet à 93,90% sur l'exploitation de ce type d'énergie. Et si c'est un pays d'Europe du Nord, l'Islande, qui occupe la deuxième place de ce classement (89,07% de sa production d'électricité), ce sont bien des pays africains qui apparaissent ensuite avec la Zambie (88,86%), le Mozambique (87,63%) et la Tanzanie (85,62%). À noter que la République du Congo figure dans le top 20 de ce classement.

Assemblée générale de l'Union des gestionnaires d'aéroports d'Afrique centrale et de l'Ouest

Aerco organise et accueille, du 15 au 17 juin 2017, la 11^e assemblée générale Ugaaco (Union des gestionnaires d'aéroports d'Afrique centrale et de l'Ouest). Elle aura lieu à l'hôtel Pefaco Maya-Maya de Brazzaville. Cette assemblée réunira une quinzaine de délégations d'exploitants et de gestionnaires d'aéroports ainsi que des fournisseurs du milieu aéroportuaire. Lors des conférences qui seront tenues durant deux jours, les participants évoqueront les thèmes autour des « Aéroports : nos défis et nos enjeux ! ». Ce sont des idées qui peuvent être enrichissantes pour d'autres acteurs du portuaire, ferroviaire, route ou des industriels !
Pour y participer prenez contact par mail : catherine.sok@aerco-cg.com.

NBY Immobilier Conseils .S.A.

BESOIN DE CONFORT?

LOCATION

VENTE

CONSEILS

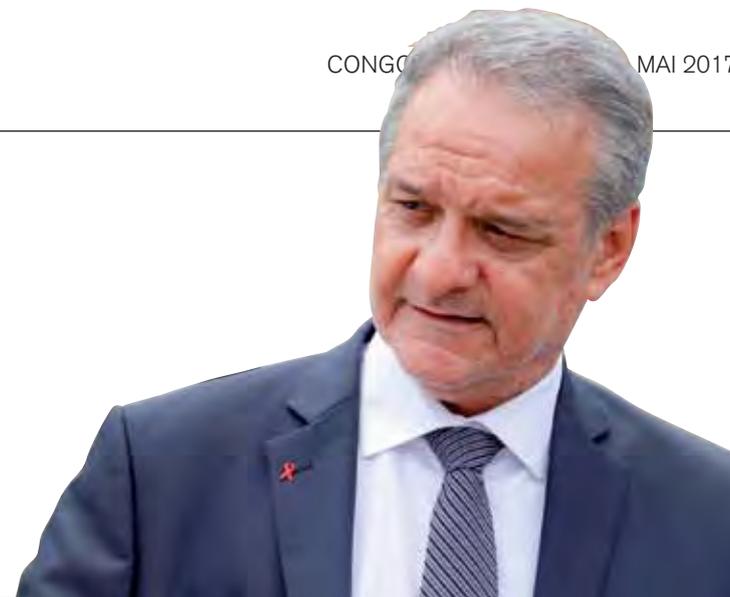
SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS

Brazzaville
06 683 76 27 / 04 413 78 88 / 05 525 40 94
contact@nbyimmo.com

Pointe-Noire
06 955 02 82 / 05 555 96 09 / 04 434 67 02
contactpnr@nbyimmo.com

www.nbyimmo.com
f NBY IMMO

Allianz Congo, la 3^e compagnie d'assurance privée créée au Congo



Allianz Congo est née fin 2011. La société a démarré ses activités en 2012, a atteint en 2015 un chiffre d'affaires de 7 milliards FCFA, se classant en quatre ans à la 53^e place des compagnies de la zone Fanaf qui en comporte 159, situées pour l'essentiel en Afrique centrale et de l'Ouest. Actuellement, cinq compagnies d'assurance opèrent sur le marché congolais, parmi lesquelles une publique et quatre privées.

PHILIPPE AUDOUIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL ALLIANZ CONGO ASSURANCES

Allianz propose toute la gamme des produits, de l'assurance-automobile à l'assurance des biens professionnels et privés, en passant par les flux des marchandises importées jusqu'à l'assurance des personnes à travers les garanties individuelles et les contrats santé. À l'exception cependant de l'assurance-vie, décès et épargne retraite, branche pour laquelle nous ne disposons pas d'agrément à ce jour. Notre clientèle est composée à 70% de professionnels et 30% de particuliers, au travers de l'assurance-automobile, multirisque habitation et voyage.

La distribution de notre gamme est assurée par trois canaux différents à travers les agents généraux, les courtiers et nos deux succursales. Chacun représentant, grosso modo, un tiers de notre chiffre d'affaires.

Allianz Congo, pourquoi ?

Cette implantation au Congo correspond à une volonté de développement du Groupe en Afrique. Cette volonté vient d'être saluée par la remise du prix « Allianz International Corporation of the year » au Africa CEO Forum. En effet, très récemment, le Groupe a acquis la filiale marocaine de la Compagnie Zurich, démontrant concrètement ce choix. Mais ce choix peut passer aussi par des créations ex nihilo ou en greenfield, cela a ainsi été le cas au Ghana, plus récemment au Kenya, et au Congo qui présentait en

2011 des niveaux de croissance de son économie très exceptionnels. Cette installation au Congo avait été précédée d'une étude de marché au sein de la holding Allianz Africa qui constatait qu'il existait sur ce marché une attente réelle pour une offre sécurisée de type Allianz.

Allianz Congo, comment ?

Quelques décisions stratégiques ont permis vraisemblablement de démarrer dans de bonnes conditions. D'abord, une installation à Pointe-Noire pour se rapprocher du centre de

gravité de notre clientèle potentielle. Puis une intégration en amont du processus d'indemnisation permettant ensuite une meilleure maîtrise de la qualité et des coûts. Mais aussi une diversification des réseaux d'intermédiaires pour permettre une meilleure réponse aux attentes de clientèles très diverses.

Et enfin la priorité donnée au recrutement de jeunes Congolais, pour la plupart embauchés à la sortie des études. Actuellement, le niveau moyen est le bac +4 et l'âge moyen est autour de trente ans. Cela permet une appropriation et une maîtrise des systèmes d'information très au-dessus de la moyenne, une intégration immédiate aux pratiques et usages du Groupe, et un enthousiasme qui compense rapidement le manque d'expérience.

Allianz Congo, des valeurs

Deux orientations constituent le socle de nos valeurs. Pour nous, il n'y a pas de développement durable sans rentabilité. Une rentabilité satisfaisante permet d'abord d'identifier que nous sommes sur la bonne voie en créant de la valeur, de rémunérer ceux qui nous ont fait confiance en apportant le capital nécessaire (et dont il faut maintenir la confiance pour les périodes de vaches maigres), et enfin de préparer l'avenir en dégagant des capacités d'investissement.

En matière de position commerciale, notre objectif est d'être la référence incontestable du meilleur rapport qualité-prix du marché. La qualité c'est l'accueil, le conseil, la réactivité, la certitude d'une offre sécurisée, d'un assureur solide et compétent. Cette qualité se construit chaque jour, avec humilité à l'écoute du client, sous contrainte d'une bonne maîtrise des coûts donc des prix

Allianz Congo, les objectifs

Nous ne sommes plus une start-up aux relations interpersonnelles qui constituaient la base de notre fonctionnement, il nous faut petit à petit viser à nous organiser de façon plus efficace, tout en conservant cette agilité et cette créativité qui font notre succès. Ce qui nous permettra de passer encore un seuil de développement en accueillant ceux qui vont nous rejoindre.



Allianz Congo, des projets

Nous avons en ligne de mire trois projets structurants. La création d'une Compagnie VIE au Congo est pour l'instant abandonnée du fait de la réglementation supranationale qui oblige à porter de 1 à 5 milliards FCFA le capital social nécessaire à cette création. Il suffit simplement de rappeler que le marché actuel n'est que de 5 milliards et que deux acteurs se partagent actuellement le marché. Nous sommes actuellement en position de veille pour exploiter une ouverture organisée de l'immense marché constituée par la RDC. Enfin, pour des raisons économiques, réglementaires et pour faire face à la croissance de nos activités, il a été décidé d'acquérir notre propre immeuble constituant notre siège social. L'objectif d'installation est fixé à fin 2017, début 2018.

Le Congo et la création d'entreprise

C'est un sujet très important, tout particulièrement au Congo dont la diversification de l'économie est à la fois un impératif vital, mais où cette création d'entreprise demeure difficile. Difficile parce que sous quelques ciels que ce soit, la création d'entreprise reste et restera toujours une aventure difficile. Ensuite, parce qu'au Congo les conditions de l'environnement des affaires la pénalisent très fortement. Le second constat ne s'additionne pas simplement au premier, mais a un effet multiplicateur sur cette complexité.

En plus des conditions économiques devenues défavorables, cela oblige le chef d'entreprise à réaliser des prouesses. Il est urgent de considérer l'entreprise, non comme une proie à dépecer, mais plutôt comme un actif à valoriser pour attirer les investisseurs étrangers, mais aussi afin de faire émerger une classe de dirigeants congolais dynamiques. Rendue visible et fière de sa réussite, cette classe de dirigeants congolais dynamiques pourra ainsi constituer une référence pour la jeunesse locale.

La priorité est donnée au recrutement de jeunes Congolais, pour la plupart embauchés à la sortie des études.

TOUT TRAVAIL
MÉRITE SA
BIÈRE



Castel
Beer

*Cameroun, Sénégal,
République centrafricaine,
Maurice, Angola,
République centrafricaine*



*Guinée-Bissau,
Cameroun, Sénégal,
République centrafricaine,
Maurice, Angola,
République centrafricaine*

BRALICO
BRASSERIES ET LIMONADERIES DU CONGO

*“Un rêve sans étoiles
est un rêve oublié.”*



M[★]
MIKHAEL'S
HOTEL & RESIDENCE

67, Av. Nelson Mandela | P.O.BOX 14507 Brazzaville | Republic of Congo
T +242 05 366 66 60 | reservation@mikhaelshotel.com

mikhaelshotel.com

Dossier

DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE CONGOLAISE



Mines
solides
17



Numérique
26



Agriculture
& forêts
32



Tourisme
40



Initiatives
41

Le Pade-2, entre espoirs et réalité

JEAN BANZOUZI MALONGA

Il est établi que la structure de l'économie congolaise est dominée depuis le milieu des années 1970 par le secteur pétrolier qui représente actuellement près des deux tiers du PIB et des recettes publiques, et environ 90 % des exportations du pays. Cela rend naturellement l'économie vulnérable. En témoigne la courbe de l'évolution de l'économie, qui est quasi synchrone à la celle des cours du baril de Brent.

Devant ce constat, le gouvernement congolais a mis en place le Projet d'appui à la diversification de l'économie (Pade), dont la deuxième phase a démarré récemment, avec l'appui de la Banque mondiale, de l'AFD et de la BDEAC. À l'image de la première phase qui a été mise en œuvre de 2011 à 2016, le Pade-2 a pour finalité la promotion des investissements dans les chaînes de valeur hors pétrole, et le soutien de l'émergence d'un tissu de PME/TPE compétitif.

Le coût total du projet est estimé à 34.778.250.000 de francs CFA. La Banque mondiale contribuerait par un prêt à hauteur de 33,75 millions d'USD, soit 63%, et le Congo contribuera pour près 13 millions de dollars US, soit 24% du coût total du projet. La contribution des autres partenaires

(AFD et BDEAC) est estimée à 6,75 millions d'USD, soit 13 %.

Des critères de validité retenus

Trois secteurs d'intervention sont retenus par le Pade-2 : l'agro-industrie, le tourisme et l'artisanat, le transport et logistique. « Ce choix stratégique s'est appuyé sur les critères suivants : la contribution potentielle à l'économie nationale à moyen terme ; leur potentiel de compétitivité internationale ; leur effet d'entraînement sur l'économie nationale ; leur potentiel à générer une croissance économique inclusive, à créer des emplois et de la richesse ; leur capacité à contribuer à augmenter le PIB national et à réduire la pauvreté », précise le Dr Jeannin Ndamba, rapporteur de la commission

de conception et rédaction du Pade-2. En clair, le Pade-2 va appuyer l'opérationnalisation des secteurs ci-dessus indiqués, tout en consolidant et en renforçant l'amélioration du climat des affaires.

L'opérationnalisation des secteurs de l'agro-industrie, du transport et logistique et du tourisme et artisanat a pour objectifs principaux de promouvoir les capacités techniques et opérationnelles des PME/TPE, leur accès au finance-

ment ainsi qu'aux marchés internes et extérieurs. Tandis que l'amélioration du climat des affaires vise la création d'un environnement favorable à l'investissement dans le secteur privé. Il s'agira de renforcer le dialogue public-privé et de promouvoir les réformes nécessaires pour améliorer le classement Doing Business, précise la note de conception du Pade-2. Toutefois, certains observateurs sont quelque peu sceptiques quant à la capacité du Congo à mobiliser la part de finan-

cement public dans ce projet, d'autant plus que le pays traverse une crise financière aiguë.

De leur côté, les concepteurs du Pade-2 sont plutôt optimistes. Car « malgré la morosité de la conjoncture internationale et l'effondrement du prix du baril de pétrole, les perspectives économiques établissent la croissance économique du Congo à 3,4% en 2017 contre 2,6% en 2016 (Cf. Avant-projet de loi de finances 2017). En effet, en 2017, l'économie congolaise pourrait connaître un regain d'activité avec l'augmentation des capacités de production des champs de Moho-Bilondo, phase I bis, et Lianzi, ainsi que l'entrée en production du nouveau champ de Moho-Nord », indiquent les experts du Pade-2, sous la coordination de M. Joseph Mbossa.

N'empêche, il faut être prudent et ne pas trop nourrir d'espoirs du côté des PME et TPE. Car les capacités du Congo à pouvoir financer le Pade-2 risquent d'être plombées par plusieurs facteurs, notamment la dette publique dont le niveau est très préoccupant par rapport au PIB.

Quels ont été les résultats du Pade-1 ?

Le Pade-1 a-t-il contribué à l'amélioration du climat des affaires ? Oui, répondent ses animateurs. Il avait été envisagé que le Pade-1 puisse proposer la réforme de 80 procédures administratives qui devaient impacter sept indicateurs sur les dix ciblés par la SFI (Société financière internationale) qui produit chaque année des rapports sur le Doing Business. À fin juin 2016, le Pade-1 avait produit 33 textes. Neuf de ces textes avaient été validés par le Gouvernement, et 65 procédures sur 80 avaient été réformées dans le sens de la simplification. Cette réduction devait impacter six indicateurs sur les sept préconisés.

Hélas, le plus grand problème demeure l'application de ces propositions. M. Joseph Mbossa le coordonnateur de Pade, s'en défendait en ces termes : « L'application des propositions d'amélioration du climat des affaires n'est pas du ressort direct du Pade, elle relève de moult acteurs du secteur public. N'empêche, pour booster l'application des textes proposés, le Pade-1 avait mis à disposition une expertise en recrutant un cabinet français, Aria Consult, pour procéder au suivi des réformes, afin d'identifier les goulots d'étranglement et mettre en place des programmes permettant de résoudre les problèmes qui entravent leur mise en œuvre. »

En ce qui concerne le développement des PME, le Pade-1 avait la mission d'appuyer 300 d'entre elles. L'objectif a semble-t-il été dépassé, puisque 400 PME ont été appuyées au travers du Fonds d'appui à coûts partagés (FACP) qui finance des actions de renforcement des capacités et de conseils, moyennant la mise à disposition des expertises diverses, au bénéfice des entreprises.

En matière de promotion des investissements, l'objectif qui avait été assigné au Pade-1 était d'accompagner les entreprises pour 50 milliards de francs CFA. Le Pade-1 avait mis en place des mécanismes d'accompagnement jusqu'à près de 70 milliards de FCFA. Un partenariat a été mis en place avec des institutions américaine (le BCIU) et française (le Medef International) dans le but de promouvoir les investissements congolais à travers des joint-ventures, compagnonnage, l'organisation des forums, salon, etc.

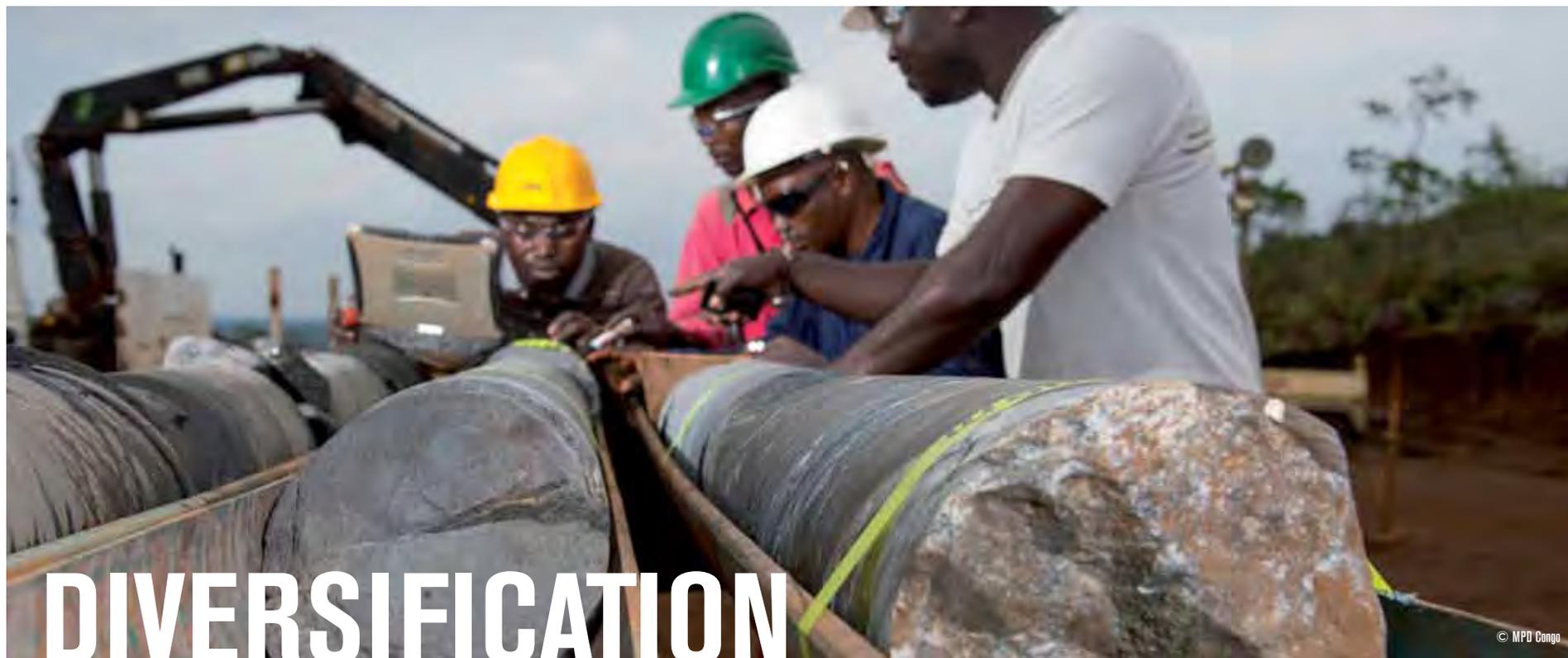
Par ailleurs, le Pade-1 avait signé avec une institution américaine dénommée African Growth Partners un partenariat pour la mise en place d'un fonds de capital-risque de 25 millions de dollars. Il devrait permettre aux acteurs économiques d'accéder à des financements de projets. Aucun bilan n'est encore disponible sur le volet promotion des investissements du Pade-1.

AIRFRANCE 

FRANCE IS IN THE AIR

ICI TOUT TOURNE AUTOUR DE VOUS
Soyez au centre de toutes nos attentions : bienvenue dans notre classe Business.

AIRFRANCE KLM WWW.AIRFRANCE.CG



DIVERSIFICATION

Cet article analyse, au travers des exemples concrets que sont les projets portés par les différentes sociétés minières actives au Congo, quels sont les impacts possibles du secteur minier sur la diversification de l'économie et comment ces projets seront réalisables une fois les différents défis relevés.

Zoom sur le secteur des mines solides : défis et impacts d'un secteur transversal

PAR AIMÉ EMMANUEL YOKA, PRÉSIDENT DE LA FEDMINES, DIRECTEUR GÉNÉRAL CONGO IRON, ET FLORENT LAGER, ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL ADJOINT MPD CONGO, VICE-PRÉSIDENT DE LA FEDMINES

Depuis 2005, année d'entrée en vigueur du code minier, le développement du secteur minier a été identifié comme l'un des axes prioritaires de diversification de l'économie congolaise. Cet intérêt pour ce secteur, atone depuis les années 1970, s'est traduit par une centaine d'autorisations de prospection, 42 permis de recherche et 14 permis d'exploitation. Conformément au code minier, l'État a joué un rôle de promoteur du secteur pour assurer le développement harmonieux du pays et a su soutenir les investissements pour mettre en valeur des gisements de tailles mondiales.

Si la République du Congo est dotée de ressources minières importantes, elle n'est pour autant pas encore productrice de minerais (à l'exception de l'or et du diamant artisanal) et ce secteur ne contribue actuellement que marginalement à la diversification de l'économie congolaise. Pourtant, les impacts du secteur minier sur la diversification pourraient être nombreux, mais ils demeurent restreints par des défis significatifs sur le court et moyen terme en ce qui concerne les infrastructures, l'énergie, l'environnement, les compétences locales, mais aussi par la difficulté à lever des fonds dans une conjoncture minière morose, même si elle s'est quelque peu stabilisée ces derniers mois. À cela il faut ajouter la faiblesse des cours du pétrole qui fragilise tous les secteurs de notre économie nationale.

Les principaux projets miniers au Congo

En dix ans, les investissements réalisés par les entreprises minières ont permis au gouvernement congolais de valoriser son sous-sol par la découverte de diverses ressources minérales : fer, potasse, phosphate, poly-métaux (cuivre, zinc et plomb) or, diamant et des indices d'uranium et de coltan.

Les projets de minerai de fer

Concernant les projets de minerais de fer, l'ensemble des projets pourrait permettre d'atteindre une production théorique de près de 100 millions de tonnes de minerais de fer par an dans la prochaine décennie, ce qui placerait le Congo parmi les principaux producteurs de fer du monde.

Dans le département de la Lékoumou, la société Mining Project Development Congo (MPD Congo), filiale de Glencore et Zanaga Iron Ore Company, développent le projet Zanaga. Entre 2007 et 2014, la société MPD Congo a réalisé la phase de recherche qui a permis d'identifier un gisement de 6,9 milliards (Mds) de tonnes de fer (32%). En 2014, la société a obtenu le permis d'exploitation « Zanaga » et remis les études d'impact environnemental et social à la Direction générale de l'environnement. La société a également signé la convention d'exploitation minière en 2014 qui a été ratifiée par le parlement congolais et publiée au *Journal officiel* en mai 2016. Le projet vise à produire dans sa première phase 12 millions de tonnes (Mt) de fer par an, puis d'augmenter dans la deuxième phase la production à 30 Mt/an.

Dans le département du Niari, la société DMC, acquise en 2016 par le groupe congolais Sapro et précédemment filiale de la société sud-africaine Exxaro, est titulaire du permis d'exploitation Mayoko-Lékoumou. La convention d'exploitation, signée en 2014, a été ratifiée par le Parlement congolais en septembre 2016 et publiée au *Journal officiel*. Le projet estime à près de 2,6 Mds de tonnes les réserves de minerais de fer qui





devraient être exportées par la voie ferrée du CFCO une fois réhabilitée.

La société Congo Mining, précédemment filiale de la société australienne Equatorial Resources et cédée en 2015 à la société anglaise InterAlloys, opère sur le site Mayoko-Moussondji, proche du projet DMC. Les réserves sont évaluées à 3,1 Mds de tonnes de minerais de fer qui devraient également être exportées via la CFCO. Par ailleurs, la société Congo Mining est également titulaire de deux permis d'exploration du fer, Moussondji-Ouest et Moussondji-Est, dans le massif du Chaillu. La société Equatorial Resources Ltd est toujours actionnaire de la société Congo Mining Exploration qui a fait la demande, au mois de novembre 2016, du permis d'exploitation pour le gisement de fer de Badondo, dans la Sangha, vers la frontière gabonaise.

À proximité de ce permis, la société Core Mining Congo développe le projet Avima dont l'État congolais détient 25% depuis 2014. Avima envisage une production de 3 Mt/an sur une durée de cinq ans dans une première phase qui sera exportée via le Gabon, puis une production de 35 Mt/an dans une deuxième phase.

Enfin, toujours dans la Sangha, Congo Iron, filiale de l'australien Sundance Resources, a exploré des gisements de fer proches du mont Nabemba, sur les sites de Bamegod et Ibanga. Ce projet est la partie congolaise du projet de fer Nabemba-Mbalam, situé à cheval sur le Cameroun et le Congo. Le projet envisage de produire 40 Mt/an, dont les deux tiers viendront du gisement côté congolais, et a caractérisé environ 517 Mt de DSO (*Direct Shipping Ore*, fer à 66%). Elle a obtenu son permis d'exploitation en 2013 et sa convention d'exploitation a été ratifiée par le Parlement congolais et publiée au *Journal officiel* en mai 2016.

Les projets de potasse et de phosphate

Pour les projets de potasse et de phosphate, le Congo pourrait devenir un acteur majeur de la production d'engrais au niveau mondial, en produisant annuellement 3 millions de tonnes de potasse et 4 millions de tonnes de phosphates notamment via un cluster des

mines de potasse et de phosphates situés sur la façade Atlantique.

Le projet de potasse de Mengo, situé près de Pointe-Noire, est développé par MagMinerals Potasses Congo SA (MPC) dont l'actionnaire majoritaire est le groupe chinois Evergreen Industries Group depuis 2011. Le projet, dans sa première phase, vise à produire 1,2 Mt/an pendant 25 ans, dont le total d'investissement est estimé à 1,36 Mds USD. MagIndustries a démarré les travaux de construction avant de les stopper le temps de trouver un partenaire stratégique qui participera au financement.

Implantée dans la sous-préfecture de Mandingo-kayes du département du Kouilou, Sintoukoula Potash S.A., filiale de la société australienne Kore Potash Limited (anciennement dénommée Elemental Minerals Limited), développe deux gisements de potasse adjacents Kola et Dougou. Le permis d'exploitation du gisement Kola a été attribué en 2014 pour une exploitation de 2 Mt/an et le permis d'exploitation du gisement Dougou a été obtenu en mars 2017, ce qui porterait la production annuelle de l'ensemble du projet à 5 Mt/an pendant cinquante ans. L'étude de faisabilité définitive du projet Kola, qui a débuté en février 2017, est financée par l'apport de nouveaux investisseurs, le fonds souverain du Sultanat d'Oman et la société chilienne Sociedad Química y Minera (SQM) détenue à 34% par la société canadienne Potash Corp, leader mondial de la potasse. Cette étude, réalisée par un consortium composé de Technip FMC, Vinci Grand Projet, Egis International et Louis Dreyfus Armateur, durera quatorze mois et devrait permettre un début des travaux de construction avant fin 2018. La convention minière d'exploitation est en cours d'approbation par le Gouvernement et sera ensuite soumise à la ratification du Parlement afin de sécuriser les investissements prévus (1,8 Md USD en première phase, 4 Mds USD au total).

Également implantée dans le district de Mandingou-Kayes, la Société des potasses et des mines (SPM), détenue par African Potash, est titulaire d'un permis d'exploitation depuis mai 2013. Les travaux de constructions sont estimés à 1,558 Md FCFA et devraient durer trois ans.

Cominco, filiale de la société anglaise Cominco Ressources Ltd, a débuté en février 2011 des sondages pour les phosphates sur ses deux permis dans la localité de Hinda (département du Kouilou). Les études de faisabilité sont terminées pour un projet qui exporterait 4,1 Mt/an de concentré de phosphate à 32%P₂O₅. Cominco a obtenu le permis d'exploitation Hinda en décembre 2015 et le certificat de conformité environnementale en juillet 2016. En attendant la réalisation du port minéralier, Cominco a étudié la possibilité de développer une phase 1 permettant d'exporter environ 900.000 t/an de concentré de phosphate via le port autonome pour un coût estimé à 600 M USD. Des investisseurs ont marqué un intérêt pour cette phase 1.

Les projets de polymétaux

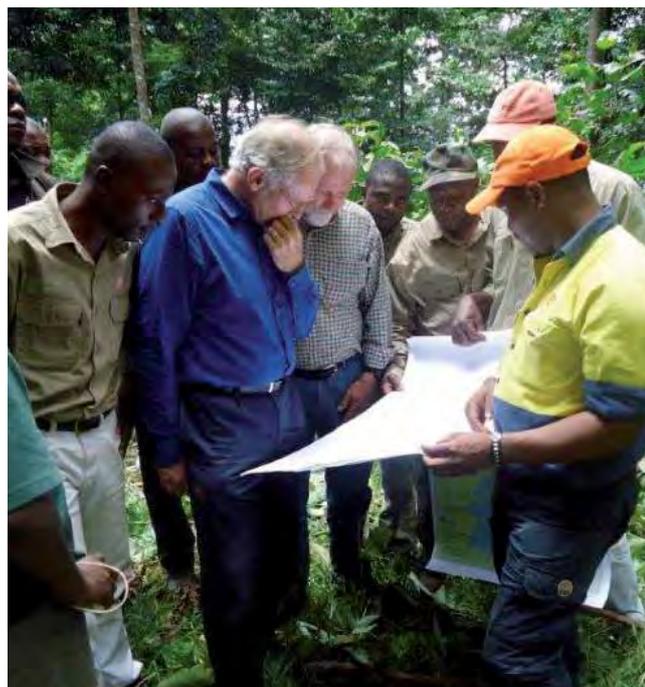
Ils concernent les départements de la Bouenza, du Pool et du Niari.

Dans le département de la Bouenza, Soremi, filiale de l'américain Gerald Metals Group, avait obtenu en 2008 deux permis pour des gisements polymétalliques non ferreux (cuivre, plomb et zinc), à Boko Songho et Yanga Koubanza. En mars 2014, le groupe chinois China National Gold Group Corporation a pris le contrôle du projet et construit l'usine de séparation des minerais et de traitement du cuivre, de la mine et des structures connexes afin de générer un produit fini sous forme de cathodes de cuivre. L'usine est configurée pour produire 20.000 tonnes de cathodes par an. La construction est aujourd'hui terminée et la production de cathodes de cuivre a débuté cette année, faisant de Soremi le premier projet minier industriel à entrer en production au Congo.

Dans le Pool, la société chinoise Lulu De Mine a obtenu des permis de recherche des polymétaux non ferreux dans la zone de Mindouli depuis 2007. En 2014, elle a signé une convention d'exploitation minière et elle indique avoir exporté 1.100 tonnes de minerais de zinc et de plomb. Toujours dans le Pool, un permis d'exploitation des polymétaux non ferreux a été attribué à la société chinoise Zhong Jin Hui Da Beijing Investment Co. Dans le Niari, la société chinoise Saison Zhong a obtenu en mars 2017 un permis de



© MPD Congo



Phases d'exploration minière au Congo

recherches pour les polymétaux dit « permis Kola-Banda » dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3 Mds FCFA.

Les secteurs aurifère et diamantaire

Dans ce secteur, de nombreux artisans sont présents mais néanmoins quelques entreprises ont vocation à exploiter ces minerais de façon semi-industrielle.

Les investigations menées par le Ministère des Mines et de la Géologie en partenariat avec le PNUD au niveau national ont

permis, en 2012, de dénombrer 4664 artisans miniers dont 24,91% exerçant dans la Cuvette-Ouest, 21,93% dans le Kouilou, 21,48% dans le Pool et 16,02% dans le Niari. Quelques projets d'or et de diamants sont portés par les entreprises telles qu'Alassane-Géomines et Sanu Resources Ltd dans la Cuvette-ouest, la Compagnie Minière du Chaillu (M2C), filiale de la société canadienne Mexivada Mining Corp dans le massif du Chaillu, et Congo Trading Development (CTD) dans le Niari, etc.

Les défis pour le développement d'un secteur minier contribuant à la diversification

Afin que le secteur minier contribue efficacement à la diversification de l'économie congolaise, il est nécessaire de relever de multiples défis, tant au niveau économique et juridique, mais aussi des infrastructures et en termes de formation, d'expérience et de compréhension du secteur minier.

Des investisseurs réticents en raison de prix encore faibles

Les sociétés minières sont actuellement au stade de la recherche de financements très conséquents (plusieurs millions à des milliards d'USD) pour passer à l'étape de construction des nombreuses infrastructures nécessaires à l'exploitation. Cette étape est particulièrement critique, *a fortiori* dans un contexte international de baisse des cours. Le prix du fer est passé de 130 USD/t en 2013 à 37 USD/t en décembre 2015, le cours du cuivre est au plus bas depuis cinq ans, après un pic en mars 2011. Le cours du phosphate est passé de 200 USD/t en 2012 à moins de 100 USD/t début 2017.

L'évolution des cours des minerais est liée à la combinaison de plusieurs facteurs : baisse de la consommation chinoise et indienne, ralentissement de l'économie globale, notamment dans le secteur de la construction, et surabondance de matières premières sur le marché international en raison de l'ouverture de nombreuses mines quand les prix étaient

élevés. De plus, le faible niveau des prix du pétrole impacte négativement la capacité financière du Congo et amplifie le risque pays, rendant plus difficile la mobilisation des financements. Ces contraintes conjoncturelles entraînent néanmoins une baisse des coûts des produits et services, mais aussi de la main-d'œuvre, notamment dans le secteur de la construction, ce qui offre l'opportunité de développer les projets à des coûts plus bas. De ce fait, plusieurs sociétés minières revoient actuellement leurs études de faisabilité afin de quantifier ces impacts et d'attirer de potentiels investisseurs.

Même si une hausse des cours de certains minerais est constatée depuis le début de l'année 2017, cette embellie reste encore trop faible. Il convient également d'observer si cette hausse est pérenne ou simplement circonstancielle, comme le notent de nombreux analystes tel Philippe Chalmin (groupe CyclOpe) qui précise que « globalement, les niveaux des cours des matières premières devraient rester au creux de la vague, et pour un certain temps ».

Les choix présidentiels en Chine et aux États-Unis vont impacter les cours des matières premières au cours de cette année 2017. En novembre, l'actuel président chinois Xi Jinping va briguer un second mandat lors du congrès du Parti communiste et, dans cette optique, va certainement poursuivre les investissements dans les infrastructures, consommatrices de

Projets	Nom de la société et actionnaires	Ressources		Montant des investissements (estimation)	Date envisagée de démarrage de la construction
		Reserves Volume	Qualité des réserves		
Zanaga	MPD Congo (Glencore et ZOC)	6,9 Mdst JORC	Fer 12 Mtpa (phase 1) 30 Mtpa 68% (phase 2)	2,2 milliards USD (phase 1) 2,5 milliards USD (phase 2)	2019 (en fonction des cours)
Mlayobu	Congo Mining (InterAlloys) et Equatorial resources	3,1 Mdst	Fer 5 Mtpa DSO	200 million USD	Non communiqué
Radimbo	Congo Mining, Exploration (Equatorial resources)	2,3 Mdst	Fer DSO	1,2 milliards USD	Non communiqué
Nalanda	Congo Iron (Sundance)	517 Mt JORC 4 Mdst Itabirite	Fer 40 Mtpa 60%Fe DSO	5 milliards USD	2020 (en fonction des cours)
Avima	Core Mining (Core)	690 Mt DSO 1.600 Mdst @ 35%	Fer 35 Mtpa 58%Fe DSO	4-5 milliards USD	Non communiqué
Muyaka	DMC (SAPRO) et Exaro	685 Mt	Fer 2-10 Mtpa	250 million USD	Fin 2017 (production test)
Kouilou	Sintoukolo Potash (Kore Potash) or Elemental Minerals	600 Mt	2 Mtpa potasse	1,8 milliards USD	2019
Mongo	MPC - MagMinerals potash Congo S.A. (Evergreen)	33,2 Mt	Potasse 1,2 Millions Mtpa KCl 95% K2O 60%	1,3 milliards USD	2013 (début construction)
Itouba Sangha Yanga Kouabane	Soremi (China Gold Group & Gerald Group)	NC	Cathode de cuivre 20.000 tpa	250 millions USD	2017 (début production)
Kouilou	Comisco	581 Mt	Concentré de phosphate 32%, 4,1 Mtpa	600 millions USD	Selon disponibilité des financements
	Comisco - Starter Project		Concentré de phosphate 30-32%, 250 ktpa	35 millions USD	Fin 2017

minerais. Aux États-Unis, le programme d'infrastructures annoncé par le président Donald Trump pourrait également se traduire par une augmentation de la demande de minerais.

Pour encourager la reprise des investissements qui se mesurent sur le long terme, la hausse des cours doit être durable. En tout état de cause, la plupart des projets miniers au Congo ne pourront pas bénéficier, dans l'immédiat, de la remontée des cours faute d'être en capacité de produire.

Le défi des infrastructures énergétiques, de transport et d'évacuation

Si le Congo dispose actuellement de certaines infrastructures énergétiques, de transport et d'évacuation, les études de faisabilité réalisées par les sociétés minières montrent que les infrastructures nécessaires au développement de leur projet sont soit d'une capacité insuffisante, soit inexistantes. Il est dès lors nécessaire de réhabiliter les infrastructures existantes et d'en construire de nouvelles.

Il existe une forte interdépendance entre le développement des projets miniers et celui des infrastructures. Ainsi, tout retard pris dans la construction ou la maintenance de l'une des infrastructures nécessaire à un/des projet(s) impacte négativement le délai de réalisation globale du/des projet(s) minier(s) en question

Synthèse des projets des huit membres de la fédération des Mines Solides du Congo.

et entraîne des surcoûts pour l'opérateur. De même, le retard pris dans la réalisation d'un projet minier affecte négativement la rentabilité d'une infrastructure construite exclusivement ou dimensionnée en fonction de ce projet. La disponibilité des infrastructures, leur fiabilité, leur financement, les délais et coûts de réalisation/coûts d'accès conditionnent la décision d'investissement et déterminent l'avenir des projets miniers.

Les infrastructures d'exportation des produits miniers : le Port autonome de Pointe-Noire et futur port minéralier

Soremi exporte actuellement sa production sous forme de cathode de cuivre dans des containers via le Port autonome de Pointe-Noire (PAPN). En attendant que le futur port minéralier soit construit, DMC-SAPRO, Congo Mining et Cominco ont redimensionné leur projet et envisagent d'exporter des volumes de production plus faibles via le PAPN. Sintoukola Potash et MPC développent une solution portuaire autonome.

Le PAPN est en train de réaliser des travaux d'extension du port et la création d'un nouveau quai qui devraient permettre le transbordement ou le chargement direct d'au moins 2 millions de tonnes de minerais par an. Des accords entre certains opé-

rateurs miniers et le PAPN ont été signés. Toutefois, la capacité du PAPN, même après extension, ne sera pas suffisante pour l'ensemble des projets miniers et il n'est pas adapté au trafic des vraquiers minéraliers, de sorte qu'un nouveau port est nécessaire pour traiter les produits miniers en vrac.

À cet effet, l'État a signé, en mars 2013, un protocole d'accord avec la China Communications Construction Company (CCCC) et sa filiale China Road and Bridge Corporation (CRBC), pour le développement de ce nouveau port. La société CRBC a présenté, en janvier 2014, une étude de faisabilité du futur port minéralier qui a été révisée en 2016. La décision d'engagement de la construction de ce port est dépendante de la finalisation des accords assurant la date de disponibilité de l'infrastructure, son aménagement, sa gestion, un accès équitable et à des coûts compétitifs en adéquation avec les besoins des opérateurs miniers. En février 2016, un accord de construction a été signé entre l'État congolais et CRBC, néanmoins les accords de financements avec Exxim Bank ne sont pas encore signés malgré une forte pression de la Chine qui fait de la construction de ce port un chantier majeur de sa politique d'investissement en Afrique centrale. D'autant que le projet de Zone économique spéciale de Pointe-Noire, qui

devrait débuter en juin 2017, doit s'articuler autour de ce futur port minéralier. Pour d'autres projets, notamment ceux du Nord-Congo tels que Congo-Iron ou Core Mining, ni le PAPN ni le futur port minéralier ne sont des solutions retenues puisque ces projets envisagent d'exporter leur production soit par le Cameroun (port de Kribi) soit par le Gabon (nouveau port minéralier à Owendo réalisé par Gabon Special Economic Zone).

Les infrastructures de transport des produits miniers : CFCCO, pipeline et nouveau chemin de fer

Même si ces dernières années de nouvelles routes ont été construites ou rénovées (par exemple RN1 reliant Pointe-Noire à Brazzaville), une exportation à grande échelle des produits miniers par route n'est pas envisageable tant sur le plan économique (coût du transport par camion et maintenance des routes) que pour la sécurité des populations. Le transport de grandes quantités de produits miniers devra donc se faire par chemin de fer ou par pipeline. Diverses options sont examinées, pour privilégier des partenariats public-privés (PPP), sans exclure les programmes purement privés.

La proximité de plusieurs projets de fer avec l'ancienne ligne de chemin de fer

minéralier de l'ex-Comilog appartenant au Chemin de fer Congo-Océan (CFCCO) peut sembler offrir une solution. Ainsi DMC-SAPRO et Congo Mining ont signé un accord avec le CFCCO pour utiliser son réseau mais il convient au préalable de réhabiliter complètement la voie entre Mbinda et Dolisie et de moderniser la ligne entre Dolisie et Pointe-Noire. D'autres sociétés, par exemple MPD Congo, ont choisi de transporter le fer sous forme de sinter fines en suspension dans l'eau par pipeline entre le site de la mine et celui du futur port minéralier car c'est la seule option de transport qui garantit la rentabilité du projet et minimise l'impact environnemental. Bien entendu, les projets comme ceux de Congo Iron ou Core Mining, situés au nord du pays, ne peuvent pas envisager d'utiliser le CFCCO et ont donc choisi de créer un chemin de fer entre le Congo et le Cameroun ou d'exporter la production via le Gabon. Cela permettrait également de minimiser l'impact environnemental et d'assurer la rentabilité économique de ces projets. Pour de tels projets

transfrontaliers, l'État et les sociétés minières ont élevé la discussion à un niveau régional (Cemac et CEEAC).

Les infrastructures énergétiques : production et transport d'énergie

En termes d'énergie, alors que la capacité de production actuelle du Congo est de 600 mégawatts (MmW), les projets miniers lorsqu'ils fonctionneront à plein régime, demanderont au minimum 500 MmW, soit plus de 80% de l'actuelle production électrique du Congo. Même si la République du Congo a réalisé des investissements significatifs ces dernières années, ils ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins des opérateurs miniers.

Afin de conduire à bien tous les projets miniers, il faudrait doubler la production d'électricité au Congo. Il conviendrait d'une part, d'exploiter le potentiel hydro-électrique estimé à près de 3000 MmW. L'État a signé un accord avec l'International Finance Corporation (IFC) pour la réalisation d'études de faisabilité du projet hydro-électrique de Sounda (de 400 à 1000 MmW) au sud-ouest du pays. D'autres programmes hydro-électriques existent (Liouesso, Kouembali, Mourala, Ngokeli, Ngowieri ou Chollet). Par ailleurs, la capacité de la centrale à gaz CEC de Pointe-Noire pourrait être augmentée de 300 à 450 MmW et la construction d'une deuxième usine permettrait d'atteindre une production totale de 900 MmW.

En matière de protection de l'environnement, de nombreuses normes internationales servent de référence aux opérateurs.

Toutefois, tous ces projets, s'ils se réalisent, apporteront une réponse aux besoins énergétiques dans un délai minimum de cinq ans. Dans l'intervalle, les sociétés minières sont obligées d'utiliser des produits pétroliers et des groupes électrogènes qui sont coûteux et impactent négativement l'environnement. Le prix du carburant est donc un paramètre très important pour les sociétés minières. Elles souhaitent pouvoir bénéficier d'un prix inférieur au prix du marché à l'instar du « prix pêche ou prix ferroviaire » afin de faciliter le démarrage de certaines productions qui pourraient être exportées dans un premier temps par la route, en attendant la réalisation des différentes infrastructures requises.

Le respect des normes environnementales et sociales

Les projets miniers peuvent générer des externalités négatives, notamment en matière environnementale et sociale. Dès lors, les sociétés minières ont réalisé, conformément à la réglementation congolaise, et ce dès les phases d'exploration, des études d'impact environnemental et social afin d'évaluer et minimiser les impacts sur l'environnement et les populations riveraines, encadrer la cessation d'activités minières et la restauration des sols, mais aussi de maximiser le développement socio-économique du pays. Elles ont également mis en place des plans

de gestion environnementale et sociale et des mesures de compensation afin de limiter et/ou compenser ces impacts négatifs.

Au-delà du respect de la législation nationale, la plupart des entreprises minières (et pétrolières) internationales s'engagent volontairement à appliquer les directives et bonnes pratiques élaborées par les institutions internationales tels que les Standards de performance et la Politique de développement social et économique durable de la Société financière internationale (SFI), ainsi que les Principes de l'Équateur qui sont des normes sociales et environnementales s'adressant au secteur financier et s'appliquant dans le cadre du financement des projets (www.equator-principles.com).

En matière de protection de l'environnement, de nombreuses normes internationales servent de référence aux opérateurs tels que la Charte mondiale des Nations unies, les recommandations de l'International Council on Mining and Metals (ICMM), les lignes directrices de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), etc. De même, les droits des communautés établies autour des sites miniers doivent être protégés (par exemple la loi n°5-2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones) et il convient de s'assurer qu'elles retirent de l'exploitation des minerais un avantage économique tout en garantissant un environnement sain et le respect des droits de l'homme.

Comprendre les enjeux et le fonctionnement du secteur minier

Le secteur minier a trop souvent été assimilé au secteur pétrolier, alors que ce sont deux secteurs totalement différents et qui, au Congo, ne sont pas du tout au même stade de développement. Les projets miniers sont intrinsèquement marqués par un grand aléa dans la phase de recherche (en moyenne, un projet sur trois cents atteint le stade du développement alors que c'est environ un projet sur dix dans le secteur des hydrocarbures), une durée de réalisation extrêmement longue (dix à quinze ans séparent la découverte des indices de la ressource et la mise en exploitation effective d'un gisement) et des dépenses d'investissement très conséquentes qui ont des implications sur le financement des projets. Cette longue attente peut avoir tendance à remettre en cause la pertinence et l'intérêt du contrat minier qui a scellé l'accord avec l'opérateur. Cela est également vrai pour les communautés environnantes qui attendent des retombées positives dès l'implantation du projet dans leur zone d'habitation, même s'il n'est qu'en phase de recherche du fait de la compréhension insuffisante des enjeux du secteur minier et des contraintes pesant sur les opérateurs.

L'industrie minière est une industrie cyclique qui peut créer mais aussi détruire rapidement des emplois en fonction de la conjoncture économique. Avec la chute brutale des cours des minerais entre 2014 et 2016, toutes les entreprises minières à travers le monde ont été dans l'obligation de réduire leurs coûts de fonctionnement et ont procédé à des plans de licenciement (par exemple 40.000 emplois supprimés dans le secteur minier en Australie en 2015). En République du Congo, entre 2014 et 2016, environ 1.000 emplois ont été supprimés dans le secteur minier sous l'effet combiné de la baisse des cours et de la fin des phases d'exploration.



Conférence " Investir au Congo " de décembre 2015 avec SEM le ministre des Mines et le ministre des Hydrocarbures.



VCF Agréé
est une société
de droit Congolais
implantée à Songolo,
Pointe-Noire travaillant
dans les domaines suivants :

- Formation Hygiène, Sécurité et environnement dans son centre de Formation.
- Protection incendie
- Climatisation industrielle

Ce centre de formation vient rejoindre ses pairs (BIMV, SERVTEC, APAVE et BUREAU VERITAS) que nous saluons au passage pour l'accompagnement qu'ils proposent aux Entreprises Congolaises depuis de nombreuses années.

A l'écoute de sa clientèle, VCF Agréé propose un service rapide, un travail sérieux et respectueux des normes.

L'atout principal de VCF Agréé est de toujours maintenir un lien étroit avec ses clients.

Notre équipe se chargera de l'étude de vos sites afin de vous conseiller au mieux pour les interventions à venir, de vous informer sur de nouveaux produits pouvant garantir au mieux votre protection et aussi les nouvelles réglementations auxquelles vous êtes astreint.

FORMATION H.S.E

TOTAL

M15 : Habilitation personnel non-électricien - HO-B0
M31 : Risques liés aux échafaudages - vérificateur échafaudage

ENI

Risque H2S
Terminal vidéo - vibrations mécaniques, chimiques et cancérigènes - atmosphères toxiques, nocives et asphyxiantes - bruit

Autres formations dispensées

Manipulation extincteurs
Formation évacuation et exercice évacuation
Secourisme

Spécialisation dans le domaine de la formation en ligne (E. Learning)

Création du M7 pour TOTAL en 2016

AUDITS et CONSEILS

Evaluation de votre entreprise face aux risques d'incendie
Réalisation de diagnostics de sécurité incendie
Réalisation de bilan de puissance électrique



PROTECTION INCENDIE

Installations systèmes PROTECTION INCENDIE et maintenance

L'ingénierie matérielle de sécurisation incendie des installations industrielles (détection et extinction) :

- en CO2 haute et basse pression
- en déluge
- par poudre
- en mousse
- en FM 200, Inergen, Azote...
- Installations de systèmes de protection incendie destinés aux établissements recevant du public (ERP)
- Sprinklers



Installations de systèmes de protection incendie destinés aux Établissements Recevant du Public (ERP)



Installations de systèmes de CLIMATISATION destinés aux INDUSTRIES

Climatisation industrielle ou tertiaire de grand volume de nouvelle génération



SÛRETE

Contrôle d'accès - détection intrusion et alarme - vidéo surveillance



VCF Agréé, ayant acquis de solides expériences au côté de ses partenaires assure des prestations complètes allant des études à la mise en exploitation.



404 avenue Jacques Opangault - Songolo - Pointe Noire - République du Congo
Tél. (+242) 06 413 15 15 - (+242) 05 380 76 76 - contact@vcfagree.com www.vcfagree.com

VENEZ DECOUVRIR VOTRE NOUVELLE TABLE À BRAZZAVILLE



DECouvrez NOTRE
NOUVELLE
CARTE

INVITEZ-VOUS CHEZ NOUS ET LAISSEZ VOGUER VOS PAPILLES AU GRE DU GOUT



Pour Commander
et Réserver

+242 06 613 60 60

Case J-381V – OCH de l'Hôpital Général/CHU-B
Derrière CEG-NGANGA Edouard, côté Direction Générale SOPRIM (Ex-SOPROGI)

Email : restolapirogue@gmail.com
restolapirogue@lapiroguecongo.com
www.lapiroguecongo.com

À la suite de ces plans de licenciement pour motif économique, les sociétés minières subissent beaucoup de contestations, critiques et attaques diverses même si les indemnités légales et des primes additionnelles ont été versées, ce qui ne contribue pas à la création d'un climat propice à l'investissement. Dans le futur, il conviendra de faire en sorte que les travailleurs comprennent mieux les enjeux du secteur. De plus il est important de ne pas oublier que, lorsque la phase de construction des infrastructures et équipements miniers prendra fin, de nombreux emplois qui auront été créés temporairement prendront également fin, et qu'en phase d'exploitation d'autres types de compétence seront requis par les sociétés minières.

Les besoins en formation adaptée au secteur minier, mais aussi dans les métiers techniques

Le secteur minier devrait contribuer, tant dans la phase de construction que d'exploitation, à la création de milliers d'emplois directs et indirects. Mais pour que ce soit une réussite il est nécessaire de mettre en place dès maintenant les formations appropriées. Lors de phases d'exploration, les sociétés minières ont eu beaucoup de difficultés à trouver les compétences locales en raison du manque de formation au niveau national et du fait que beaucoup de diplômés ne sont pas disposés à aller vivre dans des zones isolées loin des grands centres urbains. En terme de formation, l'État prévoit, dans le cadre du plan national de développe-

ment, d'envoyer certains cadres et agents en formations à l'étranger mais aussi de renforcer les filières relatives à l'industrie minière à l'université Marien-NGouabi afin de former des techniciens et cadres spécialisés (juristes, économistes, ingénieurs et géologues). L'ouverture en 2016, de l'École des mines et de la métallurgie (E3MG) de Moanda au Gabon peut également être une alternative en termes de formation des techniciens aux métiers de la mine. L'Institut des matières premières à Douala, au Cameroun, dispense par ailleurs des formations en droit, économie et management des matières premières. La Fédération des Mines échangera de nouveau avec le programme Pade-2 appuyé par la Banque mondiale pour la création de formations dans les secteurs techniques et de base (plombier, soudeurs, électriciens, etc.). Il convient également de mettre en place des politiques de formation à destination des femmes car le secteur minier au XXI^e siècle est largement automatisé et féminisé dans de nombreux pays tels que l'Australie et l'Afrique du Sud.

Les challenges du contenu national dans les différentes localités

De manière générale, les objectifs de contenu national sont déjà présents dans la plupart des conventions minières et pétrolières ainsi que dans des législations spécifiques (loi n°3-2000 sur les conditions d'exercice de la sous-traitance). Ces clauses prévoient d'une part l'obligation pour l'entreprise ex-

ploitante d'assurer, par priorité, à qualification égale, l'embauche de la main-d'œuvre locale et sa formation et d'autre part l'obligation pour l'entreprise exploitante d'avoir recours en priorité à des fournisseurs nationaux, sous réserve que leurs prix, qualités, quantités, conditions de livraison, comparés aux fournitures disponibles à l'étranger, ne les rendront pas plus onéreuses pour l'entreprise.

Dans plusieurs zones où les projets miniers se développent, les obligations de contenu national sont néanmoins interprétées dans un sens très restrictif à savoir que les futurs emplois ne doivent être réservés qu'aux jeunes de ces régions et pas aux nationaux originaires d'autres départements du Congo. Ceci est une erreur fondamentale car aucun département n'aura assez de jeunes qualifiés pour occuper les emplois directs de chaque projet alors que les projets miniers offrent l'opportunité de fédérer des travailleurs ayant les qualifications requises et provenant de différents départements du pays. En ce qui concerne la sous-traitance, les fournisseurs de biens et services doivent anticiper les besoins futurs des opérateurs miniers pour être compétitifs (qualité et prix) par rapport à l'offre régionale ou internationale.

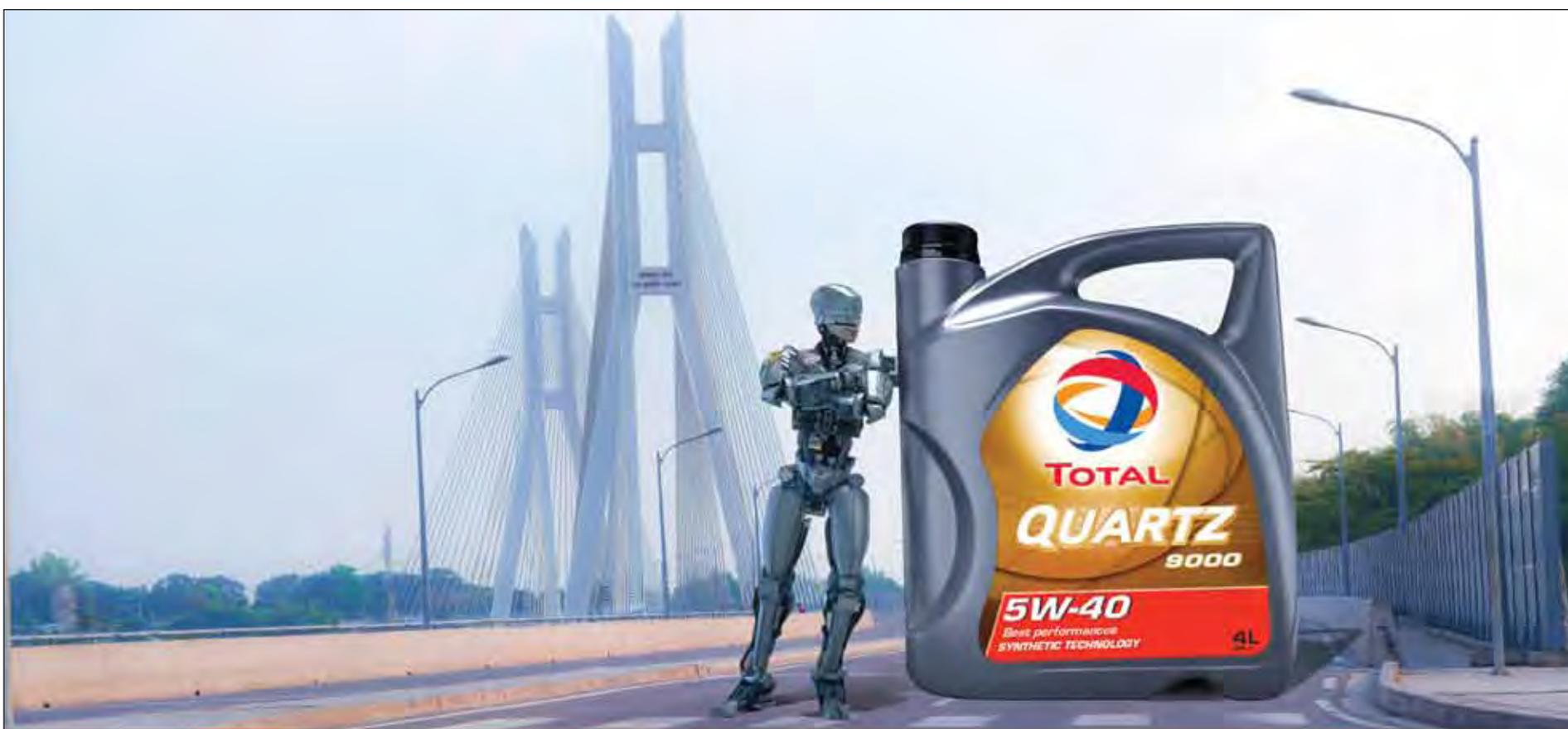
Une législation minière intégrée avec les législations des autres secteurs

La réforme du code minier en cours vise à améliorer le cadre juridique du secteur

minier. Au-delà de cette réforme, la Fédération des Mines souhaite qu'une réforme sectorielle soit réalisée en clarifiant les engagements et obligations des opérateurs économiques qui sont souvent confrontés à des contradictions et divergences d'interprétation entre les dispositions du code minier et celles des autres codes et législations. Une réforme sectorielle permettrait de s'assurer de la cohérence juridique et opérationnelle des projets miniers du fait de leur transversalité.

En ce qui concerne les enjeux relatifs aux superpositions des permis forestiers, miniers et pétroliers et l'affectation des terres, le Comité interministériel de concertation en cas d'usages superposés dans les écosystèmes naturels créé par le décret n°2009-304 du 31 août 2009 pourrait être un cadre utile de concertation.

L'État doit continuer à veiller à la stabilisation de la législation et à la bonne application des conventions minières d'exploitation signées en 2014 et 2015 pour permettre aux sociétés de faire les investissements nécessaires. Enfin, il serait souhaitable de former les agents en charge des contrôles aux spécificités du secteur minier en créant, par exemple, des divisions au sein des impôts, douanes, etc. ayant une connaissance approfondie des enjeux et dispositions régissant le secteur minier à l'instar d'autres pays d'Afrique centrale.



Pour un moteur toujours plus performant, choisissez les lubrifiants TOTAL

www.totalcongo.com

Energisons la vie. Chaque jour



Les impacts du secteur minier sur la diversification de l'économie congolaise

Le secteur minier a eu des impacts concrets sur la diversification de l'économie congolaise mais les impacts majeurs qui feront que ce secteur contribue réellement à la diversification de l'économie sont à venir.

Diversifications des investisseurs et visibilité du Congo comme futur pays minier

Il y a quelques années, le Congo n'était absolument pas connu comme un pays ayant un potentiel minier au niveau international. L'arrivée de grands groupes internationaux européens mais aussi chinois, australiens, chiliens, etc. a permis de faire connaître le potentiel minier du Congo et de valoriser le Congo comme destination d'investissement. Ainsi les investisseurs australiens des projets miniers ont permis à d'autres investisseurs Australiens de s'intéresser au Congo comme par exemple le groupe pétrolier Woodside.

Augmentation des IDE mais très faible contribution au budget de l'État

La Fédération des Mines du Congo estime qu'entre 2007 et 2014, plus d'un milliard de dollars US ont été investis par les sociétés minières dans l'exploration et le développement minier,

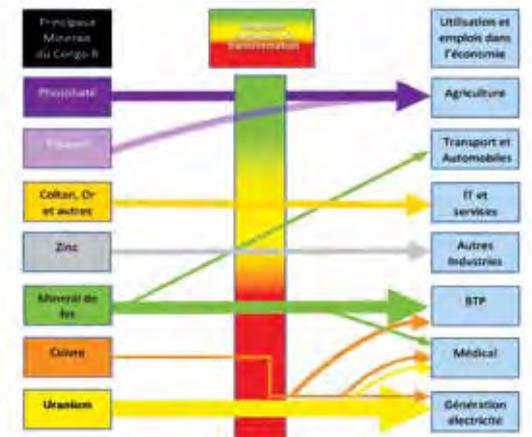
notamment pour la réalisation des différentes études. Ainsi MPD Congo a dépensé environ 350 millions USD (M USD), Congo Iron 200 M USD, DMC-Exxaro 350 M USD, Core Mining entre 40 et 100 M USD, Soremi 300 M USD, Sintoukola Potash 150 M USD, Congo Mining Ltd 100 M USD et Congo Mining Exploration (CME) 35 M USD.

Si les sociétés minières bénéficient d'exonérations fiscales et douanières en phase d'exploration justifiées par le risque pris par les investisseurs et le fait qu'en phase d'exploration les sociétés ne réalisent aucun chiffre d'affaires ni bénéfice, elles se sont néanmoins acquittées de certaines taxes. D'après les rapports de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) Congo, la contribution totale du secteur minier aux revenus de la République du Congo s'est élevée à 3 M USD (1,4 Md de FCFA) en 2012 soit 0,04% des revenus de l'État, à 4 M USD (1,8 Md FCFA) en 2013 soit 0,06% des revenus et 6,1 M USD (3 Mds FCFA) en 2014 (les rapports de 2015 et 2016 ne sont pas encore publiés sur le site www.itie-congo.org).

Dans les années à venir, les investissements pourraient être de plusieurs Mds USD pour la construction des différents projets. Néanmoins, tant que la décision d'investissement n'est pas prise, ces projets sont toujours « à risque » pour les investisseurs et peuvent ne pas être développés.

Amélioration de la connaissance du sous-sol géologique

Les phases de recherche des différents projets miniers ont contribué à l'amélioration de la connaissance du sous-sol géologique puisque les don-



nées ont été remises à l'État. De son côté, l'État congolais s'est lancé dans un vaste programme de cartographie géologique et minière et a ainsi signé un contrat avec la société Asperbras, pour la réalisation d'une cartographie minière et la mise en place d'un cadastre minier informatisé. Le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) effectue le contrôle des études réalisées. Enfin, Total E&P Congo a également financé la production de sept cartes géologiques à 1/200.000.

Le Congo s'est également doté depuis quelques années d'un Centre de recherches géologiques et minières (CRGM), établissement public à caractère administratif et technique sous la tutelle du ministre des Mines et de la Géologie. Le rôle principal du CRGM est de mettre en valeur la richesse minière du sous-sol du Congo. En 2014, le CRGM a notamment lancé cinq projets : la caractérisation des argiles du Congo et leur valo-



**AUXILIAIRE DE TRANSPORT
COMMISSIONNAIRE EN DOUANE**
Dédouanement Import-Export (Maritime et Aérien)
Entreposage et Transport





**Notre Equipe joint
Expérience et Dynamisme
à votre Service**

Votre Satisfaction demeure notre Crédo

RCCM CG PNR/10B 1432
NIU M2006110000425100
Siège Social
Pointe-Noire
BP: 4674/tél: +242 06 879 79 79
contact@text-congo.com

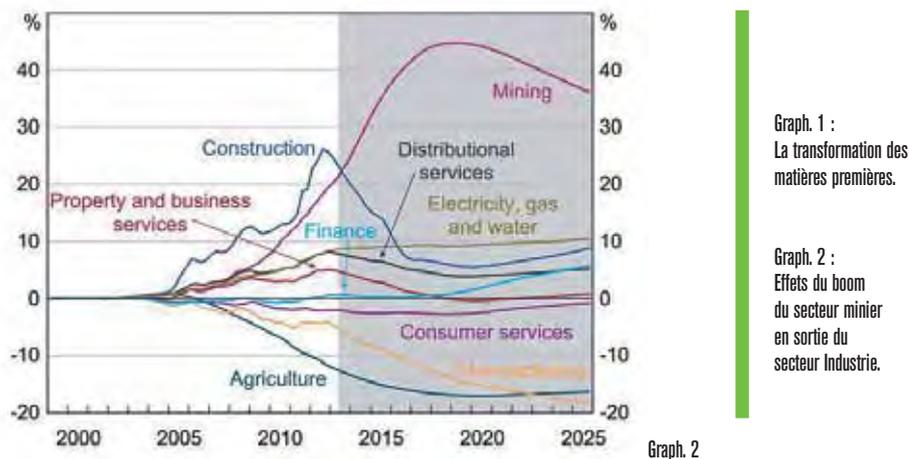


Brazzaville +242 06 661 08 80
texbrazza@yahoo.fr





Dolisie +242 06 897 03 03
texdolisie@yahoo.fr



risation ; l'actualisation du plan minéral du Congo ; l'étude des érosions de Brazzaville et l'état de l'environnement des sites miniers avant exploitation des minerais. L'actualisation des connaissances géologiques est essentielle pour le développement d'une stratégie minière nationale et contribue à l'amélioration du climat des affaires, en répondant aux exigences de l'ITIE.

Impacts au niveau local et communautaire

Le rapport ITIE de 2013 précise que 244.000 USD (121 M FCFA) ont été investis par les sociétés minières dans des projets sociaux, mais ces rapports ne quantifient pas les dons ni les externalités positives. Les programmes environnementaux et sociaux mis en place dans le cadre de la Responsabilité sociale et environnementale des entreprises minières ont abouti à une amélioration de l'éducation (création d'école, paiement des salaires des professeurs, distribution de manuel et fournitures scolaires), de l'hygiène et de la santé (création de centre de santé intégré, forage d'eau etc.) de l'agriculture (programme d'appui aux maraîchages, arachides et achats des produits alimentaires locaux) et de l'environnement (gestion des déchets, politique de lutte contre le braconnage des espèces protégées et sensibilisation des populations). Ces projets ont aussi permis le développement ou la réhabilitation d'infrastructures diverses, notamment les routes, pistes, ponts, et terrains d'aviation contribuant à désenclaver des zones difficilement accessibles au bénéfice des populations.

À plus long terme : émergence de nouveaux emplois et de compétences nouvelles

Même si les chiffres sont variables et difficiles à évaluer, la Fédération des Mines estime qu'à plein régime les sociétés minières devraient générer plus de 6.000 emplois directs et quatre à cinq fois plus d'emplois indirects. Les projets en exploitation nécessiteront des compétences techniques totalement nouvelles, par exemple ingénieur minier, jusque-là inexistantes au Congo. Il y aurait une diversification à un second degré également du fait des emplois, revenus et services indirectement associés, surtout si les notions de contenu local sont maîtrisées et mises en place de manière subtile et durable.

Le développement d'une source énergétique obligatoirement diversifiée

Vu les besoins en énergie des sociétés minières, une offre mix énergétique gaz, pro-

duits pétroliers, hydro, solaire devra être mise en place. Une approche bidimensionnelle semble la meilleure option avec d'une part un investissement coordonné par un groupe de projets miniers, de producteurs et d'utilisateurs d'une grande centrale et d'autre part un mix d'approvisionnement (diesel, HFO, gaz, solaire et hydroélectrique) en fonction de localisations et rentabilité économique.

La diversification des sources de devise

Pour l'instant, la grande partie des réserves de devises proviennent du pétrole qui représente environ 70% du PIB et 90% des exportations. Les ventes de minerais s'effectuant généralement en devises, le secteur minier devrait permettre de constituer des réserves de changes et de devises qui viendront compenser la baisse de la part du pétrole dans les exportations.

La transformation des matières premières

Une transformation des matières premières au niveau national est, bien entendu, souhaitable pour que le secteur minier contribue d'avantage à la diversification de l'économie. Toutefois les projets miniers ne disposant pas d'assez d'énergie pour commencer leur production, il est difficile d'envisager une transformation sur le court et moyen terme car elle requiert des capacités énergétiques additionnelles mais aussi des compétences techniques et une main-d'œuvre très bon marché pour être compétitif avec les grands centres de transformations (Inde et Chine). L'impact environnemental d'une transformation à grande échelle doit également bien être mesuré et quantifié.

Un effet d'entraînement des autres secteurs

En Australie le développement du secteur minier a impacté tous les autres secteurs à l'exception de l'industrie et de l'agriculture, étant donné que les minerais sont vendus à la Chine voisine dont les coûts dans le secteur industriel sont beaucoup plus compétitifs (voir graphique). Au Congo le secteur industriel étant peu développé, le secteur minier pourrait être un facteur de son développement. Le secteur agricole pourrait également bénéficier des engrais produits avec la potasse et le phosphate et augmenter ses débouchés du fait des nouveaux besoins suscités par les activités minières tels que de nouveaux centres de consommation dans les zones minières.

Conclusions et recommandations pour une diversification réussie

Afin que le secteur minier contribue efficacement à la diversification de l'économie congolaise, il est nécessaire que les défis évoqués soient relevés notamment ceux relatifs aux infrastructures, à l'énergie et à la formation. Début 2017, la société Soremi a commencé sa production de cuivre et la société Cominco devrait, avant la fin de cette année, commencer la phase de construction du projet phase 1 prévoyant l'exportation de 900.000 t/an de concentré de phosphate. Pour sa phase expérimentale, DMC-Sapro envisage également une première production avant la fin de l'année 2017. D'autres projets étudient des solutions alternatives de production qui seront largement tributaires des cours des matières premières. D'un point de vue administratif, plusieurs sociétés devraient négocier et signer cette année leur convention d'exploitation minière ainsi que les pactes d'actionnaires qui permettront à l'État Congolais de détenir au moins 10% de chaque société minière conformément au code minier.

Un secteur aussi stratégique et transversal que les mines doit être non seulement protégé des perturbations multiformes, mais aussi et surtout intégré à l'économie nationale afin d'assurer sa pérennisation. Si le secteur minier est une des composantes de la diversification, il ne faut pas tout miser sur les mines comme sur les hydrocarbures et il est important que le tissu économique du Congo se diversifie grâce à d'autres secteurs.

Il est indéniable que l'émergence de projets miniers au Congo profitera à toutes et à tous de manière directe ou indirecte, si tant est que le secteur bénéficie d'une bonne gouvernance, qu'il soit pleinement intégré tant au niveau national que régional aux autres secteurs économiques et que les entrepreneurs nationaux acceptent d'adopter des bonnes pratiques internationales afin de saisir les opportunités offertes par le contenu national.



Le développement des TIC : un enjeu considérable

« *Le numérique change nos vies, mais le véritable enjeu derrière la technologie reste la vision concrète d'un développement humain au Congo.* » Tel est le cri du cœur lancé par Cyriaque Okoumou Ombolla, président de la fédération Télécoms et NTIC d'Unicongo.

CYRIAQUE OKOUMOU OMBOLLA,
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION TÉLÉCOMS ET NTIC UNICONGO

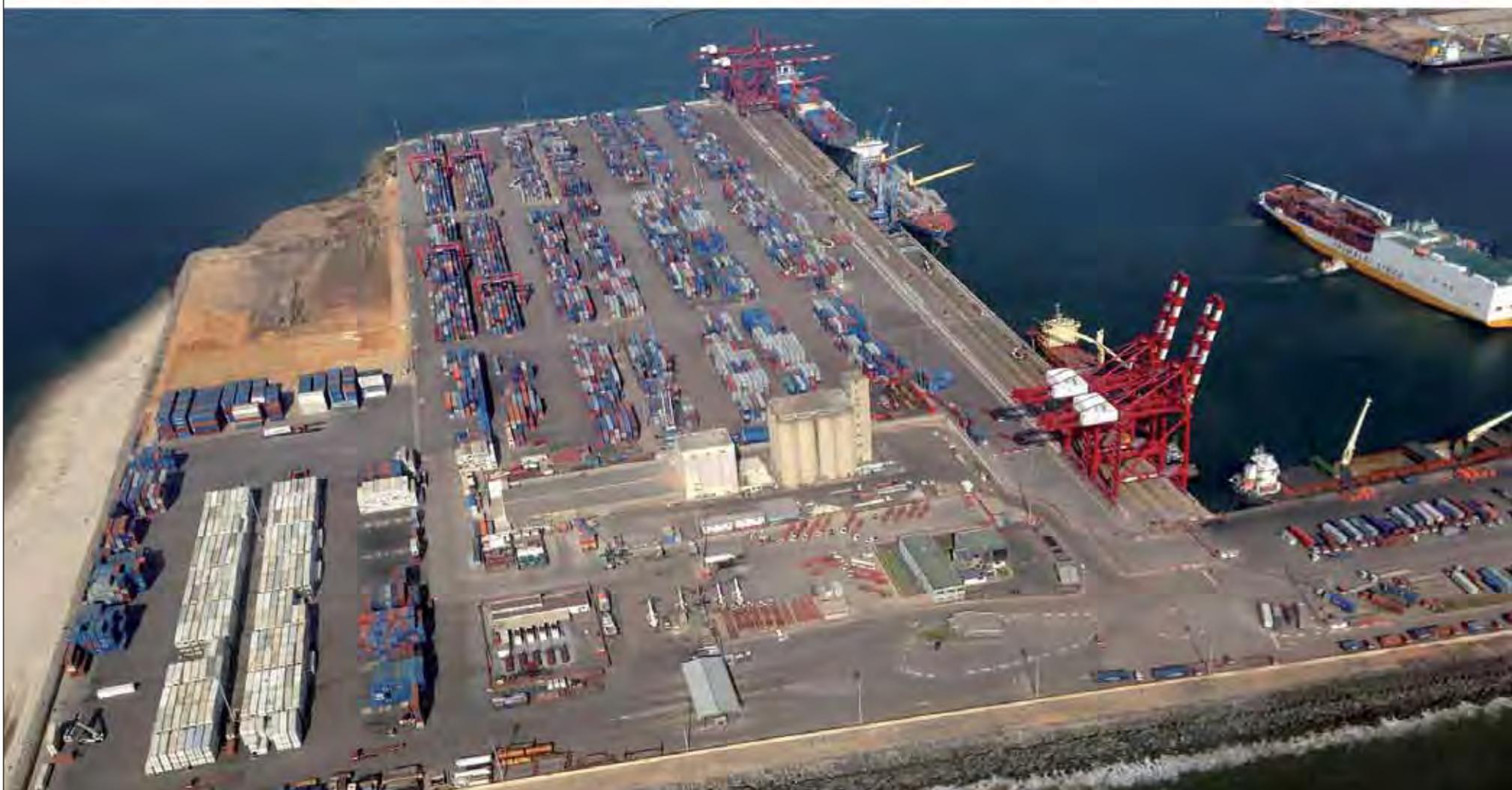
Ce que nous appelons de nos vœux, la contribution des TIC dans la diversification de l'économie congolaise, est d'autant plus difficile à appréhender que c'est un phénomène à la fois spectaculaire et banal. Oui, car nous avons assisté en moins de quinze ans à une progression sans précédent des capacités technologiques, à l'instar de la téléphonie mobile, de l'internet et des OTT comme WhatsApp et autres, qui démontrent à suffi-

sance l'accroissement de la puissance de calcul, la couverture et le débit des réseaux, la quantité d'informations produites et transportées, le nombre d'applications inventées – et de tout ce qui relevait, il y a peu, de la pure fiction. La question est assurément celle de savoir comment les entreprises, administrations et autres parties prenantes au Congo-Brazzaville entendent profiter de la spectaculaire « transformation numérique et digitale », parce que cette révolution, aujourd'hui, tient dans la poche avec le smartphone et tend à passer inaperçue en s'intégrant de plus en plus normalement à notre quotidien, en construisant un monde d'échanges instantanés, d'usages et de contenus toujours plus riches et convergents. Le Congo, à travers ses différents partenaires (la connexion au câble fibre optique Wacs, les opérateurs privés de téléphonie mobile, l'opérateur historique Congo Telecom et autres...), se trouve donc au carrefour de certains choix stratégiques. À savoir : être acteur passif de la technologie qui entraîne la révolution digitale, ou opter pour un développement des compétences, des ressources humaines, afin que celles-ci fassent de la révolution digitale un foyer d'opportunités économiques et sociales.

De la valeur ajoutée et des emplois

Le secteur des télécoms peut jouer un rôle primordial dans cette transformation si – et seulement si – le Congo prend conscience de ce qu'est le digital (rapidité, réduction, moindre coût, économie d'échelle, stockage, formation, dématérialisation, contrôle, information, convergence, transport...), qui est dans le fond

PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE



une multitude de nouveaux usages générateurs de valeur ajoutée et d'emplois. Il sied de préciser que l'Afrique, et principalement le Congo, ne peut se mettre en marge de cette quatrième révolution, car la technologie est neutre par définition. Mais le sens, l'orientation que le Congo choisira de lui donner seront un élément déterminant. Il est souhaitable de choisir le développement des expertises des ressources, mais également le choix de la rentabilisation des investissements déjà consentis par les pouvoirs publics et autres partenaires, afin de contribuer à l'orientation des mutations actuelles du monde dans un sens positif.

La crise conjoncturelle que vit le Congo-Brazzaville en ces années 2016-2017 doit être considérée comme une belle opportunité pour le secteur tout entier des télécoms, à condition que les pouvoirs publics et le secteur privé aient anticipé la question à travers l'élaboration d'un plan stratégique, convergent et ambitieux en matière d'économie numérique. Ce choix ne peut faire l'objet de politique politicienne. Il doit être le fil conducteur d'une réelle volonté de bâtir l'éclosion d'un écosystème favorable qui passe par la réalisation de certaines réformes et ajustements institutionnels, fortement indispensables à la création d'un esprit digital et entrepreneurial en République du Congo. Cette opportunité ne pourra trouver sa mise en œuvre qu'à travers une véritable déclinaison opérationnelle du plan stratégique, fruit d'une posture d'écoute, d'observation, d'ouverture, afin de véritablement comprendre et anticiper les attentes, les besoins, les ignorances et exigences des communautés, entreprises, populations et

des parties prenantes, pour mieux y répondre par l'exercice de la recherche, la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat.

Le concept de diversification est loin de celui de slogan, car celle-ci se veut être une stratégie de développement qui consiste à prendre position sur les opportunités des nouveaux secteurs pour diminuer le risque de volatilité des résultats de l'économie.

Cinq leviers stratégiques pour le numérique

Cependant, cette diversification nécessite que la vision soit clairement définie, partagée, assimilée par les différents acteurs partenaires du changement vivement souhaité par le Congo, qui devra forcément s'appuyer sur cinq leviers de la stratégie du numérique :

- S'assurer de la bonne gestion des ressources rares, engagées et encore disponibles, ainsi que de la bonne qualité d'exploitation des licences GSM, 3G et 4G accordées aux opérateurs de téléphonies mobiles ;
- S'assurer de la bonne convergence et gouvernance des solutions technologiques et numériques entrant sur le territoire congolais ;
- S'assurer de la réinvention du concept de service et relation client, qui n'est autre que la base même de l'économie numérique, c'est faire ici la différence sur les divers secteurs et marchés en proposant à la demande une expérience, où tous les moments d'interaction, digitaux ou physiques, sont améliorés en continu, source de valeur ajoutée et de satisfaction ;
- Assurer la promotion des activités aux termes de références en matière de recherche, innovation,

création, offrant une connectivité enrichie et partagée, au profit des écosystèmes (économiques, industriels, éducatifs, commerciaux, administratifs...) afin de contribuer de manière effective aux objectifs de la diversification ;

- Et enfin, favoriser l'émergence d'un nouvel écosystème permettant la prise d'initiatives innovantes dans des nouveaux domaines, l'Internet des objets et les services financiers via l'internet, soit un ensemble de services diversifiés toujours plus ingénieux pour les bénéficiaires.



PORTE OCÉANE DE L'AFRIQUE CENTRALE



- Un grand port à conteneurs
- Le port de transbordement de l'Afrique Centrale
 - Des infrastructures modernes
- Un port sûr et conforme aux normes du code ISPS
 - 2 300 mètres de linéaires de quai
 - Des profondeurs jusqu'à - 15m



Avenue de Bordeaux - B.P. 711
 Pointe-Noire, RÉPUBLIQUE DU CONGO
 Tél : +242 22 294 00 13 ou +242 22 294 00 52
 E-mail : info@papn-cg.org - Site : www.papn-cg.org

SMGC

Société des Mines et Graviers du Congo

Bâtissons l'avenir ensemble



- Transport routier • Logistique
- Construction & génie civil
- Exploitation de carrière • Location d'engins

Commande, devis, demande d'informations : N'hésitez pas à nous contacter

✉ secretariat@smgc-sarl.com

☎ +242 06 500 00 10 / +242 22 294 88 67

📍 Vindoulou, en face de la centrale électrique ETDE

B.P. 799 Pointe-Noire

CONGO

Le digital est-il un catalyseur du développement économique et social ?

Agriculture, santé, éducation, culture, entrepreneuriat : dans de nombreux domaines, le numérique peut être un véritable levier de développement. Là est, à notre humble avis, la démarche idéale en matière de développement du secteur des télécoms en République du Congo. Car l'essor des technologies digitales change la donne dans l'accès à l'information et au savoir et dans les modes de production et d'échange. Un nouveau monde émerge entre promesse de progrès et inévitables tensions face au changement. Face à de tels challenges, les pouvoirs publics doivent être au cœur de cette révolution, tout à la fois comme acteur et facilitateur, à l'écoute de ces nouveaux comportements des parties prenantes. C'est un rôle et une responsabilité qu'ils se doivent d'assumer, avec la volonté d'accompagner ces mutations dans un sens positif grâce à une coopération étroite avec les différents partenaires nationaux, privés et publics et internationaux, en matière expertises, dans le respect des valeurs locales

Construire un plan stratégique en matière de ressources humaines d'ici 2020

Le Congo, dans sa transformation, se doit d'afficher une vision claire sur l'identification de ses fondamentaux numériques stratégiques, afin de produire une feuille de route mesurable d'ici l'horizon 2020, avec l'ambition de générer un cercle vertueux de création de valeur, redistribuée de façon équilibrée à l'ensemble

de toutes les parties prenantes. C'est ainsi que nous croyons marquer la différence. En permettant au plus grand nombre de vivre du développement, de la pratique, de la promotion incomparable du numérique au quotidien, et en faisant de cette révolution technologique et humaine un accélérateur de progrès pour tous au Congo.

La mobilité pour mieux accompagner les collaborateurs à travers le numérique et le digital au Congo ?

La capacité que nous confèrent les réseaux à communiquer instantanément avec tout le monde, partout et tout le temps, d'envoyer et recevoir des informations et, de plus en plus, d'accéder à tout moment à l'ensemble de nos services, applications, contenus à la maison, au travail, en déplacement, est dû au concept de mobilité de la communication. Cependant, jusqu'à présent, des sphères séparées – le domestique et le public ; le privé et le professionnel ; le local et l'international, etc. – ont pour catalyseur la venue du smartphone, de l'internet et les réseaux de télécommunication. Mais ici la question est celle de savoir quel est le rôle de l'opérateur historique dans cette dimension de transformation.

Comment éclairer le futur ?

Par les nouvelles technologies. En effet, l'explosion d'Internet, la multiplication des écrans, des smartphones à la télévision connectée en passant par les tablettes, la montée en débit de l'Internet mobile et le déploiement futur

du cloud placeront le quotient du Congolais dans un environnement numérique dynamique. Il s'agit d'une véritable révolution qui transformera durablement la manière d'interagir, de communiquer, de travailler. Avec pour objectif de modifier de manière significative les 24 heures de nos journées, qui

Cyriaque Okoumou Ombolla, président de la Fédération Télécoms et NTIC d'Unicongo.



Une entreprise 100% Congolaise au service de l'industrie planétaire

Ingenierie - Constructions - Services

- Gestion de projets
- Chaudronnerie
- Tuyauterie
- soudure
- Maintenance industrielle
- Forage d'eau
- Services connexes



Siège social : 64, Avenue Rigadin MAKOSSO TCHAPI - Zone Industrielle du KM4
 B.P.5642 Pointe-Noire (République du Congo)
 Téléphones : 00(242) 06 627 01 20 – 00(242) 05 781 57 16
www.isicgroup.com E-mails : secretariat@isicgroup.com ou ets.isic_group@yahoo.fr

souffrent d'une forme de passivité institutionnelle. Mais il convient également de reconnaître, bien qu'il soit un puissant vecteur d'innovation, de créativité et de citoyenneté, que le numérique n'est pas dénué d'inconvénients.

En conclusion, de manière active, la transformation de l'économie congolaise à travers le numérique impose de manière présente et immédiate aux parties prenantes congolaises

d'acquérir des comportements générés par le numérique, en matière de recherche, de collaboration étroite avec des écosystèmes innovants, académiques, institutionnels et industriels locaux et internationaux, afin d'impacter certains secteurs prioritaires de la vie personnelle et sociale, la connectivité ambiante, des entreprises, du secteur informel, la société numérique, des infrastructures et logiciels de gestion et plus.

Déployer les dernières technologies ne garantit pas le succès dans la nouvelle économie numérique

La qualité d'une gouvernance responsable, c'est s'intéresser également à tous les aspects des secteurs opérationnels de l'Etat et au-delà, en particulier dans ses relations avec les différentes parties prenantes. C'est pourquoi mettre l'accent sur le contrôle, la communication, les audits, la formation de ressources est un enjeu de responsabilité qui doit accompagner les acteurs du secteur dans l'adoption et le respect de critères éthiques, sociaux et environnementaux à l'endroit des parties prenantes, intervenantes et bénéficiaires du secteur des télécoms.

Le secteur des télécoms et internet est un levier important au sein de l'écosystème en République du Congo, à l'instar des opérateurs comme MTN Congo, Airtel et Azur pour la téléphonie mobile, qui interviennent avec des technologies diverses.

Le secteur a connu un développement considérable avec l'arrivée de la fibre optique. Ce qui a été un avantage à l'éclosion de plusieurs fournisseurs d'accès internet (FAI) et autres acteurs fournisseurs de contenus pour les services internet tels que Google, etc. Le secteur est exploité par des acteurs comme Ofis, Alink Télécom S.A, DRTVnet S.A, AMC Télécom S.A. Suivi de l'opérateur historique Congo Telecom. Avec comme effet multiplicateur celui de l'émergence d'un secteur des services informatiques aux entreprises et à la personne, qui est mis en œuvre par des sociétés comme Burotop, Cap Info, CIS et bien d'autres.

Dans un souci de réglementation et de normalisation du secteur il a été mis en place par le gouvernement de la République du Congo un établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Sous la tutelle du ministère en charge des Postes et des Communications électroniques, une Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) a pour missions le contrôle, le suivi et la régulation des secteurs des postes et des communications électroniques, instituée par la loi n°11-2009 du 25 novembre 2009.



Société de Gestion des Services Portuaires du Congo
Harbor Services Company of Congo

Pour répondre aux besoins de ses clients, la SGSP CONGO SA développe, modernise et diversifie ses activités de :

- **TRANSIT • COURTIER EN DOUANES •**
- **AGENCE MARITIME & CONSIGNATION DES NAVIRES •**
- **GESTION DES GENS DE MER •**



Choisir la SGSP CONGO SA
c'est choisir la rapidité, le sérieux et un service de qualité



Alors, contactez-nous

et testez nos services pour vous convaincre !

Siège social : Immeuble Odzali (face Congo Services)
30 rue de Sikou-Doume
BP 782 Pointe-Noire - République du Congo
Email : secrétariat@sgsp-congo.com

Tél. : 242 06 654 06 05 - 242 06 628 01 52

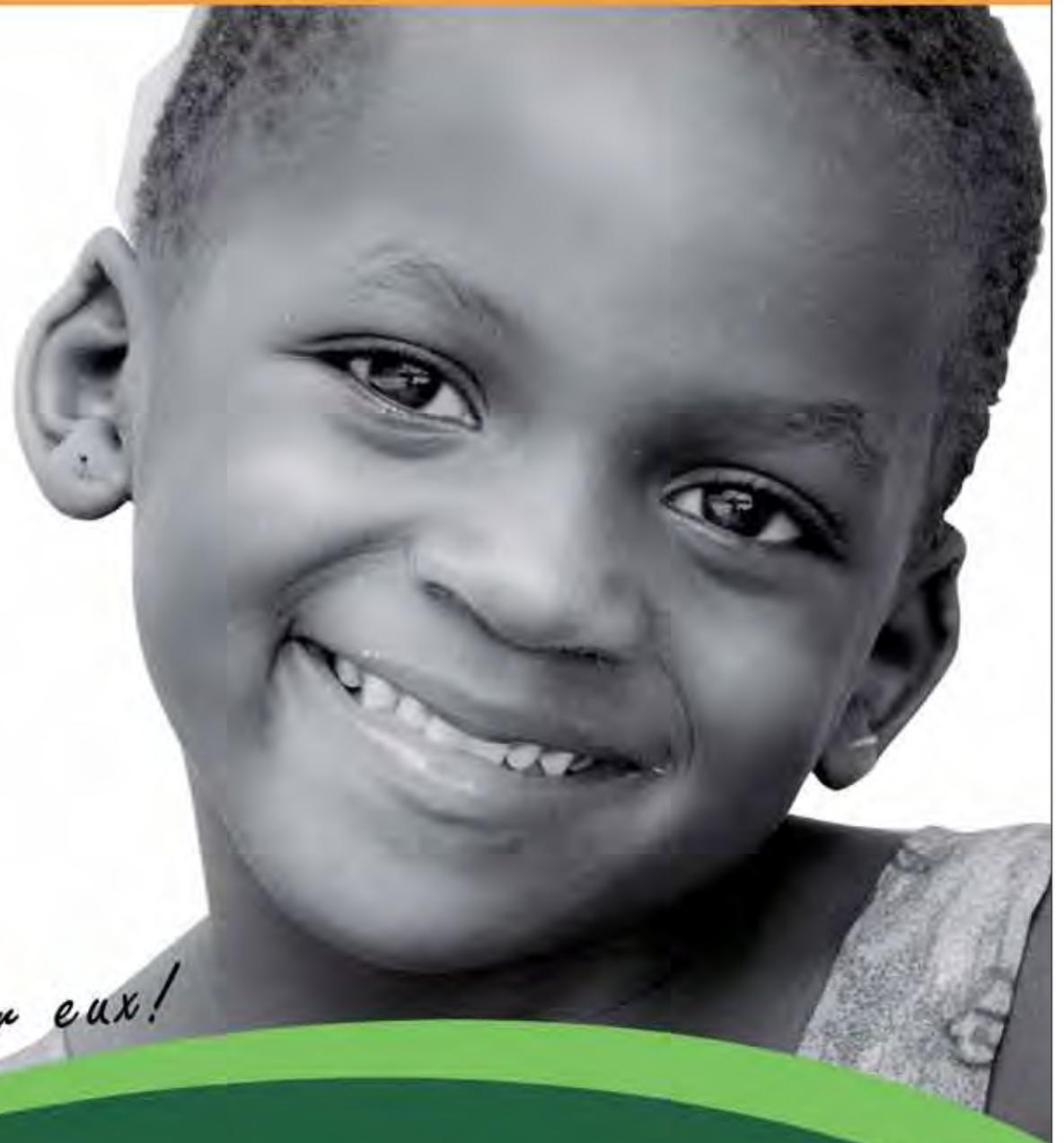
www.sgsp-congo.com





Regard d'Afrique

Aimer - Aider - Agir



Aidez-nous à agir pour eux!

L'ASSOCIATION REGARD D'AFRIQUE

Association Caritative de Bienfaisance et de Solidarité
pour le Développement et le Progrès Humain au Congo
et en Afrique

Immeuble LE FLAMBOYANT
Face Ecole des Cadets Général LECLERC
Avenue de la 2ème Division Blindée
Quartier Camps CLAIRON, MOUNGALI 3
BP: 135 Brazzaville (CONGO)
Email : contact@regardafrique.com

www.regardafrique.org



DIVERSIFICATION

Le Congo couvre environ 70 % de ses besoins alimentaires par des importations coûtant annuellement 150 à 200 milliards de francs CFA suivant les sources. L'illustration la plus inquiétante de cette dépendance alimentaire est l'omniprésence des produits congelés importés, vendus dans les marchés populaires des villes et communautés urbaines dans des conditions alarmantes.

L'alimentation : une opportunité de diversification de l'économie congolaise

JEAN-JACQUES SAMBA

Avec 10 millions d'hectares de terres cultivables, dont à peine 2% sont cultivés, une pluviométrie avec des précipitations annuelles de 1 200 à 1 600 millimètres pour sept à neuf mois de pluies, alimentant une abondante hydrographie et une flore tropicale luxuriante, l'agriculture congolaise ne représente au maximum que 5 % du PIB, et le pays est très loin de couvrir l'essentiel des besoins alimentaires de sa population. Les nouvelles communautés urbaines, nées pour la plupart de la municipalisation accélérée de ces dix dernières années, étaient approvisionnées sur le plan alimentaire grâce à la production locale, pendant qu'elles étaient enclavées. Aujourd'hui, elles dépendent de plus en plus des importations, notamment des produits congelés, transportés, conservés et vendus dans des conditions sanitaires désastreuses, qui posent un véritable problème de santé publique.

L'histoire agricole du Congo nous rappelle la célèbre vallée du Niari, « grenier du Congo », avec ses cultures de rente à vocation commerciale et d'exportation, son agriculture et son élevage prospères dans les villages et les fermes, qui deviendront les ranchs et fermes d'État suite au mouvement de nationalisation du début du socialisme au Congo.

Jusqu'aux années 80, les régions, les districts et les chefs-lieux étaient identifiés à leurs produits agricoles et d'élevage. Ainsi, Mvouti était associée à la banane dont les anciennes installations d'exportation sont aujourd'hui enfouies dans la forêt du Mayombe, Loudima, Mindouli et Boko aux agrumes, la Bouenza (avec la mangue de Loudima, fierté naguère du Centre congolais du commerce extérieur dans les foires internationales), le Niari et le Pool-Ouest à l'élevage, à l'arachide, aux patates et à l'igname, Kindamba, Mossendjo et Ewo au paddy et au riz, Mont-Bélo à la tomate et à l'oignon, les Plateaux à l'oignon et à la pomme de terre, Mossaka – et d'une manière générale la Cuvette et la Likouala – au poisson fumé, Ouesso au palmier à huile, Souanké et Sembé au cacao, la Lékoumou au café, le Pool aux produits maraîchers et au manioc, le Kouilou aux poissons de mer frais et fumé. Gamboma est aujourd'hui identifiée à l'igname, appelée « igname de Gamboma » qui serait sous d'autres cieux un produit du territoire, recommandée à certains malades pour ses vertus diététiques, mais dont la production très dérisoire est loin de répondre aux besoins des villes. Cette histoire pourtant récente est aujourd'hui ignorée des tout jeunes Congolais, nourris quasi exclusivement aux produits importés.

Une faible production, mais un potentiel qui permettrait d'exporter

Le manioc, plante d'origine amazonienne, a été apporté par les Portugais au XV^e siècle sous les noms de *mandioca* et de *yuca* (appellation du manioc chez les populations amazoniennes du Pérou, de la Colombie, de la Bolivie et du Brésil). Elle est la culture vivrière répandue dans toutes les parties du Congo et de loin la plus importante du pays par sa production, qui avoisine le million de tonnes, devant celle de la banane – deuxième aliment de base au Congo – et l'igname. Le Congo approche l'autosuffisance en manioc



et importe ce produit sous forme rouie et de cossettes de fofou de la RDC, le long de fleuve Congo dans la partie nord, et du Cameroun sous forme de fofou pour les localités de la Sangha. Suivant les statistiques de la FAO de 2013-2014, le Congo ne produit qu'en quantités très faibles l'huile de palme (27 000 t), le maïs (14 310 t), les fèves de cacao (5 000 t) et la pomme de terre (5 640 t). L'amélioration et le développement du réseau routier ont permis instantanément un accroissement significatif de l'offre des produits agricoles en provenance notamment de la Bouenza sur les marchés de Brazzaville et de Pointe-Noire, grâce à la tradition et au potentiel agricole énorme de ce département. Mais ces productions ont longtemps été étouffées par les limites et l'absence d'intérêt économique pour le CFCO à investir dans le transport des denrées de l'agriculture locale, très peu rentable, dont la tonne kilométrique est largement inférieure à celle des produits manufacturés importés partant de Pointe-Noire, avec un rapport parfois de 1 sur 5. De même, pour le nord du pays, le transport fluvial n'est pas propice à l'évacuation des produits alimentaires périssables. Ainsi, la route est l'avenir de la production agricole, de la pêche et de l'élevage des départements qu'elle traverse. Des nouveaux produits tels que les pastèques émergent sur le marché des villes pendant que l'offre des produits maraîchers, parfois contre saison, se développe grâce à l'unification du territoire national par la route et au décalage des saisons entre certains départements du pays, dont la production peut aisément atteindre tous les marchés sur le territoire national.

L'agriculture et l'agro-industrie, un tandem à développer

On ne pourrait imaginer le développement de l'agro-industrie sans une agriculture moderne et diversifiée, capable d'attirer d'importants investissements privés locaux et étrangers, grâce aux perspectives de rentabilité qu'elle présente, au regard des conditions économiques (disponibilité et coûts des facteurs de production, notamment des voies d'évacuation et d'électricité malheureusement encore très insuffisante), du cadre juridique, fiscal et institutionnel qui doit être cohérent, transparent et stable.



La faible production agricole en République du Congo ne permet pas de couvrir les besoins locaux, d'où le recours croissant aux produits importés.

La mise en œuvre d'une politique idoine de développement du secteur agricole, de l'élevage et de la pêche est une nécessité pour accroître la production locale et l'offre des matières premières indispensables à l'agro-industrie, en vue de tendre vers l'autosuffisance alimentaire et l'exportation. Des investissements appropriés sont indispensables dans les services publics d'appui et d'encadrement, pour la mise sur pied d'organisations de producteurs, dans toutes les zones de production de plus en plus désenclavées grâce à l'extension et à l'amélioration du réseau routier, facilitant l'accès aux marchés et l'organisation des circuits de commercialisation, et la construction des infrastructures de conditionnement, de conservation et de stockage.

La modernisation du secteur agricole au Congo est un facteur d'augmentation des revenus ruraux, de développement et de stabilité sociale, susceptible d'endiguer l'exode rural des jeunes, attirés par la municipalisation accélérée des chefs-lieux des départements, dont l'offre des emplois, malheureusement précaires et éphémères, exclusivement liés aux chantiers des travaux publics, a désertifié l'arrière-pays des départements. En effet, la mortalité des villages à vocation agricole, d'élevage, de chasse ou de pêche est très perceptible le long des principaux axes routiers. Elle est la conséquence évidente du départ des jeunes à la recherche du mieux vivre, et la principale cause de l'effondrement de la population des actifs agricoles et de l'offre alimentaire des départements à leurs chefs-

lieux devenus pour la plupart des villes ou des communautés rurales, mais également aux grandes villes.

Les nombreux projets agricoles, d'élevage et agro-industriels – favorisés par l'amélioration des infrastructures économiques, tournés vers le marché local et l'exportation, examinés par la Commission nationale des investissements ces dernières années – sont un signe encourageant. Les programmes nationaux visant à créer les conditions favorables à l'émergence d'une agriculture moderne méritent une attention particulière.

Kinshasa, un grand marché curieusement ignoré de Brazzaville !

Les rares fois où des commerçants kinois ont tenté de s'approvisionner à Brazzaville en farine de fofou ont provoqué instantanément la rareté du produit sur le marché. Ceci s'est traduit par une hausse significative des prix, poussant les autorités administratives de la ville à prendre immédiatement des mesures d'interdiction (avec force publique à l'appui) de traversée du produit de Brazzaville à Kinshasa, « pour éviter la pénurie et préserver l'approvisionnement de la population de Brazzaville ».

Ce phénomène a mis en évidence la faiblesse de la production locale, et surtout le curieux désintérêt de « l'homo economicus » congolais de Brazzaville qui aurait dû réfléchir aux moyens de produire davantage pour vendre sur ce grand marché que représente Kinshasa, qui n'est qu'à 5 kilomètres



**SCAB
CONGO**
SA

- Sécurité**
- Prévention et Protection
 - Gardiennage
 - Etude Audit et Formation
 - Téléalarme
 - Transport de Fonds
 - Cynotechnie
 - Dressage
 - Pension

Le véritable N°1 de la sécurité au Congo depuis 1975



Équipe d'intervention



Gardiennage



Téléalarme



Transport de Fonds



Équipe Cynophile

Siège Social & Direction :

Avenue Marien Nguabi (vers ex usine Bata) - BP : 570 - Pointe-Noire (République du Congo)
Tél. : (242) 05 713 89 03 / 06 658 38 71 / 06 672 47 07 / 05 553 07 96 - E-mail : scabsecu@hotmail.com

Agence de Brazzaville : 166, rue Charles de Foucault - Quartier MFOA - BP : 15061
Tél. : (242) 05 578 53 11 / 06 627 71 62

www.scab-securite-congo.com

de traversée du fleuve Congo et dont la population est au moins quatre fois celle de toute la République du Congo. En dépit de l'existence du cadre communautaire de développement du commerce entre les États membres de la CEEAC, dont les deux Congo sont pourtant membres, le commerce des produits locaux agricoles et manufacturés n'existe que dans le sens de Kinshasa à Brazzaville, cette dernière ne faisant que la réexportation vers Kinshasa de certains produits importés, notamment d'Asie, tels que les textiles.

Une opportunité plutôt qu'une menace...

On peut en effet se demander pourquoi le secteur productif du Congo-Brazzaville se désintéresse de ce marché de Kinshasa. Cette question mérite une analyse de tous ceux qui réfléchissent sur la diversification de l'économie, notamment du secteur privé du Congo-Brazzaville – pour qui la RDC ne semble pas exister –, afin de bâtir des stratégies de développement tenant compte des opportunités et des spécificités du marché de la RDC.

Comment pourrait-on imaginer le développement du Congo-Brazzaville dans l'ignorance totale d'un voisin aussi important que la RDC, du point de vue démographique et économique, en termes de capacités et de potentialités, dont les stratégies intègrent certainement la proximité du Congo-Brazzaville, en dépit de notre faible poids démographique.

Agriculture et élevage : de l'importance des mesures d'accompagnement

Les obstacles au développement de l'agriculture et de l'élevage au Congo sont égrenés au cours des rencontres par tous ceux qui ont investi dans ce secteur et qui attendent désespérément les appuis nécessaires et les mesures idoines pour viabiliser leurs entreprises et permettre leur expansion. Malheureusement, des initiatives encourageantes sont étouffées par l'absence de mesures d'accompagnement.

JEAN-JACQUES SAMBA

Pendant longtemps, l'enclavement des bassins de production agricole a été le principal frein au développement de l'agriculture congolaise. L'expansion et l'amélioration récentes du réseau routier ont rapidement révélé d'autres facteurs défavorables tels que la forte diminution de la population des actifs agricoles à cause du vieillissement et de l'exode rural des jeunes, la faiblesse des rendements liée à la mauvaise qualité des semences, aux techniques culturales utilisées, à la dégradation des sols, mais également aux changements climatiques qui affectent le cycle naturel des productions. À cela s'ajoutent le conditionnement, le transport et le stockage inadaptés des produits périssables. Ceci entraîne d'énormes pertes

entre la récolte et la vente aux consommateurs des villes, sur une production encore très faible, avec pour conséquence la réduction des revenus de tous les acteurs (producteurs et commerçants) intervenant dans le secteur, l'amenuisement de l'offre et la forte hausse des prix à la consommation. En dépit de ces difficultés, le dynamisme dans le secteur agricole est pourtant perceptible, avec l'affirmation de la tradition agricole du département de la Bouenza, l'émergence des nouveaux bassins de production dans tous les départements du pays à des degrés divers. Des nouveaux produits peu connus des Congolais il y a quelques années enregistrent un accroissement de leur offre sur le marché, c'est le cas des pastèques. Malgré l'option de l'État de ne plus s'ingé-

rer dans les activités économiques dorénavant laissées au seul secteur privé, il n'en demeure pas moins que le rôle d'accompagnateur de l'État demeure fondamental dans l'agriculture. Il s'agit en effet d'un secteur où les risques sont très importants au regard des nombreux aléas, du retour d'investissement souvent long, et de l'absence d'institutions de financement appropriées.

L'aliment de bétail, le talon d'Achille de l'élevage au Congo

L'aviculture, avec la production des œufs de table, les élevages bovins, porcins et la pisciculture, souffrent cruellement des déficiences de l'offre locale en aliments, aussi bien en qualité qu'en quantité, notamment du fait des carences de la production natio-

MBONGO EXPRESS SUR MESURE



**Vous bénéficiez
d'un montant de prêt
plafonné à 10 millions
de francs CFA
remboursable
en 48 mois.**

Désignations	Modalités
Objet de financement	Usage libre en fonction du besoin ponctuel
Montant du prêt plafonné	10 Millions de Francs CFA
Taux d'intérêt / an	10 %
Durée de remboursement	48 mois



nale de maïs et d'autres intrants. Le coût exorbitant des aliments de bétail importés conduit les éleveurs locaux à des coûts de production qui annihilent leur compétitivité face aux produits similaires importés nettement moins chers, que les consommateurs préfèrent malgré leur qualité parfois très douteuse.

Les mesures de protection par le contin-

gement ou la prohibition des importations que réclament avec insistance les éleveurs locaux ne pourraient malheureusement être la bonne solution, aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs, tant que les conditions garantissant la disponibilité permanente des aliments de bétail de bonne qualité et à bon prix ne sont pas assurées.

La relance des filières cacao et huile de palme

Est-on en passe d'assister à un renouveau de ces deux filières au Congo ? Des initiatives sont menées dans ce sens.

JEAN BANZOUZI MALONGA



Après avoir disparu pendant plus de deux décennies, la filière palmier à huile est en passe de refaire surface au Congo.

Jusqu'au début des années 80, le Congo était compté parmi les pays africains exportateurs de café et de cacao, bien qu'en quantités un tant soit peu modestes. Hélas, quand en 1987 l'OCC (Office du café et du cacao), une entreprise d'État qui avait le monopole de la collecte et de la commercialisation de ces produits, fait faillite et est dissoute, c'est la désolation chez les producteurs, notamment dans les régions réputées productrices : la Sangha, la Likouala, la Lékoumou. De nombreux paysans se sont alors retrouvés avec des tonnes de fèves dans les bras, ne sachant pas comment les placer sur le marché international.

À Impfondo dans la Likouala, ce sont plutôt les traders zairois installés de l'autre côté du fleuve qui en profitèrent. Ils rachetèrent le stock congolais à bas prix : 100 FCFA le kilo contre les 250 FCFA proposés par l'OCC. Une transaction à perte ! À contre-cœur, les producteurs congolais se débarrassèrent pour ainsi dire de leurs productions. La situation fut, à quelque chose près, similaire dans la Sangha où les producteurs se tournèrent vers les acheteurs camerounais... Depuis lors, la production congolaise de cacao a chuté et fini quasiment par disparaître, les paysans congolais ayant délaissé les plantations.

Filière cacao : la relance ?

Le 17 mars 2014 fut inaugurée près de Pokola, dans la Sangha, une pépinière pilote de plants de cacao hybride, d'une capacité de 277.000 plants à haut rendement. Suffisante pour couvrir 240 hectares de plantations. Le projet a été financé par la Congolaise industrielle de bois (CIB-Olam).

La variété en expérimentation a été importée du Cameroun. Selon les experts, ces plants atteindront leur plateau de production vers 2020. Il était prévu que les plants issus de cette pépinière soient gracieusement distribués aux cultivateurs. En attendant, les vieilles plantations cacaoyères de la Sangha ne sortent qu'une maigre production. Selon les statistiques en notre possession (2013), la campagne de récolte du cacao dans la Sangha n'avait permis d'exporter que 43 tonnes vers Amsterdam

via le Port autonome de Pointe-Noire. Les quelques paysans producteurs vendent plutôt leurs récoltes aux acheteurs camerounais. La dernière campagne avait permis de récolter quelque 300 tonnes. Peut-on déjà rêver d'un retour significatif du Congo sur le marché international du cacao ? Quant à la filière café, personne n'en parle...

Filière palmier à huile : le retour confirmé ?

Après avoir disparu pendant plus de deux décennies suite à la faillite de la Régie nationale des palmeraies du Congo (RNPC) et de Sangha Palm, la filière palmier à huile est en passe de refaire surface au Congo. Atama Plantation Sarl (APS), une société à capitaux majoritaires malaisiens (51% Wah Seong Corporation Berhad) a obtenu du gouvernement congolais, en août 2011, une concession (25 ans renouvelables) d'une réserve foncière de 140.000 ha au nord Congo. De même, Eco-Oil Energie, une société à capitaux totalement congolais a repris en 2013 les actifs de l'ancienne RNPC dans la Cuvette-Ouest. Ces deux sociétés prévoient des actions de replantation des palmiers à huile.

De l'ex-Sangha Palm et de la RNPC, Eco-oil a hérité d'une surface de 16.000 hectares, dont 3.500 ha seulement sont, dit-on, exploitables. La société a commencé en 2015 un programme de replanting couvrant une superficie de 5.000 ha. Eco-oil Energie dispose actuellement de trois huileries industrielles réparties dans les départements de la Sangha, la Cuvette-ouest et la Cuvette, avec une capacité de traitement de 86.000 tonnes de régimes de noix de palme, pour une production moyenne d'environ 20 millions de litres d'huile de palme par an.

La production combinée des deux sociétés (APS et Eco-oil) devrait satisfaire la demande nationale, notamment les besoins de la filière savonnerie, et pouvoir dégager un excédent pour l'exportation sur le marché international.

Que ce soit pour le cacao, l'huile de palme, et peut-être le café demain, les environnementalistes devront veiller à ce que les forêts naturelles ne soient pas détruites et remplacées par des plantations agricoles...



Du chocolat fabriqué au Congo...

Une fabrique artisanale de chocolat. Ainsi peut-on dire de cette petite unité composée d'un torréfacteur, d'une décortiqueuse, d'un broyeur à marteau, d'un calibre et d'une presse. Il s'agit d'un ensemble de machines artisanales fabriquées il y a environ vingt ans au Viêt Nam, d'où sortent par an environ 5 tonnes de bâtons boulangers de chocolat, près de 2,5 tonnes de pâte à tartiner en pots de 600 grammes, 2 tonnes de poudre de cacao, etc. C'est la faible production de Choco-Ouak, une petite entreprise appartenant à Jean-Maurice Ouakatoulou, biochimiste de formation. Il emploie sept personnes, pour un très modeste chiffre d'affaires de 8 à 10 millions FCFA par an. Naturellement, la vétusté du matériel contraint « Ouak », comme on l'appelle, à procéder fréquemment à des ajustements, à des adaptations, à tourner des pièces dans les différents ateliers mécaniques de la place, notamment au garage du Km4 CFCO. Ainsi peut-il assurer la maintenance de ses équipements. Mais le plus difficile n'est pas là. C'est plutôt et d'abord l'approvisionnement en fèves de cacao dont la disponibilité n'est pas évidente dans un pays où la production du cacao a été délaissée il y a plus de vingt ans ! Ouakatoulou part de Pointe-Noire, où est installée son unité, pour aller chercher le cacao dans les plantations (presque abandonnées) de la Likouala et de la Sangha, et ensuite les ramener à Pointe-Noire. Une gageure ! Ouak évoque les multiples tracasseries avec les taxes illégales perçues par les services de polices, phytosanitaires et même de douane, comme si le produit était importé.

L'autre contrainte est afférente aux emballages. Il n'y a pas de structures de production d'emballage au Congo, que ce soit en verre ou en plastique. C'est la sempiternelle question des industriels au Congo. Ouak passe commande de ses emballages en Tunisie. Vient ensuite la question de la commercialisation. Choco-Ouak éprouve d'énormes difficultés à placer son produit dans les grandes surfaces, notamment les supermarchés. Et pour cause, il faut résoudre la question du code-barres... Heureusement, Ouak a un client fidèle, « La Citronnelle », le plus grand pâtisseries de la ville qui lui prend pratiquement toute sa production. En perspectives, Choco-Ouak souhaite moderniser ses équipements pour augmenter sa production. Sacré Ouak, il a du courage et un mental de fer pour oser prendre pied dans cette filière.

Une grande première : le projet de transformation industrielle du bulukutu



Procéder à la transformation industrielle du bulukutu et en extraire les huiles essentielles. C'est le défi que voudrait relever Victorien Kimbembé Massoumou, un jeune porteur de projet d'entreprise.

JEAN BANZOUZI MALONGA

De son nom scientifique *lippia multiflora*, ou encore *lippia citriodora*, le bulukutu est un thé sauvage des savanes. Consommée de manière traditionnelle sous forme de feuilles séchées à infuser, cette plante aromatique a une saveur très agréable au palais, elle dégage un parfum à senteurs particulières du fait de ses essences. Hélas, jusque-là, les feuilles de bulukutu ne proviennent que de la cueillette des plants qui poussent spontanément, des feuilles vendues en vrac sur les marchés ou rassemblées en botte. En effet, il n'existe au Congo aucune filière organisée autour de cette plante pour l'exploiter d'une manière industrielle. Victorien y a pensé, et s'attelle depuis bientôt sept ans à mettre en place une ligne industrielle de l'exploitation du bulukutu. Son objectif est de monter une industrie à envergure internationale en créant de la valeur ajoutée à partir de ce produit local transformé. Une contribution à l'effort de diversification de l'économie congolaise.

Une organisation communautaire et une expertise scientifique

Du point de vue structurel, le projet de Victorien Kimbembe Massoumou s'articule en plusieurs modules. Le module de base, c'est celui d'une organisation communautaire d'environ une centaine de paysans planteurs. Ils ont été initiés aux techniques appropriées de plantation par bouturage du *lippia multiflora* grâce à l'appui technique des ingénieurs de l'Istom, une école supérieure de développement agro-industriel basée à Paris. Dans un premier temps et à titre expérimental, près de 50 hectares de bulukutu sont en cours de plantation dans le département du Kouilou. Une première mondiale ! Une fois étendues sur de plus grandes surfaces, les plantations permettront de s'assurer de la disponibilité de la matière première. Car Victorien ne voudrait en aucun cas compter sur l'approvisionnement aléatoire par la cueillette d'une plante qui ne pousserait qu'à l'état naturel. Pour cela, Victorien Massoumou a solli-

cité l'aide du Projet d'appui à la diversification de l'économie (Pade) afin d'obtenir les financements nécessaires à la mise en place de l'organisation communautaire des planteurs de bulukutu.

Le deuxième module du projet est l'appui à la recherche et la définition de la meilleure formule de cueillette, de séchage, de transformation et de conservation des feuilles de *lippia citriodora* et *multiflora*, les deux espèces qui poussent de manière sauvage dans les savanes congolaises. Ainsi que le procédé de fabrication des « tea bags ». Ces études sont totalement terminées.

Le troisième module de ce projet bulukutu est celui de la fabrication ou de l'extraction des huiles essentielles de cette plante au parfum agréable, et de la valorisation des déchets organiques sous forme de compost.

Des débouchés commerciaux indéniables

Comme on le constate, il s'agit d'un projet multidimensionnel : maîtrise de la culture et plantation intensive du bulukutu, transformation des feuilles et production des « tea bags », extraction des huiles essentielles, récupération des déchets (compost) et commercialisation de l'ensemble des produits. À titre expérimental, une société installée en Afrique du sud est en cours de fabrication des différentes machines de séchage et broyage des feuilles de bulukutu, de conditionnement de « tea-bag » et de distillation (extraction) des huiles essentielles.

En ce qui concerne la commercialisation, ce sont encore les ingénieurs de l'Istom qui ont procédé à l'étude de marché. Il en ressort que jusque-là l'offre actuelle est quasi exclusivement couverte par la cueillette spontanée des paysans,

Hôtel Azur Le Gilbert's

47 chambres, 3 suites junior et 3 suites présidentielles face à la mer.
5 salles de réunion de 10 à 400 personnes.
Tél. : 00 (242) 222 94 27 71 | 222 94 19 74 | 05 772 89 89 | 06 657 30 30



BP 561 - POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO / www.hotelsazur.cg

Réservations

resa@hotelazurlegilberts.cg

reservation@hotelazurinternational.cg

Renseignements

contact@hotelazurinternational.cg

du fait de l'absence d'une culture intensive du bulukutu dans toute l'Afrique noire.

Les « tea bags » pourront donc être proposés non seulement aux consommateurs ordinaires (à Brazzaville, Pointe-Noire et Kinshasa), mais aussi à des clientèles institutionnelles comme les sociétés de *catering*, les grands restaurants et hôtels, etc. La production des huiles essentielles visera le marché européen (cosmétiques, labo-

ratoires pharmaceutiques, etc.), tandis que le compost sera proposé aux maraîchers des ceintures agropastorales périurbaines des grandes villes congolaises. Toutefois, le développement de ce projet se heurte à quelques contraintes, et la plus importante est naturellement financière. Soit un besoin d'environ 60 millions de francs CFA pour démarrer la société, qui se voudrait être une SARL.

" Il est temps de développer la production agropastorale locale "

Entretien avec Hilarion Bounsana, Président de la MAC

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN BANZOUZI MALONGA

À Pointe-Noire, sous l'égide de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers, a récemment été mise en place la Maison agropastorale du Congo (MAC) créée sur les cendres de l'ancienne Maison des éleveurs du Kouilou (MEK) qui ne regroupait que les éleveurs de bétail et de volaille. Sous la présidence de M. Hilarion Bounsana, cadre supérieur retraité du secteur pétrolier et reconverti dans l'élevage des volailles, la MAC se présente comme une association regroupant tous les acteurs des filières agropastorales organisées en neuf fédérations à savoir, les aviculteurs, les pisciculteurs, les éleveurs de porcs, les éleveurs de bovins, les éleveurs de petits ruminants, les maraîchers et cultivateurs, les arboriculteurs, les transformateurs de produits agricoles et le groupement d'appui et d'assistance en techniques agro-pastorales.

Quels sont les objectifs de la MAC ?

La MAC s'est fixé entre autres objectifs de se donner une voie au chapitre de l'agropastorale vis-à-vis des pouvoirs publics, des différentes institutions nationales et internationales. Mieux, de contribuer ensemble, avec l'appui de la Chambre de commerce, aux solutions aux problèmes rencontrés par les acteurs économiques des différentes filières de l'agropastorale. Et au final, de contribuer un tant soit peu à l'autosuffisance alimentaire du pays en compensant considérablement les importations par la production locale. Une manière dynamique de participer à la diversification de l'économie nationale.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les acteurs économiques de votre association ?

Les difficultés sont de plusieurs ordres et de différentes natures. En résumé, les questions suivantes se posent : il y a d'abord l'accès au financement. Quelles que soient la qualité du projet, la compétence du promoteur, rien ne peut aboutir sans disponibilités financières. Nous avons des difficultés pour obtenir des prêts bancaires dont les conditionnalités (garantie, apport personnel de 30%, etc.) sont inaccessibles pour de nombreux porteurs de projets, soit pour la création d'une ferme, pour son agrandissement ou pour l'acquisition de matériels ou équipements.

Ensuite, il y a la question de la disponibilité des intrants agricoles et en particulier l'approvisionnement en aliments de bétails qui est un problème récurrent. L'aviculteur producteur d'œufs, par exemple, est contraint de fabriquer lui-même son aliment de bétail dont les intrants ou les composants sont très chers. L'éleveur devient en

même temps producteur d'aliments de bétail, alors que ce sont deux métiers différents. Il y a dispersion de forces et de moyens et le prix de revient de l'œuf s'en trouve élevé.

Enfin, les difficultés de commercialisation des productions locales. Tous les produits locaux se heurtent à la concurrence des produits importés avec des prix variant du simple au double. Comment imaginer qu'un poulet de chair produit localement puisse concurrencer un produit congelé importé vendu à 1 500, voire 1 000 FCFA ! Le prix de revient de l'œuf importé est d'environ 35 francs contre environ 75 francs pour l'œuf frais produit localement. La différence est du simple au double du fait des difficultés de production. Ainsi, sur le marché, un œuf frais local est vendu plus cher (environ 150 francs) contre 100 francs pour l'œuf importé, voire 50 francs avec la surabondance des importations.

Quelles sont les pistes de solutions ?

Je pense qu'il y a lieu d'interdire ou d'établir des quotas sur les importations des produits vivriers lorsqu'il y a une certaine production nationale. Il ne s'agit pas d'arrêter les importations puisque la production locale ne couvre pas encore la demande. Il faut probablement y aller progressivement, à travers un meilleur contrôle des importations pour établir un équilibre.

Mais tous les pays africains qui ont développé leur secteur agropastoral ont inéluctablement mis un frein aux importations de certaines denrées pour favoriser et promouvoir la production locale créatrice à la fois d'emplois et de consommateurs, donc facteur de relance économique. En même temps, il faut assurer un appui mul-

tiforme aux producteurs locaux, par exemple la mise à disposition de cheptels de départ pour les éleveurs, des semences ou des plants améliorés pour les agriculteurs, un appui technique à travers des agronomes et des vétérinaires, ainsi que la formation professionnelle, etc.

Quelles sont vos perspectives en termes de développement ?

Le conseil d'administration de la MAC envisage de mener une campagne d'adhésion la plus large possible afin de fédérer le plus d'acteurs économiques des différentes filières de l'agropastoral. La MAC a l'ambition de permettre à ses adhérents de bénéficier de la mutualisation des solutions techniques aux différentes contraintes rencontrées au quotidien, établir une passerelle d'idées, d'échanges, de partage d'expériences, sans oublier le recours aux aides multiformes et subventions du gouvernement et des organismes Internationaux, en vue de promouvoir l'augmentation de la production agricole du pays. Pour atteindre nos objectifs, il nous faut fédérer tous les acteurs de l'agropastoral du Congo et cela passera entre autres par une campagne de communication tous azimuts pour donner davantage de visibilité à la MAC.

Mais le plus important, à mon avis, c'est d'arriver à mettre en place des moyens techniques, humains, financiers et matériels qui permettent aux différents acteurs d'accroître leur production. Mettre en place un système de financement des activités agropastorales. Nous avons l'ambition de susciter l'émergence d'un début d'industrialisation dans chacune des filières ou fédérations de la MAC.

Avez-vous un souhait ? un vœu ?

J'ai foi en l'avenir, je crois que le développement du Congo est tout à fait possible. L'industrialisation d'un pays passe d'abord par la terre, l'agriculture et l'élevage. Personnellement j'ai fait l'expérience de l'aviculture et je pense que face aux difficultés rencontrées, il est impératif de s'organiser, se mettre ensemble pour trouver et proposer des solutions au gouvernement. Il faudrait promouvoir le partenariat public/privé pour la mise en œuvre des solutions qui permettront de booster l'économie verte à travers l'agriculture, l'élevage et la pêche. Il est temps de développer nos productions agropastorales locales pour véritablement consommer congolais.





La contribution du PFDE à la diversification de l'économie congolaise

L'économie congolaise, exposée à la volatilité du cours du pétrole, est engagée dans la voie de la diversification de son économie. C'est dans ce cadre que le Gouvernement de la République du Congo s'est engagé à cofinancer, en partenariat avec la Banque mondiale, le Projet forêt et diversification économique (PFDE).

ERWAN MORAND
SPÉCIALISTE EN SCIENCES SOCIALES ET EN
COMMUNICATION DU PFDE



La forêt du bassin du Congo est le deuxième plus grand massif forestier tropical au monde après la forêt amazonienne. Grâce au PFDE, les conditions de travail de 2 556 agents de l'administration forestière ont été améliorées. ©PFDE

Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie forestière, du Développement durable et de l'Environnement (MEFDDE), le PFDE vise à promouvoir le secteur forestier en tant que pilier du développement, devant contribuer d'une manière significative à la création de richesses et d'emplois. Pour cela, le Projet a, entre autres priorités, de renforcer les capacités des agents de l'administration forestière, des communautés locales et des populations autochtones (CLPA) en gestion participative des forêts. L'Unité de coordination du projet (UCP), qui compte 20 personnes, met en œuvre depuis quatre ans des activités qui se répartissent en trois composantes : la première composante s'occupe de la modernisation de l'administration forestière, qui s'effectue via la mise en place de systèmes informatisés de gestion, l'instauration d'un nouveau cadre réglementaire et l'équipement de l'administration forestière déconcentrée.

La deuxième composante s'occupe des aspects sociaux. Elle vise l'élaboration de plans simples de gestion des terroirs villageois en forêts et en savanes, permettant d'orienter le financement de microprojets destinés à améliorer les conditions de vie des populations rurales. Enfin, la troisième composante s'emploie à donner une vision sur le long terme du secteur forêt/environnement au Congo en finançant des études prospectives destinées à anticiper les prochains enjeux de la transition du pays vers une économie verte et durable.

Les différentes phases du projet et son évolution

La mise en œuvre du Projet forêt et diversification économique a commencé le 27 mars 2013 et sa clôture interviendra au cours de cette année, le 30 novembre 2017. Après sa première année de mise en œuvre, le PFDE a dû être restructuré en raison de certains indicateurs de développement jugés hors de contrôle du projet. Après de multiples échanges avec les bénéficiaires, la description détaillée du projet a été largement revue. Cette restructuration a été validée par le conseil d'administration de la Banque mondiale en octobre 2015. Ce n'est donc qu'à partir de l'année 2016 que le PFDE a atteint sa vitesse de croisière.

Les résultats

Malgré les difficultés de parcours, le PFDE a atteint la quasi-totalité de ses objectifs. Ainsi, en termes de renforcement des capacités opérationnelles de l'administration forestière, le PFDE a permis d'améliorer la mobilité des agents des Eaux et Forêts en les équipant de moyens de déplacement (33 véhicules, 118 motos et 30 bateaux). Cette mobilité a permis la réalisation d'un nombre accru de missions de contrôle des chantiers des sociétés d'exploitation forestière, de lutte anti-braconnage et de sensibilisation des populations en matière de gestion forestière. Par conséquent, les recettes financières des institutions décentralisées ont été décuplées et un cercle vertueux d'amélioration de l'efficacité des actions de terrains a été créé.

Le PFDE a amélioré les conditions de travail du personnel de l'administration forestière, c'est ainsi qu'il a complètement réhabilité quatre Directions départementales de l'économie forestière (DDEF) et a doté l'ensemble des structures décentralisées (DDEF et brigades forestières) en matériel technique (GPS, appareils photos, curvimètres, clisimètres, compas forestiers, etc.) et informatique (ordinateurs, imprimantes). Au niveau central, le PFDE a doté la Direction de la communication et de la vulgarisation (DCV) du ministère en matériel audiovisuel, à savoir des caméras et stations de montage audiovisuelle, afin de promouvoir la sensibilisation du grand public sur les thématiques émergentes des secteurs forêt/faune/environnement. Au total, 931 agents ont été formés à l'utilisation de ces équipements, soit 68% des effectifs du ministère de tutelle.

Le PFDE a également mis sur une meilleure circulation de l'information pour fluidifier le déroulement des activités inhérentes au ministère. L'accès à l'information a été financé par la fourniture d'une connexion internet aux structures centrales et décentralisées de l'administration forestière, qui ont désormais toutes accès à leur messagerie électronique et à leur propre site internet (www.mefdd.cg). À ce jour, le site web a enregistré 189 900 visites. Parallèlement, le déploiement des systèmes informatisés de gestion des finances, des ressources humaines, de suivi-évaluation, d'archivage, d'information et de gestion forestière a révolutionné le fonctionnement de l'administration forestière.



culture associée à la banane, l'apiculture ou l'agroforesterie. Le choix des activités a été déterminé par rapport aux orientations nationales pour la croissance et la diversification indiquées par le Plan national de développement de la République du Congo. Ces Activités génératrices de revenus (AGR) verts doivent non seulement permettre d'améliorer les moyens d'existence durables des communautés locales et des populations autochtones, mais aussi de restaurer les zones dégradées. Simultanément, des organisations de gouvernance locales ont été appuyées afin de mieux suivre l'utilisation des ressources naturelles locales et d'orienter au mieux les investissements extérieurs. Cette dynamisation communautaire garantit désormais une préservation de l'environnement et des progrès des conditions socio-économiques des populations résidants des zones rurales congolaises.

De manière à aborder le plus sereinement possible les prochains enjeux du secteur forestier au Congo, le PFDE a réalisé de nombreuses études prospectives, dont les principaux résultats ont permis de planifier les besoins en renforcement des capacités institutionnelles du ministère de l'Economie forestière, du Développement durable et de l'Environnement, d'organiser la stratégie de communication du ministère, d'améliorer la mise en œuvre du Programme national d'afforestation et de reboisement (ProNAR).

Les perspectives

Le PFDE rencontre une difficulté majeure dans sa mise en œuvre, qui n'est autre que le non-paiement de la contrepartie nationale par le Gouvernement. En effet, la Banque mondiale finance le projet à hauteur de 30% (soit 5 milliards de FCFA). Selon l'Accord de financement du projet, les 70% restant doivent être financés par le Congo. Malheureusement, le projet n'a reçu aucun fonds du Congo depuis trois ans, ce qui correspond à un « trou » de 7,8 milliards FCFA qui bloque la réalisation de certaines activités et compromet donc la réussite finale du projet. De plus, il est grandement dommageable pour la crédibilité internationale du Congo de s'engager à cofinancer un projet avec la Banque mondiale mais de ne pas tenir ses engagements. Enfin, il est regrettable que certaines activités prévues pour améliorer les conditions de travail des agents de l'administration forestière et lutter contre la pauvreté des populations vulnérables ne puissent pas aboutir.

Un levier de lutte contre la pauvreté

Dans le cadre d'un des objectifs majeurs du PFDE, à savoir la lutte contre la pauvreté en zones rurales, 885 microprojets sont financés dans les domaines des services environnementaux, comme la cacao-



Plus de 100 ans d'expérience...

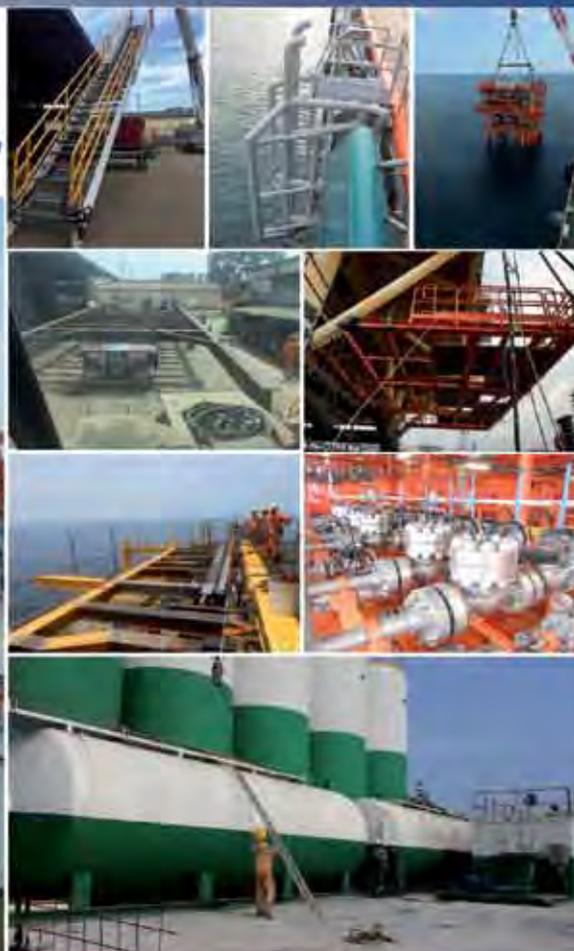


Nos Objectifs :
Focus HSE/Qualité :
"La sauvegarde au quotidien des acquis en matière de HSE et Qualité" à travers le suivi rigoureux des normes

- * ISO 9001-2015
- * ISO 10001
- * OHSAS 18001
- * ISO 14001

Nos activités :

- Etudes tous corps d'état
- Constructions industrielles
- Maintenance industrielle On & Offshore
- Levage et manutention
- TIE-INS avec HOT TAPPING MACHINE
- Traitement thermiques des soudures



82, av. Jean-Marie MAVOUNGOU, Zone Industrielle, arr. Il M'Vous-M'Vous, Pointe-Noire, Congo
 E-mail : secdir.medior@yattoo.com ; Tél : 05 762 0303 ; B.P. : 864

Pour un développement du tourisme au Congo



Patrick Dhoore, directeur général de l'hôtel Radisson Blu M'Bamou Palace et vice-président de la fédération Hôtellerie d'Unicongo, évoque les moyens par lesquels l'hôtellerie et le tourisme pourront contribuer à la diversification de l'économie du pays.

PATRICK DHOORE



Quand nous regardons les divers obstacles qui empêchent le développement de l'hôtellerie et du tourisme au Congo, nous devrions avoir une approche en deux temps.

Que pourrions-nous faire, qui se traduise par un résultat immédiat pour le visiteur ?

- Par exemple, faciliter l'accès au pays en ayant la possibilité de solliciter une demande de visa en ligne.

- Réduire globalement la TVA et les centimes additionnels sur les chambres de 18.9% à 5.5%, réduire la taxe de tourisme de 10% à 5%

- Avoir une taxe de séjour départementale de 1.000 XFA comme à Pointe-Noire, au lieu des 2% sur le prix de la chambre à Brazzaville.

À long terme il faudrait un réel plan de réhabilitation (« un plan Marshall ») de tous les sites touristiques, certes, avec une priorité sur deux ou trois circuits que nous pourrions vendre aux visiteurs, des circuits de deux-trois jours, d'une semaine et de douze jours et plus.

Quels sites visiter ? Où dormir ?

Où manger ? Que voir ?

Des agences réceptives, une descente au niveau de Kisangani partant de Brazzaville par le fleuve avec un bateau de grand confort, la pêche au Benga organisée à Maluku, sans oublier Pointe-Noire et ce que sa cote peut offrir...

Hélas, nous n'avons pour le moment que le parc d'Odzala, avec les gorilles des plaines, à faire découvrir à nos visiteurs. Le Congo est pourtant un pays de merveilles avec des opportunités infinies.

Il est nécessaire de procéder à une mise en état des sites ainsi que des routes menant vers ces derniers, une accommodation adéquate sur le circuit des gîtes ou des lodges de style sud-africain, mais certainement pas des cinq ou quatre étoiles. Le développement d'un écotourisme en finesse et de qualité.

Nous sommes tous conscients que le tourisme et l'hôtellerie engendrent un besoin de main-d'œuvre important, ne nécessitant pas de grands diplômes. Malheureusement, si nous développons trop d'hôtels dans des villes comme Brazzaville ou Pointe-Noire, nous risquerions une implosion, car l'afflux des touristes et la reprise des activités ne seraient pas à la hauteur de l'offre, en termes de chambres accessibles.

Mme la ministre, Arlette Soudan-Nonault, et nous-mêmes croyons au futur touristique du Congo.

Avec de la bonne volonté, une politique, une stratégie et un budget adéquats, les mesures nécessaires et un pays qui nous garantisse la sécurité et la paix, nous pourrions accueillir nos futurs touristes en masse.

Association Pointe-Noire industrielle : l'appui aux filières hors pétrole

Le réseau associatif peut représenter un soutien précieux à la diversification de l'activité économique par son accompagnement des entreprises, sur le plan technique, voire parfois financier. L'Association Pointe-Noire industrielle en est une fort belle illustration.

JEAN DE LA HAUTE

Partie d'une idée du Père Christian De Labreteshe, un prêtre missionnaire français, l'Association Pointe-Noire industrielle (Apni) est une initiative de la société civile, créée le 30 juin 2003 en vue d'impulser une dynamique de développement économique dans la capitale économique du Congo, précisément à travers le développement d'un tissu industriel local de PME-PMI

viables. Unicongo est membre du conseil d'administration de l'Apni, présidé par Didier Sylvestre Mavouenzela, également président de la Chambre consulaire de Pointe-Noire. Quatre missions principales sont dévolues à l'Apni : le renforcement des capacités des entrepreneurs et de leurs structures ; la formation des acteurs économiques ; l'accès aux financements et l'accès à l'information économique.



Sofia Beach Qui peut faire ça ?



Parc de jeux pour enfants de 0 à 16 ans



Sur la Côte Sauvage (face à l'hôtel Azur Le Gilbert's)

ORGANISATION DE FÊTES & ÉVÉNEMENTS

- **Fêtes de familles** : Anniversaires, Baptêmes...
- **Événements pour entreprises**
- **Événements à thèmes pour enfants** tout au long de l'année :
 - **Pâques** : chasse aux oeufs et spectacle
 - **Halloween** : activités ludiques, déguisements et spectacle
 - **Noël** : visite du père Noël
 - **Fin d'année** : spectacle dansant.

Et pleins d'autres événements !

Du lundi au Jeudi : 2000 Fr.

Vendredi / Samedi / Dimanche : 3000 Fr.

SOFIA SERVICES

Tél. : (+242) 06 907 09 09 • (+242) 06 643 10 78
diradj.sofia_services@outlook.fr

1 anniversaire de 20 enfants = 5 ENTRÉES GRATUITES valables toutes l'année



La Solution Logistique pour l'Industrie du Pétrole et du Gaz dans le Golfe de Guinée et le Bassin du Congo

Créé par Ordonnance Présidentielle dès 1999 le CSP (Centre de Services Pétroliers) ILOGS (Integrated Logistic Services) est le seul terminal portuaire entièrement dédié à l'industrie Oil & Gas au Congo. Le CSP ILOGS a connu récemment une redynamisation complète fondée sur :

- I) Une extension de ses infrastructures portuaires dans le cadre du programme EICSP (Extension des Infrastructures du CSP) défini par son actionnariat, SNPC (80%) et PAPN (20%) : longueur de quai portée à 400 mètres linéaires avec une profondeur de 9 mètres et une charge surfacique de 3T/M² sur le nouveau quai (200 mètres linéaires); bassin protégé de 7,4 hectares.
- II) Une modernisation de son parc d'engins d'exploitation avec plus de 150 engins à ce jour : grues (30 à 450t); élévateurs (3 à 20t); reach stacker de 45t; nacelles; remorques; camions tracteurs; porte-chars (75 à 220t)...
- III) Un accroissement des compétences et une professionnalisation renforcée, axés sur :
 - Un système de management HSE (Culture Sécurité) et Qualité
 - Une assistance technique dans les domaines du cœur de métier
 - Des formations métiers (Centre de Formation ILOGS Training Center)
 - Des partenariats au niveau international

Installation portuaire soumise au code ISPS disposant d'une surface de 40 hectares aménagés, le CSP ILOGS offre aux opérateurs pétroliers de la région, des pôles de prestations et services permettant de mener à bien non seulement la phase de développement de leurs projets industriels, mais aussi leurs opérations de logistique courante (base d'appui aux campagnes de forage et aux opérations de production offshore) :

- **SERVICES PORTUAIRES ET ASSISTANCE AUX NAVIRES**
- **MANUTENTION-LEVAGE**
- **TRANSPORT ET CONVOIS EXCEPTIONNELS**
- **LOCATIONS ET MISES A DISPOSITION** : Espaces (Zone de travail, Yards de stockage, Magasins et Entrepôts, Bureaux équipés, Fibre optique, etc...); Engins; Camions tracteurs; Appareils de levage; Divers équipements; Personnels...
- **INGENIERIE & CONSTRUCTION**
- **AUTRES PRESTATIONS** : Logistique de sites pétroliers et de sites industriels gestion de bases logistiques dédiées, gestion de quais, accompagnement sur site client, pont bascule, etc...

SERVICES PORTUAIRES ET ASSISTANCE AUX NAVIRES

Le Centre de Services Pétroliers est doté d'infrastructures portuaires, installations et facilités qui le placent dans les premiers rangs parmi les bases logistiques industrielles Oil & Gas de la région Golfe de Guinée - Bassin du Congo. Le CSP a enregistré un trafic maritime porté par des navires d'installation en provenance d'Europe, d'Asie et d'Amérique (SKANDI AFRICA, HHL TOKYO, NORMAN INSTALLER...), des navires de type HLV (PANGANI, THORCO SAPHIR, THORCO ACE...), des Cargo-barges (BOABARGE...), Supply Boats (BOURBON LIBERTY...) et surfers.

- ❖ **ACCOSTAGE NAVIRES**
- ❖ **ASSISTANCE AUX NAVIRES DE SERVICE**
- ❖ **MANUTENTION BORD**
- ❖ **ONE STOP SHOP :**
 - Ravitaillement en eau alimentaire et en vivres...
 - Avitaillement en gas-oil, produits chimiques, base oil...
 - Récupération des retours de mer et huiles usagées...
 - Crew Change...
- ❖ **GARE MARITIME**
 - Terminal à passagers offshore
 - Embarcadère (Boat landing)
- ❖ **SHIPPING, CONSIGNATION**
- ❖ **DECLARATIONS ADMINISTRATIVES**



Un soutien à plusieurs centaines de PME

À chaque mission correspondent des projets et des services. Mais le dispositif principal de l'Apni est celui des Centres de gestion agréés (CGA) qui contribuent dans une certaine mesure à la diversification de l'économie congolaise. Ces CGA apportent aux entrepreneurs congolais et aux porteurs de projets d'entreprises une assistance en gestion, en comptabilité et en fiscalité adaptée aux spécificités des TPE, PME-PMI.

En adhérant à un des sept CGA de l'Apni, le primo-entrepreneur, le porteur de projet d'entreprise ou l'entrepreneur en activité apprend à bien gérer son entreprise, à se formaliser et à se constituer un dossier solide pour accéder au financement proposé par l'Apni à travers son fonds d'investissement, devenu fonds de garantie.

L'offre de services de l'Apni ou de ses CGA couvre des domaines aussi larges que diversifiés. Cela va de l'assistance comptable, fiscale et sociale, jusqu'à l'assistance administrative (formalités de déclaration des impôts et taxes, immatriculation à la CNSS), en passant par la formation et l'assistance au montage de dossier de demande de financement et de réponses aux appels d'offres publics et privés.

Au 31 décembre 2016, les sept CGA assistaient plus de 300 PME, totalisant plus de 1 500 emplois pour un chiffre d'affaires global estimé à 3,5 milliards FCFA. Plus de 100 business plans et états financiers ont été établis dans ces CGA.

Financement et mise en réseau

Naturellement, le service le plus attendu par les acteurs économiques est le financement. Dans sa mission de favoriser l'accès au financement des TPE/PME/PMI, l'Association Pointe-Noire industrielle a noué des partenariats avec les banques et les microfinances pour garantir ou alimenter ce fonds d'investissements converti en fonds de garantie, et un fonds de cofinancement de l'accompagnement. « Depuis le lancement du dispositif de financement à fin 2016, un peu plus de 272.936.840 FCFA ont déjà été engagés pour le financement des équipements et des Besoins en fonds de roulement (BFR), la garantie des prêts bancaires, le cofinancement de l'accompagnement », indique Massika Kibelolo, le délégué général de l'Apni.

En matière de diversification de l'économie, l'attention des observateurs avertis est retenue par la mission de « mise en réseau » où l'Apni a été fortement impliquée. Ceci dans la mise en place et l'accompagnement, d'une part, du Réseau des entreprises pour la formation par alternance (Refa), et d'autre part du Club des entreprises de Pointe-Noire, sous l'impulsion de la chambre consulaire de la ville. Cette mission de mise en réseau vise « l'émergence et la valorisation des entreprises locales au travers des joint-ventures lors des appels d'offres, des formations de renforcement des capacités des dirigeants et de leur personnel, la recherche des partenariats gagnant-gagnant au plan national et international, et à aider les entreprises membres à répondre aux exigences des clients et du marché ».

Ainsi, certaines entreprises boostées par l'Apni

et ses différents services ont été mises à contribution dans le cadre du local content initié par Total E&P Congo. Parmi les entreprises suivies et financées par l'Apni dans le cadre de la diversification de l'économie, on peut citer entre autres Poulets d'Or, pour la transformation des produits d'élevage, financé à hauteur de 7.3 millions FCFA ; Porcheta Umba pour l'élevage et la transformation de la viande de porc (15,8 millions FCFA) ; Fahl Veto pour la production de poussins (16 millions FCFA) ; Filau pour la fabrication de savons de ménage (25,5 millions FCFA) ; Biotech pour l'élevage des bovins et caprins (17,8 millions FCFA) ; Kubakassana pour la fabrication d'aliments de bétail (17,6 millions FCFA) ; Bois chic dans la menuiserie et ébénisterie (16,7 millions FCFA), etc.

Par ailleurs, l'Apni apporte son appui à certaines filières dites porteuses en accompagnant individuellement ou collectivement les entreprises existantes ou en création. Il s'agit des filières (hors pétrole), en plus de l'élevage et de l'agro-alimentaire, telles que le traitement des déchets, la cosmétologie, etc.

Hôtel Azur International



au bord de l'océan et à deux pas du centre ville

Restaurant-Bar

L'ABRI-CÔTIER

en bord de mer

Spécialités de fruits de Mer et Grillades

**Réservations au
05 761 68 42 / 05 557 66 80**

**Cocktails • Banquets • Traiteur • Séminaires • Mariages
• Billard • Tennis • Piscine entièrement rénovée**

RÉSERVATIONS

HÔTEL AZUR INTERNATIONAL

Tél. : 00 (242) 222 94 02 72 / 222 94 23 85 / 05 761 68 42

reservation@hotelazurinternational.cg

Email : contact@hotelazurinternational.cg • Site internet : www.hotelsazur.cg

Le "local content", un moyen de promotion de l'emploi local

Le concept de *local content* – ou « contenu local » – a été introduit au Congo par la société Total E&P Congo à travers son projet de recherche et d'exploitation du gisement pétrolier Moho-Nord. Il s'inscrit dans le prolongement des dispositions de l'article 7 de la loi n° 3-2000 du 1^{er} février 2000, fixant les conditions d'exercice de la sous-traitance en République du Congo, qui impose une participation des Congolais d'au moins 30% au capital des entreprises sous-traitantes.

JEAN BANZOUZI MALONGA

On se souvient que suite à la décision finale d'investissements sur ce projet, adoptée le 22 mars 2013, le DG de Total E&P Congo d'antan, M. Babak Bagherzadeh, présentant le projet Moho-Nord, avait déclaré le 3 avril 2013 que les travaux qui pouvaient être réalisés à Pointe Noire devaient offrir aux entreprises congolaises l'opportunité de développer leurs capacités dans le cadre d'un volet « contenu local » ambitieux.

Ainsi, une démarche avait été initiée pour identifier des sociétés locales capables de participer à cette aventure, le cas échéant par le biais de partenariats avec des entreprises françaises ou internationales. Un moyen adéquat de transfert de savoir-faire et de technologie dans le sens où les entreprises étrangères retenues sur ce projet avaient obligation de s'investir dans des actions de formation mises en place par Total E&P Congo au profit des entreprises congolaises. Ainsi, des exigences en termes de contenu local avaient été émises sur tous les appels d'offres.

Le secteur pétrolier en première ligne

Quel a été l'impact positif de l'introduction du *local content* à travers le projet Moho-Nord dans l'économie congolaise, dans la durée, et dans la diversification de l'économie ? Difficile à évaluer, comme il est difficile d'évaluer la participation effective des Congolais au capital des entreprises de sous-traitance. On sait néanmoins que cette activité a généré une sous-traitance en cascade dans divers domaines d'activité. Total indique plus de 160 fournisseurs locaux directs, plus de 500 entreprises locales en sous-traitance et 13 000 tonnes d'équipements fabriqués au Congo.

Quatre sites industriels auraient bénéficié de financements, soit pour augmenter leurs infrastructures, soit pour s'équiper en outils et matériels leur permettant de réaliser des fabrications qui n'avaient jamais été faites au Congo. Bien que répondant aux besoins de Moho-Nord, ces investissements serviraient aussi à la diversification économique du pays.

Cependant, certains experts pensent que ces investissements étaient trop orientés vers le pétrole, à telle enseigne que ces entreprises n'ont pas résisté au manque de commandes consécutif à la chute des cours de l'or noir. Entendu que les sociétés pétrolières, et pour le cas d'espèce Total E&P Congo, était le principal, sinon l'unique donneur d'ordre de travaux, d'où de nombreuses compressions de personnels ou fermetures d'entreprises créées notamment dans le cadre du *local content*.

Ce qui s'est traduit par environ 16 000 licenciements, principalement dans les secteurs de la sous-traitance pétrolière et des BTP.

Une démarche à développer dans d'autres secteurs

Il n'empêche, grâce à ce projet Moho-Nord, des savoir-faire de pointe ont été acquis par des cadres congolais qui, en dehors du secteur pétrolier ou parapétrolier, devraient être adaptés à d'autres professions. Total E&P Congo indique 2.000 heures d'accompagnement au pilotage d'entreprise pour 25 PME et plus de 130 jeunes cadres congolais formés aux technologies de pointe par des entreprises internationales.

Par ailleurs, il semble qu'il y ait très peu de grandes entreprises qui aient emboîté le pas de Total E&P Congo dans la politique du local content. On attend beaucoup plus d'implication de la part des entreprises du secteur minier dont l'entrée en production tarde à venir. « Lors des phases d'exploration, les sociétés minières ont eu beaucoup de difficultés à trouver les compétences locales en raison du manque de formation au niveau national dans les métiers des mines et même dans les métiers connexes », affirme M. Aimé Emmanuel Yoka, directeur général de Congo Iron et président de la fédération des Mines d'Unicongo.

En termes de perspectives, le concept de contenu local devrait être développé et appliqué au Congo dans tous les secteurs économiques, étant donné que ses objectifs sont notamment mentionnés dans la plupart des conventions minières et pétrolières. La loi n°3-2000 relative aux conditions d'exercice de la sous-traitance y fait mention spécifiquement : « Des clauses prévoient d'une part l'obligation pour l'entreprise exploitante d'assurer, par priorité, à qualification égale, l'embauche de la main-d'œuvre locale et sa formation, et d'autre part l'obligation pour l'entreprise exploitante d'avoir recours en priorité à des fournisseurs nationaux, sous réserve que leurs prix, qualités, quantités, conditions de livraison, comparés aux fournitures disponibles à l'étranger, ne les rendront pas plus onéreuses pour l'entreprise », précisent A. E. Yoka et Florent Lager, directeur général-adjoint de MPD Congo et vice-président de la fédération Mines d'Unicongo. Et les deux experts de poursuivre : « Dans la sous-traitance, les fournisseurs de biens et services doivent anticiper les besoins futurs des opérateurs miniers pour être compétitifs (qualité et prix) par rapport à l'offre régionale ou internationale ».

En somme, le *local content*, qui demeure limité au secteur pétrolier et appliqué essentiellement par Total E&P Congo, devrait avoir des impacts positifs concrets sur la diversification de l'économie congolaise. Notons par ailleurs que le projet Moho-Nord est entré dans sa phase de production le 14 mars 2017. Un mois après cette mise en production, au 14 avril 2017, un peu plus de 700.000 barils de pétrole brut sortis de ce gisement avaient déjà été expédiés au terminal de Djéno. Ce qui va accroître considérablement la production nationale au cours de cette année.



Audit

Tax

Advisory

Grandes entreprises

Petites et moyennes entreprises

Secteur public

KPMG dispose d'une large gamme de services et de compétences permettant d'accompagner les entreprises et organisations dans leurs projets et l'optimisation de leurs processus.

Nos atouts

- Des compétences sectorielles et pluridisciplinaires
- Une approche adaptée aux problématiques et enjeux des pays en développement
- Un service de qualité fondée sur une expérience riche et des ressources humaines spécialisées

Une expertise transversale au service de tous les secteurs d'activité

- Services financiers (Banques, Assurances, etc.)
- Marchés industriels (Energie et ressources naturelles, industries, etc.)
- Marchés de consommation (Agroalimentaire, négoce, distribution, etc.)
- Infrastructures, gouvernement et Santé (Gouvernement, secteur public, projets, bailleurs, infrastructures, logistique, transport, etc.)
- Télécommunications, Médias et Tourisme

KPMG CONGO

4^{ème} Etage Immeuble Monté Cristo,
Croisement Avenue Orsy et Blvd Denis Sassou Nguesso
B.P. 14 366, Brazzaville, République du Congo

Tél. : (+242) 04 430 84 33 - (+242) 22 281 56 84

Région

À la découverte de la capitale de la République du Congo.

46

Afrique

Quels modèles de diversification économique pour le continent ?

48

Culture

50

De l'influence du climat sur les traditions agricoles congolaises.

Région

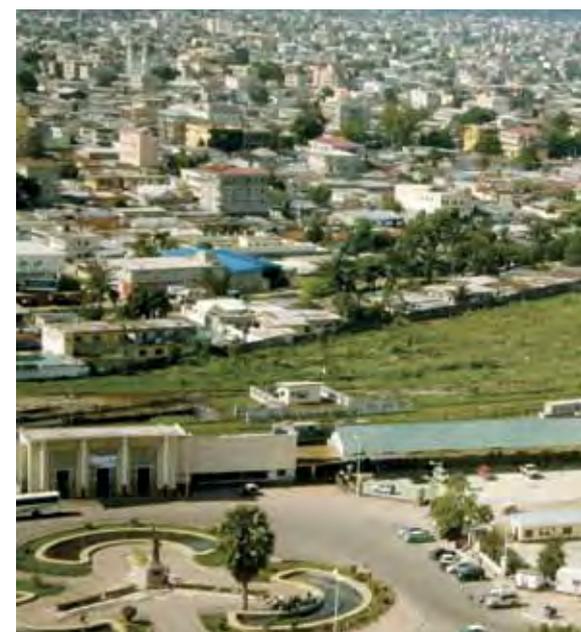
Brazzaville, orgueilleuse de sa verdure

JEAN-JACQUES SAMBA

Zoom sur la capitale de la République du Congo, où vit environ le tiers de la population du pays. Une ville dont bon nombre de lieux témoignent de l'histoire de la nation.



BRAZZAVILLE



1.

Brazzaville, capitale de la République du Congo, est située sur la rive droite du fleuve Congo, en face de Kinshasa. Ce sont les deux capitales les plus proches du monde, 5 km à peine les séparent. À la sortie de l'aéroport, la traversée de la forêt plantée qui couvre les alentours du carrefour du boulevard émeraude plus d'un visiteur qui découvre la ville dont les cent ans ont été commémorés en octobre 1980 par l'inauguration du Pont centenaire, au Plateau des 15 ans. Des célèbres avenues et rues quadrillent la ville qui était la mieux cadastrée de l'Afrique équatoriale française (AEF) dans ses anciens quartiers. On peut citer l'avenue de la Paix, initialement avenue de Paris, l'avenue des 3-Martyrs, l'avenue Jacques-Opangault...



**Vente des produits pharmaceutiques,
Médicaments
A votre service depuis 1994**



PHARMACIE JAGGER
Plateaux des 15 ans, Avenue de Loutassi
B.P : 2966 - Brazzaville, Congo
pharmaciejagger@yahoo.fr
Tél : 05 551 00 16 / 05 656 00 01

Brazzaville est l'un des douze départements de la République du Congo. Son histoire est intimement liée à celle de l'Afrique équatoriale française qui a regroupé, du début du XXe siècle à 1958, le Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubangui (l'actuel RCA) et le Chari (l'actuel Tchad). Brazzaville a été fondée le 3 octobre 1880 à l'emplacement de l'ancien bourg de Mfa (Mfoua) suite à la signature du Traité entre le roi Makoko et l'explorateur français Savorgnan de Brazza. Brazzaville devint capitale du territoire du Moyen-Congo et de l'Afrique équatoriale française en 1910, après Libreville qui était depuis 1888 capitale du Congo français, englobant le territoire du Gabon et celui qui sera plus tard le Moyen-Congo. Au début des années 1950 et jusqu'en 1959, Pointe-Noire fut la capitale du Moyen-Congo et Brazzaville uniquement celle de l'AEF. La ville est peuplée de près d'un million cinq cent mille habitants correspondant environ au tiers de la population du Congo, répartis dans neuf arrondissements (communes), à savoir Makélékélé, Bacongo, Poto-Poto, Moundali, Ouenzé, Talangai, Mfilou, Madibou et Djiri. La ville, qui s'étend sur près de 40 km du nord au sud, est bordée à l'est par le fleuve Congo et arrosée au sud par le Djoué et la rivière Mfilou, au nord par la Djiri et la Tsiémé. Brazzaville est reliée à la capitale économique Pointe-Noire par une route bitumée de 548 km et une voie ferrée longue de 520 km, et à Ouesso dans l'extrême nord par une route bitumée longue de 850 km, dont les bretelles permettent la liaison avec tous les chefs-lieux des départements, excepté Impfondo qui n'est joignable que par voies fluviale et aérienne. Brazzaville abrite la seule université publique du pays.

Une économie dominée par le secteur tertiaire

L'économie de Brazzaville est dominée par le secteur tertiaire, avec les banques et assurances, le commerce, la téléphonie mobile et les TIC, les transports et les divers services à l'entreprise et à la personne. Quelques industries sont implantées dans la ville : les industries des boissons, la fabrique de cigarettes, les fabriques de yaourt et les boulangeries, les stations de concassage des matériaux de carrière et de fabrication des matériaux de construction. Brazzaville est approvisionnée par tous les départements du pays, particulièrement ceux du Niari et du Pool, mais également des nouveaux bassins agricoles tels que celui de Ngo, en poissons fumés provenant des départements de la Cuvette et de la Likouala. Les produits manufacturés de l'industrie locale proviennent principalement de Pointe-Noire, ainsi que les produits importés par





Le potentiel touristique de Brazzaville

Brazzaville a un important potentiel touristique lié, d'une part, à son histoire et à ses monuments – la basilique Sainte-Anne de Poto-Poto, la statue de Félix Eboué, ancien gouverneur de l'Afrique équatoriale française, le mausolée Savorgnan de Brazza, la tour de contrôle du premier aéroport de Brazzaville qui a fonctionné avant celui Maya-Maya, l'itinéraire et la gare à la Case De Gaulle du premier chemin de fer du Congo construit avant le CFCO... – et d'autre part à ses nombreux sites naturels, tels que les cataractes du fleuve Congo au sud de la ville, la rive du fleuve le long de la nouvelle corniche susceptible d'accueillir des stations de ski nautique et des restaurants, le fleuve Congo en amont de la ville qui offre des possibilités de croisière en bateau et de création des villages touristiques. Tout ce potentiel mérite d'être mis en valeur par la mise en œuvre d'une politique idoine de développement de ce secteur, car l'augmentation et l'amélioration remarquable de l'offre hôtelière depuis les Jeux africains ne suffisent pas pour faire de Brazzaville une destination touristique appréciée. Les nombreux nouveaux hôtels, aux taux d'occupation très faible, scrutent désespérément l'horizon, les grandes réunions internationales étant actuellement les seules occasions de

frémissement de leurs activités. Les importantes infrastructures sportives dont la ville venait d'être dotée n'ont pour le moment aucun impact sur son attractivité touristique. L'amélioration du réseau routier grâce au bitumage de l'axe Pointe-Noire/Brazzaville/Ouessou crée des grandes opportunités de développement du tourisme des nationaux et des étrangers, avec Brazzaville comme pivot stratégique, compte tenu de sa position géographique particulière entre le sud et le nord du pays et la proximité de Kinshasa.

- 1. Le centre-ville vu de la Case De Gaulle.
- 2. La gare de Brazzaville et la ville en arrière-plan.
- 3. L'ancien pont du Djoué, une œuvre architecturale à la sortie sud de la ville.

2. voie maritime. De plus en plus, Brazzaville reçoit des produits venant du Cameroun, grâce à la route qui la relie à Ouessou et à la frontière camerounaise depuis bientôt trois ans. Les importations du Cameroun sont composées de pommes de terre, d'oignons, de haricots, d'arachide, mais également d'une diversité de produits manufacturés alimentaires ou non alimentaires. Un certain nombre de produits de consommation courante vendus sur les marchés de Brazzaville proviennent de la RDC.



SIAT



www.imperialbrandsplc.com

Rue de la Pointe Hollandaise - MPILA
 BP 50 BRAZZAVILLE - République du Congo

05 770 14 61 / 06 999 14 61
www.imperialbrandsplc.com

 @ImperialBrands



La diversification économique en Afrique : une chance plus qu'une contrainte

Les baisses des cours du pétrole et les valeurs fluctuantes des matières premières agricoles ou minières rappellent la vulnérabilité des économies qui dépendent essentiellement de l'exportation de leurs ressources naturelles. Pour réduire cette vulnérabilité face aux chocs extérieurs, la nécessité de diversifier les sources de revenus fait consensus. Reste, pour chaque pays, à en définir les contours.

DIDIER BRAS

L' Afrique serait-elle vraiment victime de « la malédiction des ressources premières » comme on a coutume de l'entendre ? Cette formule qui a fait florès renvoie pourtant à de curieux paradoxes. C'est le cas du pétrole lorsqu'on observe à quel point l'activité industrielle et les besoins domestiques dans le monde nécessitent toujours le recours à cette ressource naturelle. Dans un rapport publié fin 2016, l'Agence internationale de l'énergie (IAE) soulignait même que sa consommation devrait croître au moins jusqu'en 2040. Une bonne nouvelle pour les pays producteurs, dont ceux d'Afrique subsaharienne, si l'on excepte le mal qui les accable : la volatilité des cours du brut. La crise pétrolière actuelle, favorisée par le ralentissement de l'économie chinoise et l'excès de production – lui-même accentué par le développement du pétrole de schiste aux États-Unis et les tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui n'ont pas permis de réguler cette production – met à mal les revenus des pays qui en dépendent. Cette situation impacte lourdement l'économie congolaise, tout comme celle de nombreux autres producteurs du continent (Angola, Nigeria, Algérie, Égypte, Guinée équatoriale, Soudan, Gabon, Tchad...).

Les matières premières agricoles incarnent aussi la relativité de cette richesse dès lors qu'on les mesure à leur valeur ponctuelle sur les marchés mondiaux. C'est le cas du

coton dont la baisse des cours ces dernières années a largement touché des pays comme le Burkina Faso et le Mali, les deux premiers producteurs africains. On pense aussi à la Côte d'Ivoire qui, après avoir bâti son « miracle » des années 1970 sur le binôme café-cacao, a payé cher la chute des cours de ces deux productions dans les années 1980. De cette fragilité de la valeur des matières premières agricoles à l'export, les exemples abondent. Dans le cas présent, elles témoignent aussi de l'insuffisance des industries de transformation *in situ*, qui sont des leviers de valeur ajoutée, d'une dynamique interne de développement économique et de l'emploi. Par ailleurs, aujourd'hui, les productions planétaires à grande échelle concurrencent même les produits africains sur les marchés du continent, à l'image des arrivées massives de produits alimentaires congelés à bas prix, notamment les volailles venues d'Europe ou du Brésil, qui disqualifient les productions locales.

De la nécessité d'investir à long terme

Face à ces incertitudes, et pour reprendre une métaphore agricole, il convient donc de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Un principe qui met en exergue les nécessités de diversification des économies africaines, mais qu'il ne suffit pas de décréter. Or, si la décision politique est souvent motivée par le court terme, les enjeux de la diversification s'inscrivent dans le long terme et dans un cadre cohérent des différentes politiques sectorielles nationales, intégrant la donne régionale et internationale. Pourtant, il serait injuste de passer sous silence des conversions économiques réussies. À ce titre, un exemple revient souvent, c'est celui de l'île Maurice. Autrefois essentiellement centrée sur la culture de la canne à sucre, l'économie mauricienne a développé son secteur manufacturier qui contribue aux deux tiers des recettes d'exportation, grâce notamment à son industrie textile. Maurice a également

boosté son offre touristique, soutenue par de bonnes infrastructures, routières, mais aussi aériennes et portuaires. Le recours aux hautes technologies via des services liés au commerce électronique et la création de cybercités (zones urbaines qui associent lieux de travail, de logement et de loisirs) ont été une source d'attractivité pour les investisseurs. Maurice occupe d'ailleurs la première place africaine (49^e mondiale) dans le classement 2017 du Doing Business, dédié à la facilité de réaliser des affaires. L'importance de ce dernier point était d'ailleurs soulignée par Albert Zeufack, économiste en chef pour l'Afrique au sein de la Banque mondiale, lors d'un colloque sur l'état du continent à Washington fin 2016 : « *Les pays qui s'en sortent le mieux sont ceux qui disposent d'un cadre de gestion macroéconomique plus solide et d'une réglementation plus favorable aux activités commerciales. (...) Leurs exportations sont aussi plus diversifiées et leurs institutions plus efficaces.* »

Vers un renouveau des infrastructures

Cet élan vers la diversification économique est aussi notable en Afrique de l'Est. C'est le cas du Kenya qui recueille aujourd'hui les fruits de ses investissements dans ses infrastructures de transport. L'aéroport international Jomo-Kenyatta occupe le leadership régional avec sept millions de passagers par an. Le port de Mombasa, quant à lui, est devenu un véritable hub régional. La voie ferrée n'est pas en reste, avec la ligne de Mombasa-Kigali en cours de réalisation, qui, pour arriver à son terme dans la capitale rwandaise, reliera également Kampala, la capitale ougandaise. Des infrastructures propices, là aussi, à attirer les investisseurs, comme le constructeur automobile Volkswagen qui vient d'inaugurer une usine d'assemblage près de Nairobi. Dans le domaine énergétique, le Kenya a fait preuve d'audace en investissant dans la géothermie, profitant de spécificité géologique de la vallée du Rift. Cet ancrage dans les nouvelles technologies se retrouve aussi dans les télécoms et les services financiers. À l'export, le Kenya peut compter sur un secteur privé dynamique qui vend notamment des productions ciblées telles que le thé, les fleurs coupées, mais aussi des produits pétroliers raffinés. D'autre part, le modèle kenyan s'appuie sur un système éducatif considéré comme l'un des meilleurs du continent. Enfin l'attractivité économique du pays est soutenue par son ouverture vers des marchés régionaux tels que la Comesa (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) qui intègre une union douanière, et l'East African Community, cette Communauté d'Afrique de l'Est qui regroupe six pays (Kenya, Soudan du Sud, Tanzanie, Ouganda, Burundi et Rwanda).

Le pari de l'économie numérique

Le Rwanda, justement, est remarqué pour son investissement massif dans l'économie numérique, avec la volonté d'accélérer la croissance du marché d'Internet et celui de la téléphonie mobile, couramment utilisé pour les opérations bancaires et les dépenses courantes. La métropole

de Kigali est au cœur de ce mouvement. Ici, le programme Smart Kigali est corrélié au projet Smart Africa lancé en 2013 par le président rwandais Paul Kagamé. Ce projet d'interconnexion Internet haut débit entre les pays africains vise à développer l'activité socio-économique du continent par les technologies de l'information et de la communication. Cette promotion du numérique s'incarne aussi dans la mise à disposition de matériels informatiques dans les écoles et universités, un réseau internet performant et l'accès au Wi-Fi gratuit dans les lieux publics de Kigali. En conséquence, cette facilité d'accès au réseau a permis l'essor de différentes start-up dans le secteur tertiaire.

Le pays développe également le tourisme – première source de devises – et notamment le tourisme d'affaires, un segment qui a concerné près du tiers des 1,3 million de visiteurs enregistré l'année dernière. Illustration avec le tout récent Kigali Convention Center, un hôtel cinq étoiles doté d'une salle de conférence de 2 600 places. Par ailleurs, les capacités de production d'hydroélectricité rwandaises favorisent l'essor de son secteur manufacturier.

Il convient aussi de relever que les axes de diversification peuvent s'inscrire dans des domaines plus pointus, mais réellement porteurs, à l'image de la Tanzanie qui développe par exemple un projet d'ampleur dans le domaine de l'aquaculture, un secteur où la demande est exponentielle. L'objectif du pays est de tripler la contribution de ce secteur au PIB à 4,2% d'ici 2025, contre 1,4% actuellement.

Des stratégies de diversification au plus près du réel

En Afrique de l'Ouest, le Sénégal a adopté en 2014 un plan stratégique qui vise aussi à diversifier son économie. En Côte d'Ivoire, c'est le Plan national de développement (PND) qui sert de feuille de route pour atteindre cet objectif. Cette volonté de faire évoluer les modèles traditionnels d'économie de rente concerne aussi l'Afrique centrale. En mars dernier, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), émanation des Nations unies, avançait des pistes en ce sens, telles que la valorisation de l'industrie du bois au Gabon, ou le développement de l'agriculture en Guinée équatoriale, deux pays très dépendants de la manne pétrolière. Au Tchad, les autorités envisagent de promouvoir à nouveau le secteur de l'élevage, premier secteur économique du pays avant l'avènement de l'ère du pétrole, et le nouveau gouvernement centrafricain a ciblé le développement des corridors de transport pour sortir de l'enclavement qui caractérise le pays.

Comme une évidence, les axes de diversification économique n'ont de sens que s'ils reposent sur les potentialités locales. Néanmoins, quelques constantes relient les problématiques. À commencer par les investissements nécessaires en matière d'éducation et de formation pour soutenir ces mutations nécessaires, concevoir et alimenter les emplois de demain. Les investissements infrastructurels dans les domaines du transport, de l'énergie, des réseaux

semblent également incontournables pour soutenir ces mutations, aussi bien dans le développement du secteur primaire, que secondaire et tertiaire. Là où le bât blesse, c'est qu'il est difficile pour des pays qui souffrent aujourd'hui des baisses de leurs traditionnelles recettes d'exportation de mobiliser d'importants fonds en ce sens, sauf à s'enfoncer dans la spirale de l'endettement ou dans une multiplication de

partenariats privés qui délèguent une partie des coûts de réalisation, mais aussi des retombées financières. Toutefois, un regard plus large sur le monde nous rappelle que cette nécessité de diversification économique n'est pas l'apanage du continent africain. Bon nombre de pays de la Vieille Europe, par exemple, confrontés aux pertes massives d'emplois agricoles et industriels, sont aussi contraints

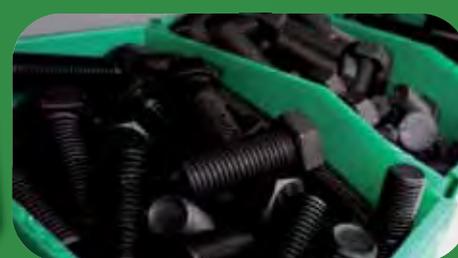
d'adapter leurs modèles aux réalités d'aujourd'hui et de demain. De cette problématique de diversification en partage, l'Afrique, qui peut par ailleurs toujours compter sur ses ressources naturelles déterminantes dans l'activité industrielle de ce monde, a beaucoup à gagner. Reste à transformer l'essai.

CO. DIS. CO

- Quincaillerie industrielle
- Parc Acier (tôles, poutrelles, laminés marchands)
- Fer à béton • Froid & climatisation
- Désinsectisation, désinfection, dératisation
- Magasin de pêche



Espace vente à l'unité visserie boulonnerie



BP 459 - POINTE NOIRE - CONGO

Tél. 06 621 37 37

e-mail : codisco@codisco-congo.com

Les premières références pour l'organisation des activités agricoles, de la chasse et de la pêche, mais également de la vie sociale et religieuse des différentes sociétés ont été l'observation des phénomènes périodiques du milieu où elles vivaient, comme le déplacement quotidien de l'ombre, les saisons ou le cycle lunaire. Les traditions congolaises nous le rappellent également.

LES SAISONS DANS LES TRADITIONS CONGOLAISES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

JEAN-JACQUES SAMBA

Dans la quasi-totalité des langues congolaises, mais également dans les autres pays d'Afrique centrale, le mot utilisé pour désigner l'année et la pluie est le même (*mvoula* ou *mboula*), et le mot utilisé pour désigner le mois et la lune est le même (*ngônda* ou *sanza*). Cela signifie tout simplement que pour nos ancêtres, le début de la saison des pluies correspondait au début d'un nouveau cycle qui est l'année, et que l'apparition de la lune, comme chez les musulmans, correspondait au début d'un cycle qui est le mois. D'ailleurs, l'appellation en langues congolaises des mens-trues des femmes en référence au mois est révélatrice de l'observation des phénomènes cycliques, y compris au niveau de la biologie de l'homme.

Les saisons des pluies en guise de repères annuels

Dans les traditions congolaises, l'année allait d'une saison de pluies à une autre, et suivant qu'on est au sud ou au nord de l'équateur, le début de la saison de pluies intervient à des moments différents, mais cela n'enlevait rien au lien établi entre le début de la saison des pluies et le début de l'année. L'année était découpée en cinq saisons qui sont, d'après la tradition kongo : les premières pluies (*mvoula nteté*) de mi-octobre à décembre, la petite saison sèche (*mouanga* ou *élanga moké* en lingala) de janvier à février, la grande saison de pluies (*ndôlo*) de mars à mi-mai, la grande saison sèche (*siwou* ou *élanga* en lingala) de mi-mai à mi-août et la canicule (*mbângala*) de mi-août à mi-octobre.

Ce découpage de l'année en saisons rythmait les activités agricoles, de la pêche et de l'élevage. Sur le plan social, la saison sèche était la période des mariages coutumiers, de la construction des maisons et des tombes et du retrait de deuil (ces événements sont maintenant organisés en toutes saisons). Cependant, la grande saison sèche est toujours la période de la préparation des nouvelles plantations avec le déboisement et le désherbage, celle de la canicule était consacrée à brûler la végétation séchée sur les nouvelles plantations, suivi du labour avant l'ensemencement qui intervient dès les premières pluies. La première opération de désherbage intervient dès le début de la petite saison sèche pour débarrasser les jeunes plantes de l'herbe envahissante qui pousse plus vite qu'elles, cette herbe arrachée est déposée autour des jeunes plantes comme fertilisant.

Le changement climatique et le dérèglement des saisons

Le dérèglement des saisons avec une saison sèche de plus en plus longue et des températures de plus en plus chaudes sont les faits les plus remarquables du changement climatique. La réduction perceptible de la pluviométrie, caractérisée par des pluies rares mais brutales, violentes et souvent dévastatrices, succédant à des longues périodes de sécheresse, affecte l'agriculture, dont certaines cultures commencent à souffrir d'une baisse de rendement pour insuffisance de pluies, notamment pendant la période des semences et de la grande saison de pluies qui précède la grande saison sèche. Toutefois, les cultures maraîchères dans le sud du Congo et à Brazzaville, limitées naguère à la période de janvier et février et de juin à septembre, ont continué de mars à mai. Une période habituellement d'abondantes pluies et d'inondations des bassins maraîchers, mais très peu pluvieuse maintenant, au point où des longs bancs de sable se sont formés au large du fleuve Congo dont la rive est verdoyante de légumes, alors qu'il devrait être en crue. Les productions agricoles hors saison sont de plus en plus observées sur le marché.

La déforestation exponentielle pour satisfaire les besoins de plus en plus croissants en bois de chauffe et en charbon de bois des populations urbaines également en forte croissance, qui n'ont pas d'autres choix du fait de l'offre insuffisante et souvent de l'indisponibilité du gaz butane, est l'un des facteurs qui contribue au réchauffement et aux changements climatiques tant redoutés.

La perte des repères traditionnels

Les repères traditionnels qui se basaient sur la fixité et la régularité des saisons sont progressivement perdus par le dérèglement des saisons, dont la durée et la période subissent des modifications irréversibles, qui mettent en mal nos cinq saisons traditionnelles. Serions-nous en train de nous acheminer vers une seule et grande saison sèche, clairsemée de rares pluies, qui ne constitueront plus une véritable saison de pluies dont le début était celui de notre année ?

SAVCO
SAVONNERIE DU CONGO

**Savon brun multi usage
100 % bio
entièrement fabriqué
au Congo**

415 avenue Jacques Opangault
Zone Industrielle La Foire route de Sangolo BP: 1798
Tél : +242 05 377 49 75 • Mail : secretariat.savco@gmail.com

OLYMPIC PALACE

Séjour, Charme et Gastronomie

54 CHAMBRES LUXES • 3 SUITES PRESTIGES • 1 SUITE EXECUTIVE

- Chambres spacieuses : vue sur piscine, Internet wifi, coffre-fort, mini-bar...
- Salles de réunion, salle de banquet de 1000 m², idéales pour la réalisation de toutes vos manifestations
- Détente : piscine dans un cadre de verdure unique
- Restaurant «Le Missatas» : cuisine gastronomique européenne et mets raffinés congolais
- Restaurant «l'Oriental» : cuisine de spécialités marocaines et libanaises
- «Gusto» grill tapas, pizzas : au bord de la piscine ; brunch tous les dimanches
- Centre de fitness d'exception avec espace de musculation, saunas, Jaccuzzis ainsi que deux salles de massages thaïlandais
- Galerie de boutiques



Olympic Palace Hôtel
15, avenue de l'Amitié
BP 1050, Brazzaville - Congo
Tél. : +242 22 281 12 49 / +242 05 730 16 16
E-mail : contact@olympic-palace-hotel.net
www.olympic-palace-hotel.net



Restez connectés au plus grand réseau du Congo.

Peu importe où vous êtes,
nous pouvons toujours être ensemble.

#Connectés

